



Jeudi 9 novembre 2023

Cullettività di Corsica / Collectivité de Corse

Diagnostic sur le décrochage
scolaire en Corse

Rapport

Sommaire

<u>1. LE CADRAGE METHODOLOGIQUE GENERAL.....</u>	<u>3</u>
1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
1.2 LA METHODOLOGIE EMPLOYEE	5
1.2.1 LES DIFFERENTES PHASES DE LA MISSION	5
1.2.2 LES SOURCES D'INFORMATION	6
1.2.3 LES LIMITES DE LA DEMARCHE D'INVESTIGATION	7
<u>2. UNE MESURE DU DECROCHAGE SCOLAIRE EN CORSE</u>	<u>8</u>
2.1 LA CORSE, UN TERRITOIRE PROPICE...	8
2.1.1 LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	9
2.1.2 LES SPECIFICITES ECONOMIQUES	15
2.1.3 FOCUS SUR LA FORMATION	20
2.2 LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN CHIFFRES	33
2.2.1 LES PREMIERS INDICATEURS	33
2.2.2 LES DONNEES PRECISES	38
<u>3. L'ANALYSE QUALITATIVE APPROFONDIE</u>	<u>54</u>
3.1 AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE	54
3.2 LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DU TERRAIN.....	56
3.2.1 L'APPROCHE DU DECROCHAGE SCOLAIRE	56
3.2.2 LES CAUSES, LES FACTEURS... ET LES CONSEQUENCES	68
3.2.3 LE TRAITEMENT DE LA PROBLEMATIQUE	76
<u>LISTE DES FIGURES.....</u>	<u>95</u>
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	<u>96</u>

1. Le cadrage méthodologique général

On récapitulera dans cette section les objectifs de la démarche d'étude et les méthodes employées dans le traitement de la problématique.

1.1 Rappel des objectifs de l'étude

La démarche d'assistance souhaitée par la Collectivité de Corse visait à mener une mission de diagnostic sur le décrochage scolaire concernant les 16-29 ans en Corse. Ce nouveau diagnostic, prenant la suite donc du premier état des lieux proposé à l'automne 2020, revêt un intérêt singulier dans le sens où il s'inscrit après l'entrée en vigueur de l'obligation de formation (décret du 6 août 2020).

Pour mémoire, le diagnostic sur le décrochage scolaire réalisé en 2020, en plein cœur de la crise COVID-19, avait permis de comptabiliser 7 113 jeunes âgés de 16 à 25 ans, entrant dans la catégorie des NEETs. En complément de cette première indication, une communication de la Rectrice en date du 02 septembre 2020, précise : « un peu plus de 800 élèves ont peu ou pas suivi l'enseignement à distance, donc ont montré des signes de décrochage [suite à la mise en place de l'enseignement à distance au printemps 2020 lié à la COVID-19] ».

Par ailleurs, sur les 300 jeunes identifiés comme décrocheurs scolaires en mai 2020, par les MILO, une grande partie relevait des MILO de Bastia et Ajaccio (au total 69% des décrocheurs) ; se faisant l'écho du poids démographique des principales communes, Bastiaise et Ajaccienne. Toutefois, ce diagnostic avait mis en lumière aussi la part non négligeable de décrocheurs issus du périmètre de la Mission Locale Rurale.

Le diagnostic de 2020 a surtout révélé la complexité du décrochage scolaire dans son approche. En effet, les causes sont diverses et souvent, elles sont multifactorielles, venant ainsi complexifier la prise en charge, pour identifier et mettre en place la réponse la plus adaptée (décrochage cognitif, santé, milieu familial...). A ces différents types de causes, se rajoutent des facteurs qui viendront accélérer le processus de décrochage scolaire en Corse. On retrouve ici : des facteurs socio-économiques (revenu médian modeste, caractéristiques de l'emploi local...), mais aussi la carte des formations couplée à la problématique de la mobilité... des facteurs dans ce cas spécifiques au territoire.

La convention triennale de lutte contre le décrochage scolaire signée entre l'Etat et l'ancienne Collectivité territoriale, en 2015, et qui s'inscrivait dans une politique commune de prise en charge des jeunes sortis du système de formation sans diplôme ou certification, est aujourd'hui caduque. Consciente que le décrochage scolaire est un enjeu majeur pour l'épanouissement des jeunes insulaires et le développement de son territoire, la Collectivité de Corse entend insuffler une nouvelle dynamique notamment en matière de prise en charge, dans la perspective de la rédaction de la future convention triennale.

La Collectivité de Corse souhaitait donc ici bénéficier d'une assistance technique extérieure afin de l'appuyer dans la réalisation d'un diagnostic actualisé, et plus précis sur la tranche d'âge des 16-18 ans notamment, au regard de l'obligation de formation. Dans ce contexte, les conseils se doivent d'atteindre les objectifs suivants :

- Réaliser un diagnostic aussi approfondi que possible, sur le décrochage scolaire en Corse, pour une meilleure prise en charge des jeunes ;
- Proposer des recommandations en vue de l'élaboration de la prochaine convention triennale de lutte contre le décrochage scolaire Etat-CdC.

1.2 La méthodologie employée

1.2.1 Les différentes phases de la mission

La présentation des conditions méthodologiques de l'intervention porte initialement sur la description des tâches à respecter pour mener à bien la mission.

a) Etape n°1 : Le lancement de la mission

Les objectifs de cette première étape ont consisté à préciser le contenu et l'organisation de la mission puis à prendre connaissance du contexte d'intervention, comme de ses dernières évolutions. A ces fins, une réunion de lancement / cadrage a été organisée.

b) Etape n°2 : L'état des lieux

Pour dresser un diagnostic le plus fidèle possible du décrochage scolaire en Corse, les conseils ont débuté leurs travaux par la collecte de données documentaires et statistiques ; l'objectif étant de jeter les bases de l'analyse à suivre. Les conseils ont sollicité les différents pourvoyeurs d'information dans le but de pouvoir quantifier les volumes globaux de décrocheurs, leurs répartitions par tranche d'âge et par microrégion.

A partir des données statistiques disponibles, les conseils ont élaboré par la suite des cartographies.

En complémentarité de ces données, des enseignements plus qualitatifs ont été recherchés grâce à la conduite d'entretiens individuels, pour explorer les différents types de motifs de décrochage, les conséquences pour ces jeunes, leur prise en charge, et s'intéresser plus particulièrement à la mise en place de l'obligation de formation en Corse.

1.2.2 Les sources d'information

Trois sources principales d'information ont guidé le travail des consultants dans le cadre de cette étude :

a) Recherches documentaires et statistiques

Les études publiques notamment conduites par le CNESO, la DEPP, l'INSEE, éventuellement etc. ... ou publiées par des organismes de référence ont permis de définir le cadre général d'analyse.

b) Etude statistique secondaire

Il s'agissait ici de procéder à la collecte et au tri des informations statistiques existantes, notamment auprès des différents organismes publics. Le traitement statistique de ces informations a été effectué, en fonction de leur qualité, grâce à des méthodes de première génération.

c) Etude qualitative

Afin de pouvoir mieux comprendre le décrochage scolaire en Corse, ses causes, ses facteurs et ses conséquences, tout comme la mise en place de l'obligation de formation, une série d'entretiens individuels a été réalisée. La technique des entretiens dits semi-directifs a été employée, et la confidentialité respectée. Les entretiens réalisés, d'une durée d'1 à 2 heures, ont été très enrichissants.

1.2.3 Les limites de la démarche d'investigation

Quelques difficultés sont à relever dans le cadre de la conduite de cette mission :

- 1^{ère} difficulté : les carences en matière de données statistiques disponibles auprès de l'INSEE ; certaines données (liées au revenu par exemple) n'étant pas disponibles à l'échelle communale. Or, seul ce niveau géographique allait nous permettre de reconstituer les données micro-régionales, suivant le découpage géographique des MILO (voir infra). De même, nous n'avons pas pu avoir accès aux données de l'enquête emploi à l'échelle de la Corse, permettant de calculer un des indicateurs retenus en matière de décrochage scolaire (le taux de sortie précoce d'éducation et de formation : voir infra) ;
- 2^{ème} difficulté : les carences en matière de données disponibles en termes de nombre de décrocheurs, qui limiteront les possibilités d'analyse infra-territoriale là aussi, et les possibilités de recoupement avec les données MILO (les chiffres du Rectorat n'étant disponibles qu'à l'échelle départementale) ;
- 3^{ème} difficulté : la non-possibilité de comparer les données des MILO avec celles de 2020, car les méthodes de comptage ont évolué depuis (désormais les campagnes ont lieu de manière trimestrielle) ;
- 4^{ème} difficulté : le délai de réalisation de la mission contraint, moins de 3 mois, et ce alors même que la période de réalisation coïncidait avec la période de rentrée scolaire.

On retiendra surtout la très bonne participation et implication de tous les acteurs interrogés, animés par une même cause, et le sentiment partagé de la nécessité de travailler collectivement.

2. Une mesure du décrochage scolaire en Corse

Avant de présenter les premiers résultats issus de l'analyse du décrochage scolaire en Corse (notamment les chiffres), il semble pertinent de rappeler succinctement quelques spécificités du contexte territorial, qui pourraient être de nature à favoriser les risques de décrochage notamment : le profil démographique, les indicateurs de niveau de vie, les caractéristiques de l'emploi local ou encore la carte des formations.

2.1 La Corse, un territoire propice...

Successivement, seront donc passées en revue les grandes caractéristiques socio-démographiques, puis économiques de la Corse. Enfin, les consultants termineront par une analyse des indicateurs relatifs à la formation.

Autant que possible, les consultants ont fait le choix de présenter les données territoriales, suivant le découpage géographique des Missions Locales (MILO), eu égard à leur champ d'action en matière de décrochage scolaire en Corse.



Figure 1. Carte du découpage des territoires MILO

2.1.1 Les caractéristiques socio-démographiques

a) Les grands équilibres

D'un point de vue général, la population en Corse connaît entre 2009 et 2020, une croissance de +12%, impulsée principalement par le solde migratoire, ce qui représente une évolution nettement plus élevée que celle observée à l'échelle de la France métropolitaine au cours de la même période : seulement +4%.

Une analyse plus détaillée de l'évolution de la population par tranche d'âge laisse apparaître une tendance générale au vieillissement de la population, malgré la belle croissance de la population jeune âgée de moins de 14 ans, au cours de la période 2009-2020. Malgré ce dynamisme, **la Corse reste un territoire peu densément peuplé à l'échelle de la France métropolitaine.**

	2009	%	2020	%	Evol 2009-2020
0 à 14 ans	46 251	15%	52 698	15%	14%
15 à 29 ans	51 301	17%	50 703	15%	-1%
30 à 44 ans	62 009	20%	64 960	19%	5%
45 à 59 ans	64 885	21%	71 386	21%	10%
60 à 74 ans	50 629	17%	64 594	19%	28%
75 ans ou plus	30 599	10%	39 359	11%	29%
Ensemble	305 674	100%	343 701	100%	12%

Tableau 1. Evolution de la répartition de la population en Corse par tranches d'âge entre 2009 et 2020 (adapté de l'INSEE)

Par ailleurs, la répartition de la population par sexe, en 2020, reste globalement équilibrée avec 51% de femmes et 49% d'hommes.

Concernant plus précisément, la population jeune, la Corse compte plus de 103 400 jeunes âgés de moins de 30 ans en 2020, ce qui représente 30% de la population insulaire. Si l'on s'intéresse plus précisément à la tranche de population concernée par l'obligation de formation, **6 868 individus sont âgés de 16 à 17 ans, en 2020 en Corse ; au total, on compte plus de 47 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans.**

	0 à 15 ans	%	16 à 17 ans	%	18 à 29 ans	%
MILO AJACCIO	20 243	17%	2 402	2%	12 460	10%
MILO BASTIA	17 046	17%	2 098	2%	12 107	12%
MILO SUD CORSE	6 573	16%	859	2%	4 393	11%
MILO RURALE	12 283	15%	1 509	2%	11 428	14%
CORSE	56 145	16%	6 868	2%	40 388	12%

Tableau 2. Répartition de la population âgée de moins de 30 ans en Corse par tranches d'âge selon le périmètre MILO en 2020 (adapté de l'INSEE)

En termes de répartition géographique de cette population, la majorité des jeunes âgés de 16 à 29 ans en Corse se concentre dans les centres urbains de l'île : 31% des jeunes se situent dans le périmètre d'action de la MILO d' Ajaccio et 30% celui de la MILO de Bastia. Toutefois, on soulignera la densité notable de jeunes situés dans le périmètre d'action de la MILO Rurale (27% des jeunes âgés de 16 à 29 ans en 2020 en Corse).

b) Quelques indicateurs socio-démographiques

Pour rappel, il ne s'agit pas ici de dresser un portrait socio-démographique complet mais de s'intéresser à quelques indicateurs, traceurs, qui pourraient révéler des « fragilités » au sein du territoire.

i. La composition des familles

La Corse recense en 2020 plus de 100 000 familles. Parmi ces familles, **la proportion de familles monoparentales y est notable : près d'un cinquième des familles**, soit +3 points par rapport aux données nationales (16% de familles monoparentales en France métropolitaine en 2020). Dans le détail, l'on s'aperçoit que cette proportion est majorée dans certaines microrégions de l'île, les territoires de Bastia (21%) et de la MILO Rurale (20%) :

	Nombre de familles monoparentales	Nombre de familles	Part des familles monoparentales
MILO Ajaccio	6 579	35 711	18%
MILO Bastia	6 368	29 932	21%
MILO Porto-Vecchio	1 966	11 832	17%
MILO Rurale	4 527	23 087	20%
Corse	19 440	100 562	19%
France métropolitaine	2 903 911	18 004 462	16%

Tableau 3. Nombre et proportion de familles monoparentales en (%) en Corse suivant le découpage MILO en 2020 en Corse et en France métropolitaine (Source : INSEE)

En règle générale, les familles monoparentales peuvent être confrontées à des difficultés socio-économiques de type ressources financières limitées, garde d'enfant, disponibilité du parent entre emploi et éducation... En termes d'évolution, **le nombre de familles monoparentales a augmenté significativement (+27% entre 2009 et 2020) en Corse**. A la lumière du graphique infra, force est de constater que le nombre de familles monoparentales a augmenté plus vite que le nombre de familles au global, dans bon nombre de territoires dans l'île :

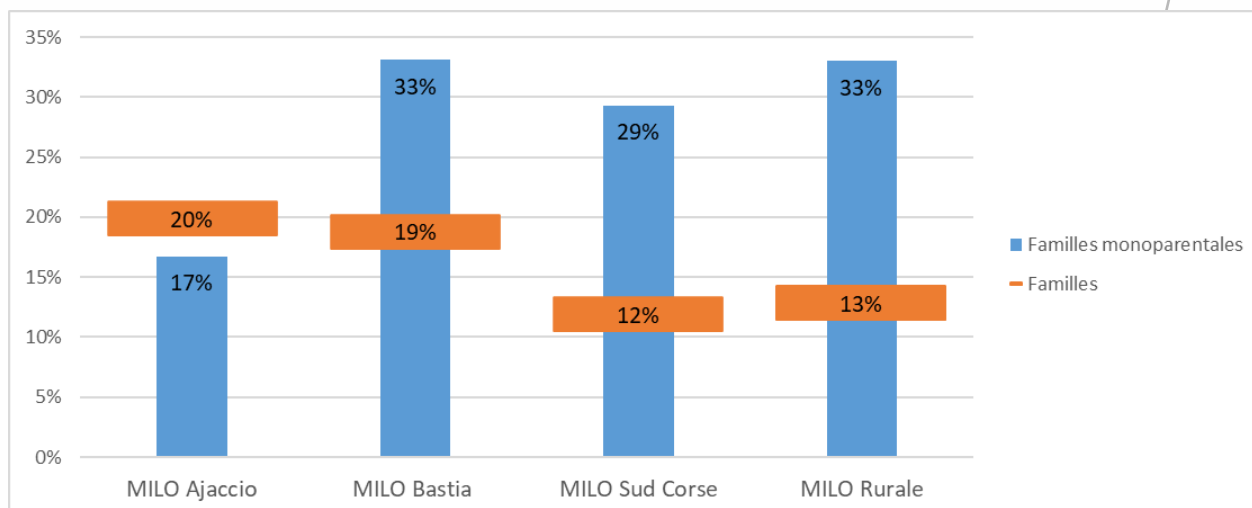


Figure 2. Evolution du nombre de familles et de familles monoparentales entre 2009 et 2020 en Corse suivant le découpage MILO

A titre d'information, la Corse présente une faible représentativité des familles nombreuses : plus de la moitié des familles (53%) ne compte aucun enfant. Selon l'INSEE, une famille est considérée comme nombreuse lorsqu'elle compte trois enfants ou plus. En Corse, près de 5% des familles corses avaient trois enfants de moins de 25 ans ou plus en 2020.

Nombre de familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2009	%	2020	%
Ensemble	86 023	100%	100 562	100%
Aucun enfant	43 376	50%	52 931	53%
1 enfant	22 595	26%	25 857	26%
2 enfants	15 272	18%	17 066	17%
3 enfants	3 771	4%	3 840	4%
4 enfants ou plus	1 009	1%	867	1%

Tableau 4. Evolution du nombre de familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2009 et 2020 (Source : INSEE)

La photographie des familles infra-territoriale révèle des constats identiques à ceux obtenus à l'échelle de la Corse :

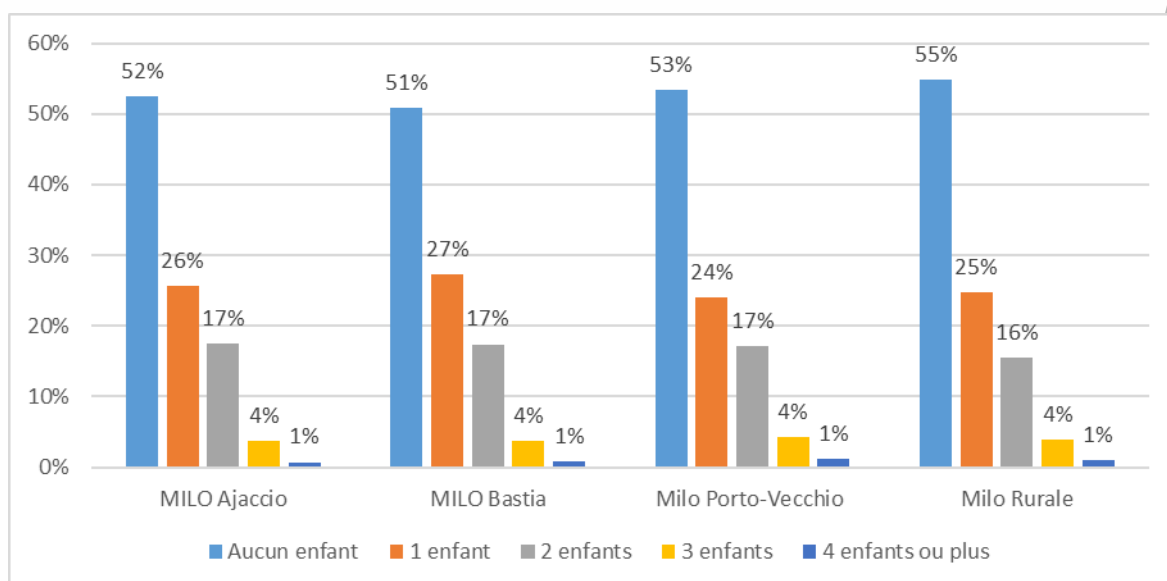


Figure 3. Répartition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2020 en Corse suivant le découpage MILO

ii. La population étrangère et immigrée

En Corse, en 2020, 9% de la population est étrangère et 10% issue de l'immigration. Dans certaines microrégions de l'île, cette proportion apparaît plus élevée : c'est le cas dans les microrégions au sein desquelles interviennent les MILO Sud Corse et Rurale. Dans ces foyers, une maîtrise insuffisante de la langue française peut créer une difficulté dans le suivi scolaire de l'enfant.

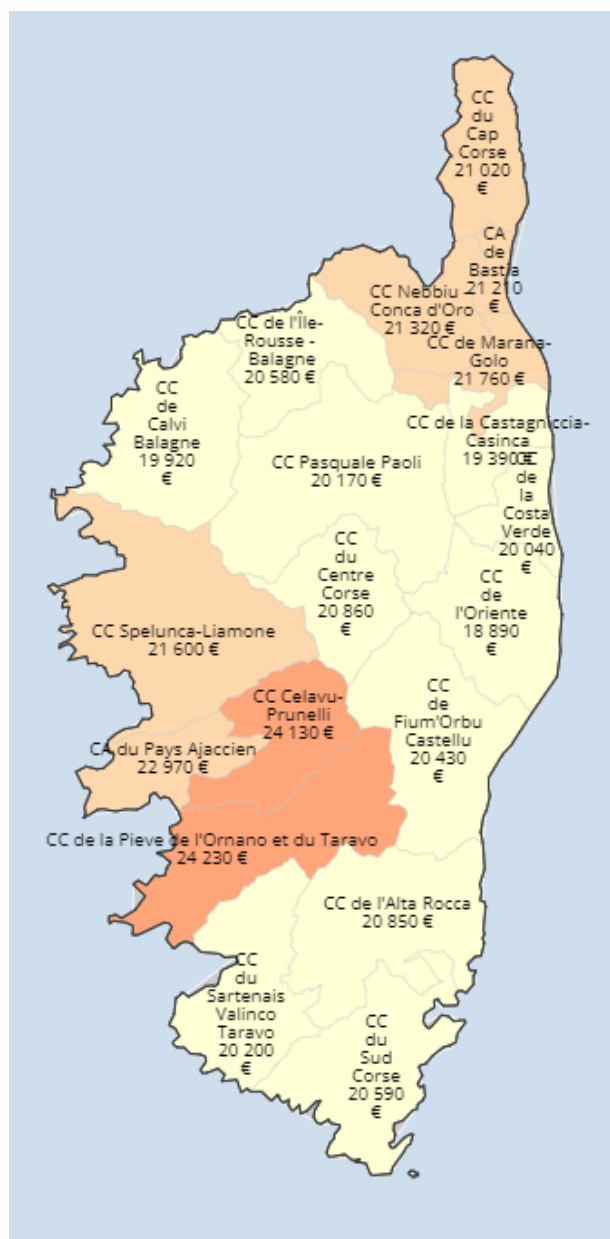
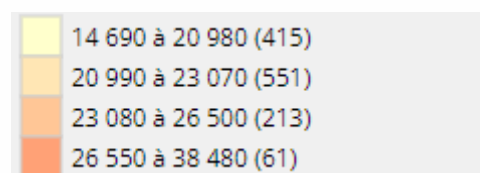
	Population 2020	Population étrangère	% population étrangère	Population immigrée	% population immigrée
MILO Ajaccio	119 621	8 397	7%	9 516	8%
MILO Bastia	99 707	8 655	9%	9 109	9%
MILO Sud Corse	41 193	4 927	12%	5 141	12%
MILO Rurale	83 180	9 107	11%	9 701	12%
Corse	343 701	31 086	9%	33 467	10%

Tableau 5. Répartition de la population étrangère et immigrée en 2020 en Corse suivant le découpage MILO (adaptée de l'INSEE)

iii. Le niveau de vie

De prime abord, la Corse présente une situation peu favorable au regard des autres territoires en France métropolitaine. En particulier, la moitié de la population vit avec un revenu annuel inférieur à 21 500 €. A titre de comparaison, **la Corse arrive à la troisième place des territoires de France métropolitaine ayant la plus faible médiane de revenu.** La carte infra-territoriale ci-contre illustre la médiane de revenu par EPCI (n'ayant pas réussi à obtenir les données par commune et/ou MILO). Ainsi, la majorité des intercommunalités a un niveau de revenu (inférieur à 21 500 €) plus faible que la moyenne insulaire.

Figure 4. Cartographie des revenus médians en Corse par EPCI en 2020 (Source : INSEE)



Dans le prolongement de ces enseignements, les chiffres relatifs au taux de pauvreté confirment la tendance soulignée précédemment : **près d'une personne sur cinq (18%) vit sous le seuil de pauvreté en 2020, soit près de 4 points supérieurs à la moyenne France métropolitaine, se faisant l'écho de conditions économiques fragilisées sur le territoire.**

Enfin, la lecture du taux de pauvreté par EPCI révèle les mêmes constats que précédemment, avec des microrégions enregistrant des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne corse : la Balagne, le Sud Corse, la Plaine Orientale, le Sartenais Valinco et une partie du centre Corse.

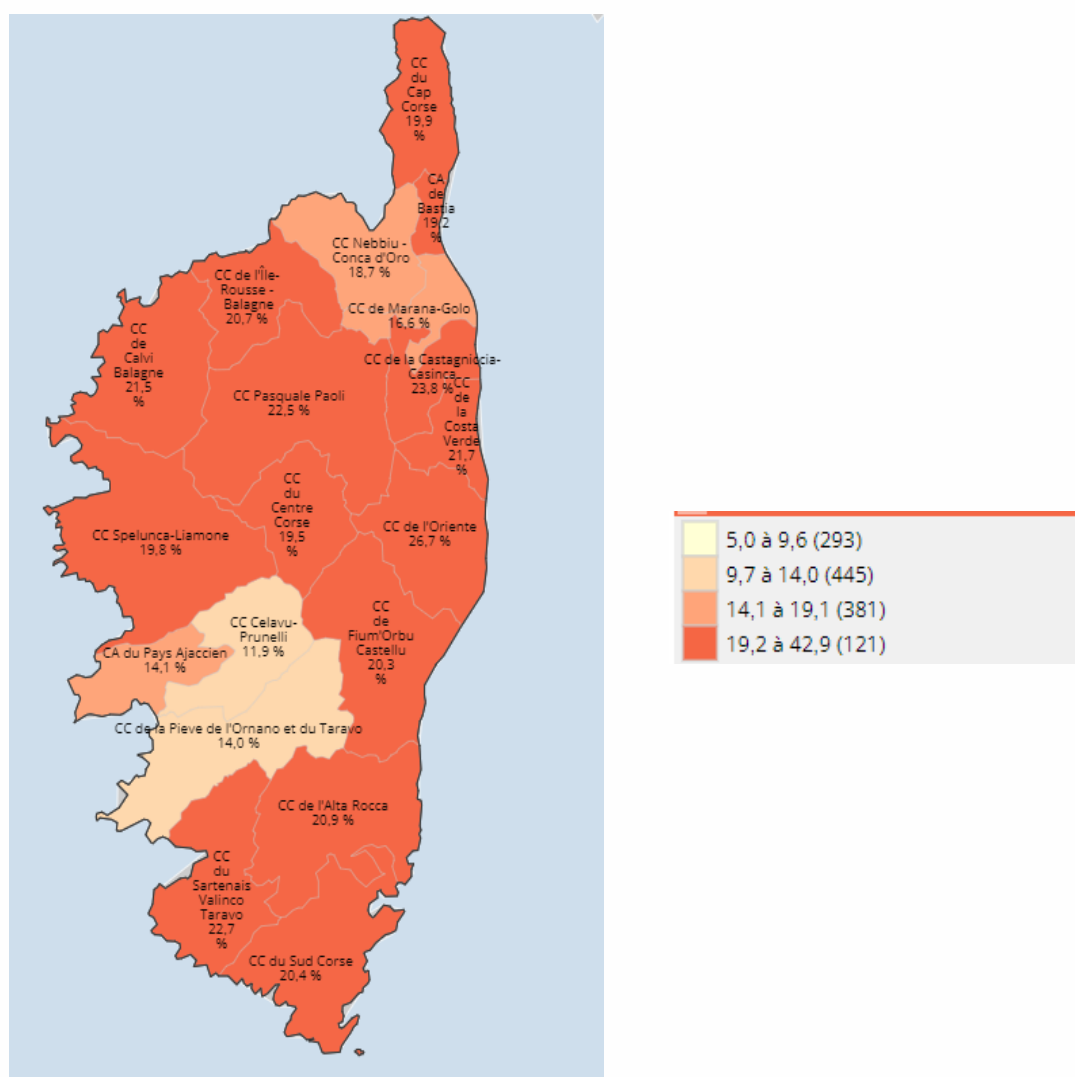


Figure 5. Cartographie du taux de pauvreté en Corse par EPCI en 2020 (Source : INSEE)

Cette situation économique défavorable en Corse pourrait avoir un impact en matière d'éducation et de formation, en particulier pour les jeunes issus de familles les plus modestes, pour lesquelles les préoccupations financières seront bien présentes.

2.1.2 Les spécificités économiques

a) La structuration de l'emploi local

Par la suite, il semble pertinent de s'intéresser à la structure de l'emploi, car elle peut d'une certaine manière, conditionner une sortie précoce du système scolaire, des dires recueillis sur le terrain lors du diagnostic de 2020. Ainsi, une lecture de la structuration de l'emploi met en évidence le secteur tertiaire - en particulier porté par les activités touristiques et l'administration - comme principal pourvoyeur d'emplois en Corse. Ces données rejoignent les tendances observées à l'échelle nationale. En 2020, le secteur tertiaire représentait 82% des emplois salariés dans l'île.

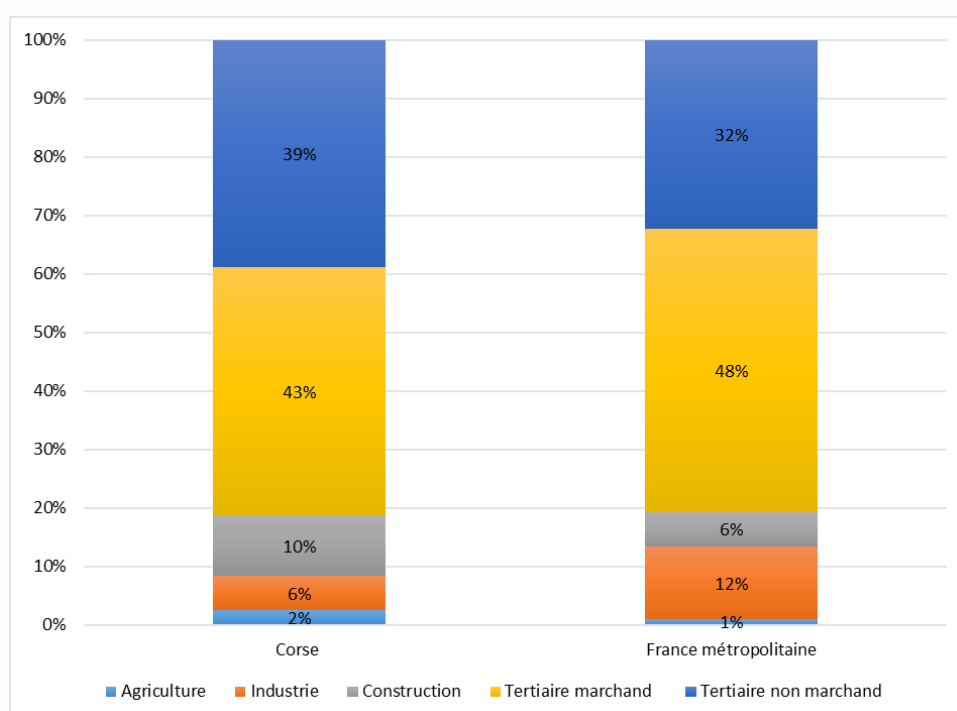


Figure 6. Structure de l'emploi salarié par grands secteurs d'activité en 2020 pour la Corse et la France métropolitaine

En corollaire des enseignements précédents, l'analyse détaillée de la répartition sectorielle de l'emploi salarié souligne l'influence de l'emploi public en Corse - englobant l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale - qui comptait pour près de 40% de l'emploi salarié insulaire en 2020. **La Corse figure d'ailleurs parmi l'une des régions les plus administrées de France.**

Emploi salarié	
Agriculture, sylviculture et pêche	2 890
Industrie	6 969
Construction	11 846
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	17 889
Transports et entreposage	6 800
Hébergement et restauration	6 249
Information et communication	1 464
Activités financières et d'assurance	2 515
Activités immobilières	1 043
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	8 590
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	45 033
Autres activités de services	4 808
Ensemble	116 096

Tableau 6. Répartition de l'emploi salarié par secteur regroupé en 17 postes en Corse en 2020 (adaptée de l'INSEE)

Par ailleurs, l'importance de la filière tourisme dans la structure de l'emploi local mérite également une mention spéciale. Cette situation a pour effet de majorer la représentation des emplois saisonniers dans l'île¹ : **19% des emplois sont saisonniers en Corse en 2019 contre 3% en France métropolitaine**. En outre, la part de ces emplois saisonniers est encore majorée dans certaines zones d'emploi de l'île eu égard à leur dynamisme touristique : **on pense notamment aux zones d'emploi de Calvi en Balagne (44% de postes saisonniers au sein de l'emploi salarié privé en 2019), de Porto-Vecchio (38%) ou encore de Propriano (35%), pour le sud de la Corse**. La densité de ces offres d'emploi faiblement qualifiées, pourrait encourager d'aucuns à abandonner leurs études poursuivant une logique rémunératrice, et ce d'autant plus que souvent ces zones d'emploi sont relativement éloignées des établissements d'enseignement supérieur et de formation (cf. partie 2.1.3).

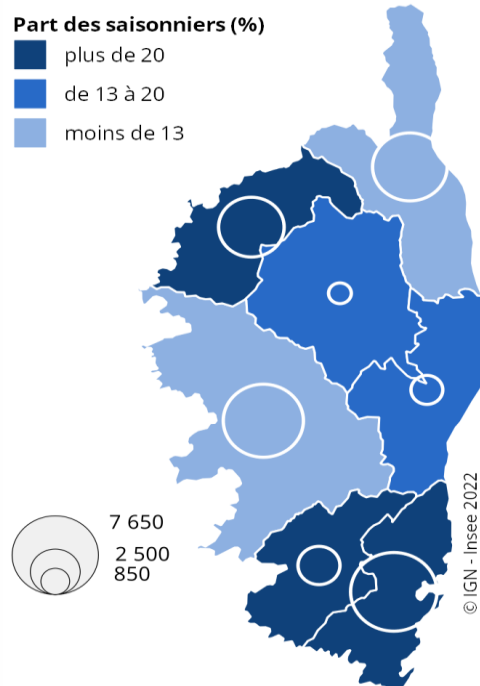


Figure 7. Proportion de postes saisonniers dans l'emploi salarié privé par zone d'emploi en 2019 (Source : INSEE)

¹ INSEE, « En Corse, un emploi sur cinq est saisonnier », INSEE Analyses Corse n°38, avril 2022, 4 pages

Parallèlement, il est important de rappeler que la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a classé les communes de Propriano et Calvi comme étant des zones à risque de décrochage scolaire, en raison de leur niveau de revenu et de l'emploi, lié à l'économie fortement influencée par le tourisme. La zone de Porto-Vecchio présentait déjà lors de cette étude, un risque d'échec accru en raison de multiples fragilités économiques, familiales et culturelles dans un environnement urbain.

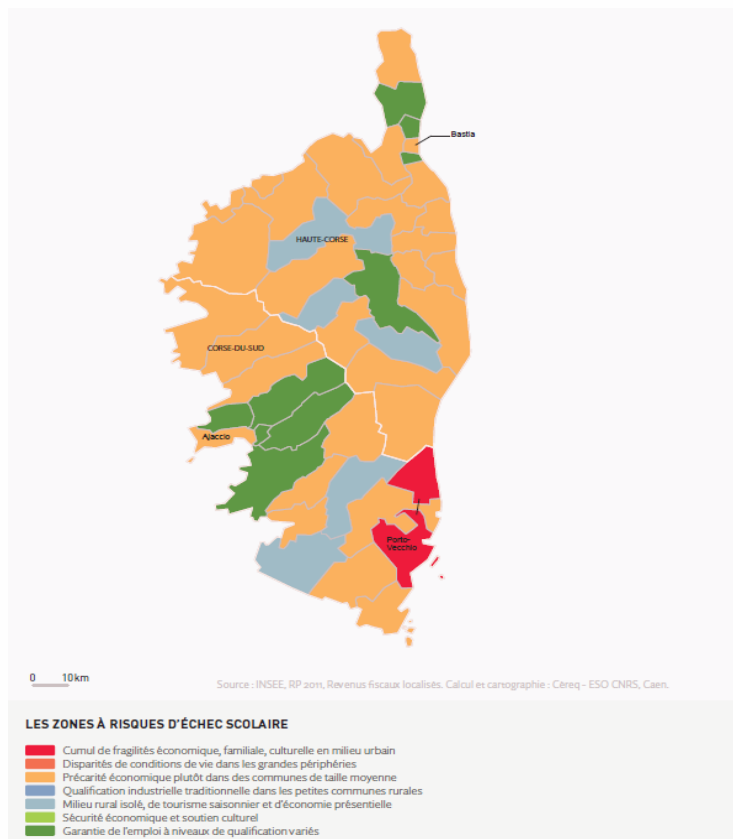


Figure 8. Zones à risques d'échec scolaire en Corse en 2011 (Source : DEPP)

Enfin, la majorité des cantons de Corse était tout de même classée dans la catégorie « précarité économique plutôt dans des communes moyennes ». Cette catégorie faisait référence à un risque relativement élevé de rupture scolaire chez les jeunes. Plus globalement, l'on s'aperçoit que la plupart des cantons situés sur le littoral Corse y figure. De plus, si certains territoires touristiques font partie des zones à risques, des territoires plus

reculés, dans l'intérieur, présentent également les mêmes risques. Au total, ces cantons concentrent 74% de la population corse.

b) La problématique du chômage

Afin d'étoffer ce panorama, les conseils se sont intéressés aux données relatives au chômage en Corse. Ainsi, en mars 2023, la Corse compte 6 410 demandeurs d'emploi âgés de 16 à 29 ans. Dans cet ensemble, la majorité (62%) d'entre eux relève de la catégorie A (soit une personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat : CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).

	A	B	C	D	E	Total
Mars-23	3 980	620	670	650	500	6 410
	62%	10%	10%	10%	8%	100%

Tableau 7. Répartition des demandeurs d'emploi âgés de 16 à 29 ans par catégorie en mars 2023 en Corse (Adapté du Pôle Emploi)

Plus globalement, parmi tous les demandeurs d'emploi comptabilisés en Corse (toute catégorie d'âge confondue), 25% d'entre eux sont âgés de 16 à 29 ans au premier trimestre 2023, une proportion comparable à celle observée à l'échelle de la France métropolitaine (26%). Au total, on dénombre 5 260 Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) de catégories A, B et C (c'est à dire ceux en recherche d'emploi) inscrits à Pôle Emploi en Corse, âgés de moins de 30 ans.

Du point de vue de l'évolution du taux de chômage des jeunes, il s'améliore durant la période 2009-2020 (-1.9 points). En termes de répartition géographique, on relèvera des **taux de chômage pour les jeunes, plus élevés au sein du périmètre d'intervention des MILO Sud Corse et Rurale**, avec un taux de chômage respectivement de 29% et 27,3% contre 25,3% en moyenne en Corse ; ce constat doit être rapproché du modèle de développement local et de l'empreinte des activités touristiques en leur sein.

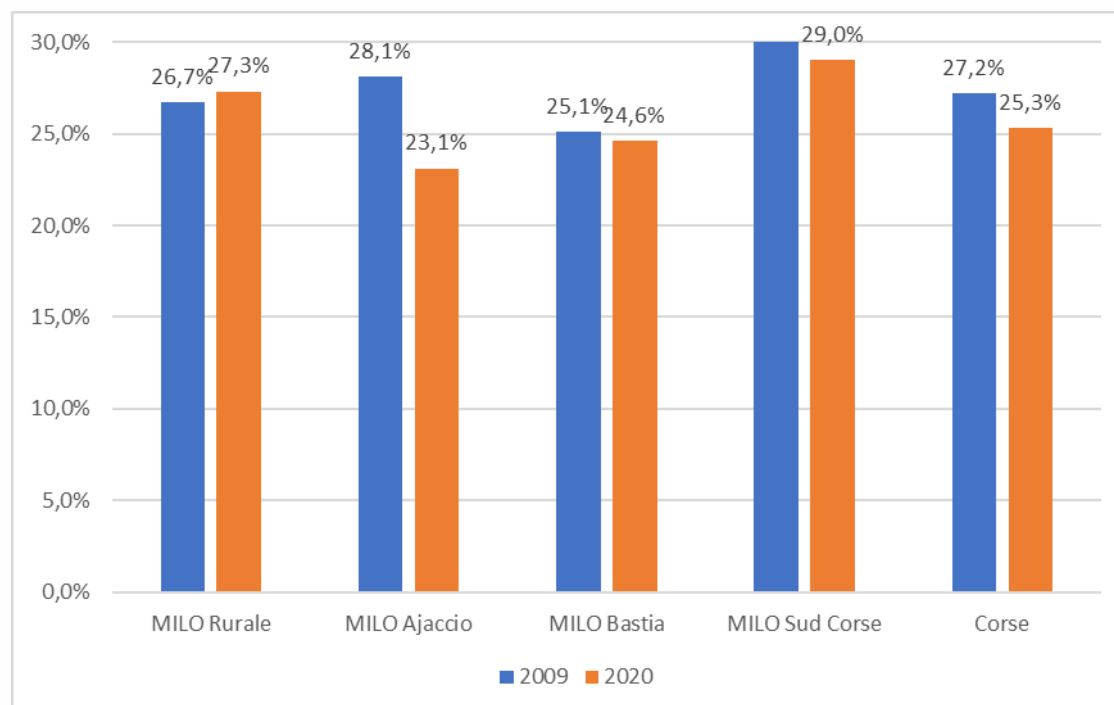


Figure 9. Evolution du taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans par territoire suivant le découpage MILO et en Corse, entre 2009 et 2020

En termes de formation, près des trois quarts (73%) des jeunes DEFM en Corse ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au BAC :

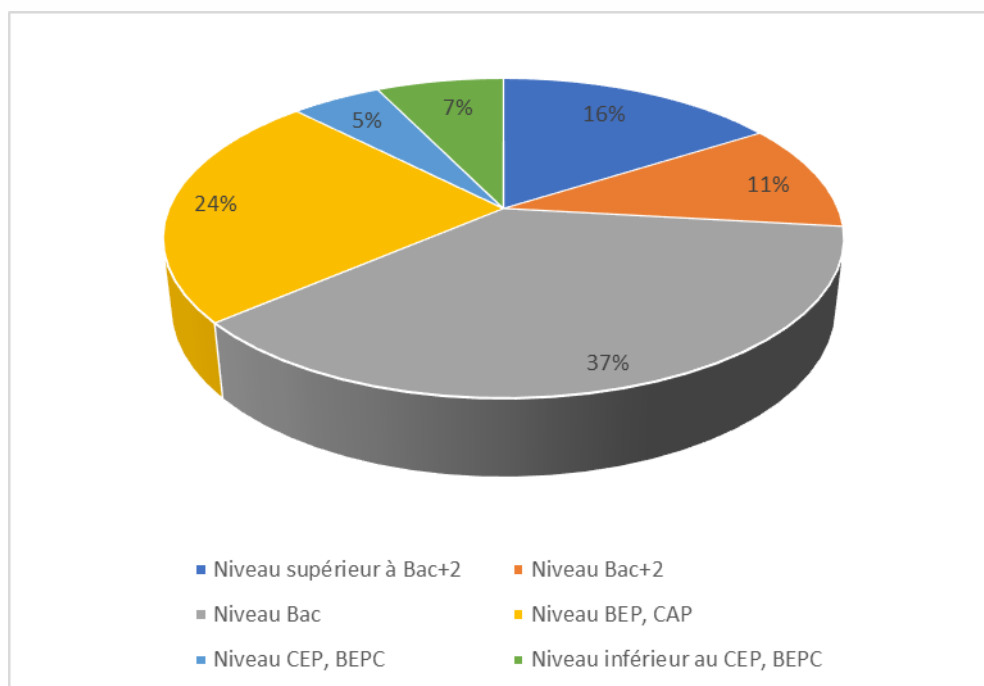


Figure 10. Répartition des DEFM âgés de 16 à 29 ans de catégorie ABC par niveau de formation en mars 2023 en Corse

2.1.3 Focus sur la formation

a) Les indicateurs relatifs à la scolarisation

i. Le taux de scolarisation

Les chiffres les plus récents en matière de scolarisation mettent en exergue un taux de scolarisation très élevé chez les 6-14 ans en Corse en 2020, une tranche d'âge pour laquelle la scolarisation est obligatoire contrairement à la tranche d'âge la plus jeune. On constate également un taux élevé de scolarisation chez la tranche d'âge des 15-17 ans (95,20%) dans laquelle figurent les élèves soumis à l'obligation de formation (voir encadré plus bas).

A partir de 18 ans, le taux de scolarisation chute considérablement en Corse, atteignant à peine 42% pour la tranche d'âge des 18-24 ans, soit 10 points de moins par rapport à la moyenne nationale. Ce constat se poursuit chez les jeunes âgés de 25 à 29 ans, tranche d'âge pour laquelle le taux de scolarisation demeure faible (5% en Corse contre près de 9% au niveau national).

	Taux de scolarisation 2-5 ans	Taux de scolarisation 6-10 ans	Taux de scolarisation 11-14 ans	Taux de scolarisation 15-17 ans	Taux de scolarisation 18-24 ans	Taux de scolarisation 25-29 ans	Taux de scolarisation 30 ans et +
MILO Ajaccio	75,4%	97,0%	98,0%	95,8%	36,7%	4,9%	0,5%
MILO Bastia	73,4%	97,8%	98,6%	95,2%	42,9%	4,8%	0,6%
MILO Sud Corse	76,9%	96,5%	98,1%	93,3%	26,4%	2,9%	0,6%
MILO Rurale	70,7%	96,6%	98,2%	95,1%	52,2%	6,8%	0,7%
Corse	73,90%	97,10%	98,30%	95,20%	42,30%	5,10%	0,60%
France métropolitaine	73,80%	97,20%	98,10%	95,90%	52,50%	8,60%	1,00%

Tableau 8. Taux de scolarisation par tranches d'âge en Corse en 2020 suivant le découpage MILO (adapté de l'INSEE)

Plus spécifiquement, si l'on examine les données par zone géographique, **la MILO Sud Corse présente un taux de scolarisation plus bas chez les jeunes âgés de 15 à 17 ans (93,3%)**, et particulièrement faible chez les 18 à 29 ans. En revanche, la MILO Rurale se distingue par une proportion élevée d'individus scolarisés dans les tranches d'âge les plus avancées (ce constat doit être relativisé par le poids démographique de cette tranche d'âge dans le territoire).

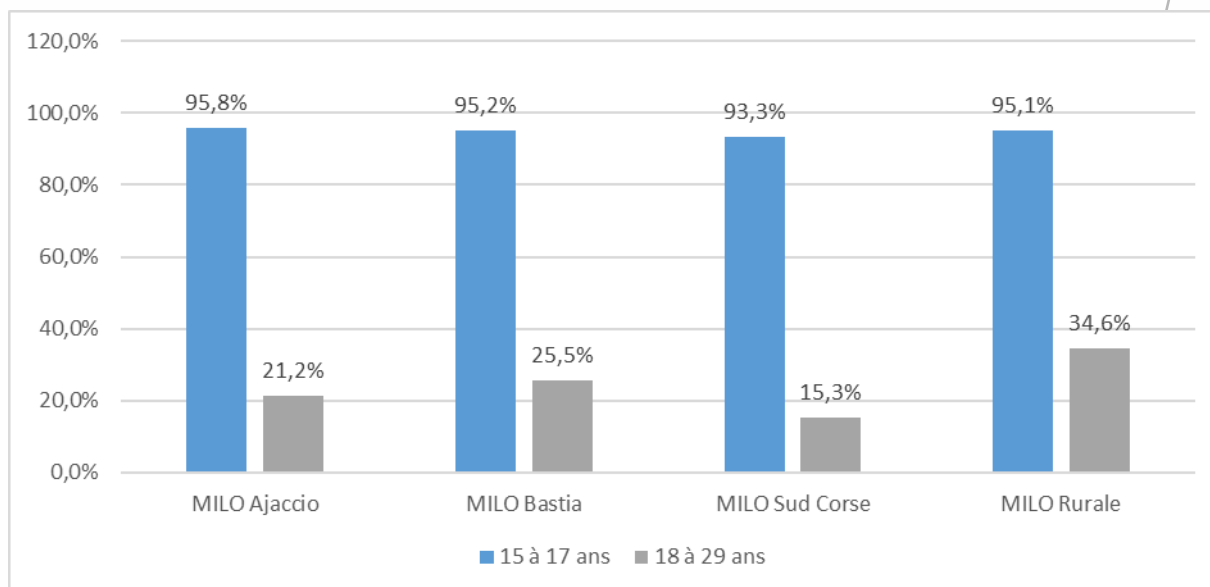


Figure 11 . Taux de scolarisation des 15-17 ans et 18-29 ans, en 2020, par territoire selon le périmètre MILO

ii. Le niveau de diplôme

Dans la continuité de ces premiers enseignements en termes de scolarisation, en 2020, **30% de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus n'a pas de diplôme ou tout au plus un BEPC ou brevet des collèges (contre 26,1% en France métropolitaine).**

Pour autant, **une lecture historique de ces données souligne la montée en qualification des individus – et donc par ricochet une baisse de la sortie précoce des jeunes du système scolaire - au cours de la période 2009-2020 :**

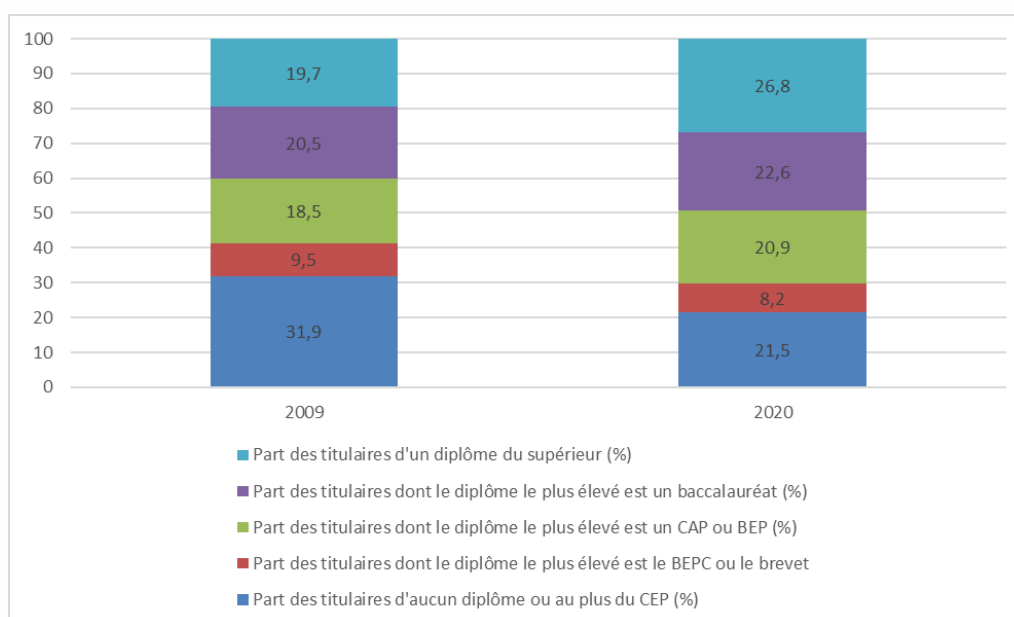


Figure 12. Evolution de la répartition de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus par diplôme entre 2009 et 2020 en Corse

Ainsi, 27% des individus non scolarisés âgés de 15 ou plus sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2020 en Corse.

Si l'on s'intéresse à ces mêmes résultats par zone géographique, le tableau ci-dessous souligne **la part majorée d'individus non diplômés ou titulaires d'un CEP tout au plus, sur le territoire d'intervention de la MILO Rurale** : cela représente 26% des individus non scolarisés âgés de 15 ans ou plus sur ce territoire en 2020. Et ils sont 35% à être titulaires au plus du BEPC, brevet des collèges, DNB, soit +5 points par rapport à la moyenne Corse qui n'est déjà pas très favorable.

	MILO Ajaccio	MILO Bastia	MILO Sud Corse	MILO Rurale	Corse
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	94 031	77 242	33 011	65 163	269 447
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	19%	21%	22%	26%	22%
BEPC, brevet des collèges, DNB	8%	7%	9%	9%	8%
CAP, BEP ou équivalent	21%	21%	21%	21%	21%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	23%	23%	24%	21%	23%
Diplôme de l'enseignement supérieur	28%	29%	25%	24%	27%

Tableau 9. Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2020 par territoire suivant le découpage MILO (Adapté de l'INSEE)

Une sortie précoce du système scolaire se traduira par des carences en matière de qualification (tant sur des compétences métiers que comportementales), ce qui entravera la capacité de l'individu à s'insérer durablement sur le marché du travail.

Sur ce même sujet, la zone du sud de la Corse ne semble pas épargnée non plus. Pour rappel, la DEPP avait identifié la zone de Porto-Vecchio comme présentant un risque d'échec accru en raison de multiples fragilités économiques, familiales et culturelles.

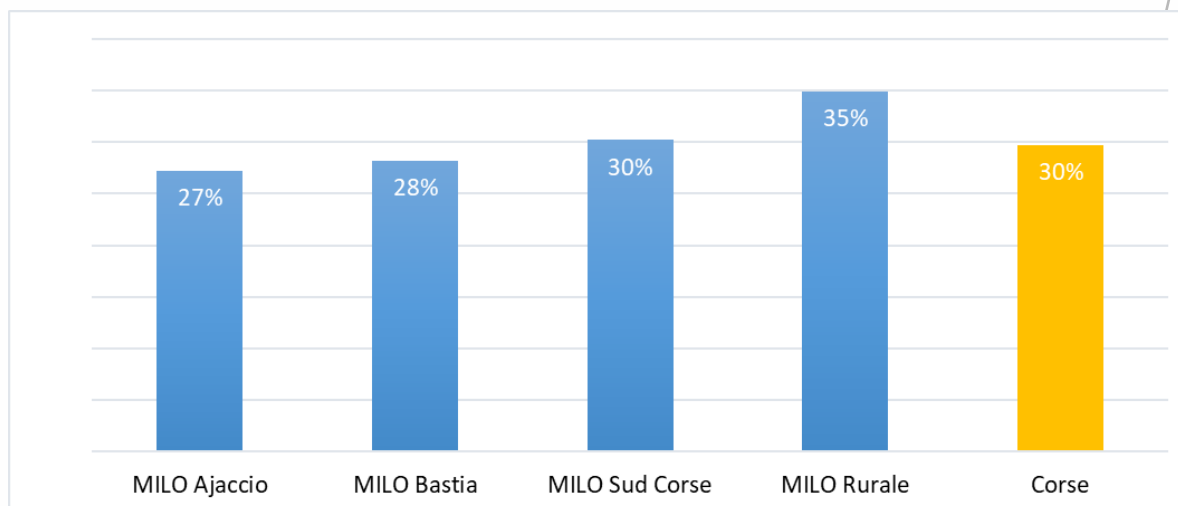


Figure 13. Répartition de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus n’ayant aucun diplôme ou tout au plus un BEPC, brevet des collèges, DNB, en 2020 en Corse et par territoire suivant le découpage MILO

b) Un portrait de l’offre de formation

i. La carte de formation

Il s’agira ici de présenter succinctement la carte de l’offre de formation accessible en Corse, dans le second degré (qu’elle révèle de l’Education Nationale ou non) et dans l’enseignement supérieur.

- **Le second degré**

Dans le giron de l’Education Nationale, l’on compte en Corse 31 collèges, 15 lycées et 1 EREA (Etablissement Régional d’Enseignement Adapté). En septembre 2022, l’académie de Corse comptait 22 374² élèves du second degré.

La carte infra dévoile la localisation de ces établissements en Corse. Bien qu’un certain maillage territorial soit notable, cette répartition géographique des établissements doit être rapprochée du réseau de transports en commun de l’île : ainsi, **la plaine orientale et le sud de la Corse relativement moins pourvus, ne bénéficieraient pas d’un réseau de transport en commun adapté aux scolaires pour faciliter l’accès aux établissements Bastiais, ou encore à la zone Cortenaise avec l’implantation de la seule université en Corse ; une mobilité tout aussi réduite également pour avoir accès aux établissements Ajacciens.**

² file:///C:/Users/User/Downloads/acad-mie-en-chiffres---edition-2022-mise-jour-du-30-03-2023--23675%20(1).pdf



Figure 14. Cartographie de l'offre de formation (Source : Académie de Corse)

Le tableau en page suivante présente la liste des collèges, renseignant également ceux intervenant au sein de réseaux d'éducation prioritaire. **La Corse compte 11 collèges classés en REP** parmi le millier de réseaux que compose la carte de l'éducation prioritaire en France.

Collèges de Corse ³					
1	Collège du Cap	2B	Luri	Public	REP
2	Collège de Moltifao	2B	Moltifao	Public	
3	Collège Saint-Joseph	2B	Bastia	Public	REP+
4	Collège Simon Vinciguerra	2B	Bastia	Public	
5	Collège de Saint Florent	2B	Saint Florent	Public	
6	Collège Campo Vallone	2B	Biguglia	Public	
7	Collège de Lucciana	2B	Lucciana	Public	
8	Collège Philippe Pescetti	2B	Cervione	Public	
9	Collège Pascal Paoli	2B	Corte	Public	
10	Collège de la Casinca	2B	Folleli	Public	REP
11	Collège du Fiumorbu	2B	Prunelli-di-Fiumorbo	Public	REP
12	Collège d'île-Rousse	2B	Ile-Rousse	Public	
13	Collège Jean Felix Orabonna	2B	Calvi	Public	
14	Collège de Montesoro	2B	Bastia	Public	REP
15	Collège Giraud	2B	Bastia	Public	
16	Collège Camille Borossi	2A	Vico	Public	
17	Collège J De Rocca Serra	2A	Levie	Public	
18	Collège Arthur Giovoni	2A	Ajaccio	Public	REP
19	Collège du Stiletto	2A	Ajaccio	Public	REP
20	Collège Fesh	2A	Ajaccio	Public	
21	Collège Laetitia Bonaparte	2A	Ajaccio	Public	REP
22	Collège de Bonifacio	2A	Bonifacio	Public	
23	Collège de Porticcio	2A	Porticcio	Public	
24	Collège Léon Boujot PVI	2A	Porto-Vecchio	Public	REP
25	Collège Maria de Peretti PVII	2A	Porto-Vecchio	Public	REP
26	Collège Jean Nicoli	2A	Propriano	Public	REP
27	Collège de Baleone	2A	Mezzavia	Public	
28	Collège Georges Clemenceau	2A	Sartène	Public	
29	Collège du Taravu	2A	Saint-Marie Sicche Petreto	Public	
30	Collège Jeanne D'Arc	2B	Bastia	Privé	
31	Collège Saint Paul	2A	Ajaccio	Privé	

Tableau 10. Liste des collèges en Corse (Source : Académie de Corse)

Dans le détail de l'offre (publique et privée), l'on dénombre :

- ✓ 10 lycées d'enseignement général et technologique publics ;
- ✓ 2 lycées privés ;
- ✓ 3 lycées professionnels publics.

En outre, 4 Sections d'Enseignement Professionnel en Lycées POlyvalents (SEP LPO) proposent également un enseignement professionnel en Balagne, dans le Fium'Orbu, à Sartène et à Porto-Vecchio.

³ Académie de Corse

Lycées de Corse ⁴				
1	Lycée Laetitia Bonaparte	2A	Ajaccio	Public
2	Lycée De Balagne (General Et Techno.)	2B	L'Île-Rousse	Public
3	Lycée Jean Paul De Rocca Serra (General Et Techno.)	2A	Porto-Vecchio	Public
4	Lycée Georges Clemenceau Sartène (General Et Techno.)	2A	Sartène	Public
5	Lycée Du Fium'orbu (General Et Techno.)	2B	Prunelli-di-fiumorbu	Public
6	Lycée Giocante De Casabianca	2B	Bastia	Public
7	Lycée Pascal Paoli	2B	Corte	Public
8	Lycée Paul Vincensini	2B	Bastia	Public
9	Lycée Fesch	2A	Ajaccio	Public
10	Lycée professionnel Fred Scamaroni	2B	Bastia	Public
11	Pensionnat Jeanne D'Arc	2B	Bastia	Privé
12	Institution Saint Paul	2A	Ajaccio	Privé
13	Lycée professionnel Jules Antonini	2A	Ajaccio	Public
14	Lycée professionnel du Finosello	2A	Ajaccio	Public
15	Lycée professionnel Jean Nicoli	2B	Bastia	Public
16	EREA	2A	Ajaccio	Public

Tableau 11. Liste des lycées en Corse (Source : Académie de Corse)

En termes d'effectifs, selon les chiffres de l'académie de Corse, lors de la rentrée scolaire de septembre 2022, on a recensé :

- Plus de 13 600 collégiens ;
- 7 197 élèves⁵ en lycées généraux et technologiques (dont 546 en Post Bac) ;
- 62 apprentis en STS ;
- 46 en préparatoire au Parcours Professorat des Ecoles ;
- Mais également 2 158 élèves (dont 35 en Post-BAC et 90 apprentis) dans les 9 établissements d'enseignement professionnel de l'île.

En dehors du réseau de l'Education Nationale, la Corse compte aussi deux lycées agricoles (Borgo et Sartène) placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture, ainsi qu'un lycée maritime et aquacole placé sous la tutelle du ministère chargé de la mer. Ces trois lycées accueillent 400 élèves.

Enfin, il est à noter que les communes de Bastia et d'Ajaccio sont labellisées « cités éducatives », parmi les 200 cités labellisées en France, un dispositif national qui vise à obtenir un « territoire à haute qualité éducative » autour de trois axes :

- « Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ de possibles »⁶.

⁴ Académie de Corse

⁵ « L'académie en chiffres » – édition 2019. 97 pages : Source Académie de Corse

⁶ Source : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cites-educatives-76>

Cette labellisation répond à des enjeux éducatifs au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville, attestant de difficultés économiques et sociales dans ces territoires. Au travers de cette labellisation⁷, la prise en charge éducative des enfants et des jeunes se voit renforcée, en s'appuyant notamment sur un réseau d'acteurs éducatifs qui associe également les parents. On soulignera que son action dépasse le cadre scolaire, puisqu'elle vise à accompagner le parcours de l'individu de la petite enfance jusqu'à son insertion professionnelle.

- **Focus sur l'école inclusive**

Divers dispositifs sont déployés en Corse pour garantir l'accès à l'éducation pour tous. Ainsi, ce sont plus de 1 600 élèves⁸ en situation de handicap, qui ont été comptabilisés lors de la rentrée 2021. Parmi les solutions proposées, l'on retrouve de manière assez classique, l'accompagnement qui peut être mis en place avec une auxiliaire (492 élèves en ont bénéficié lors de la rentrée 2021) ; par ailleurs, 455 ont été scolarisés au sein de classes ULIS et 69 en instituts médicoéducatifs (IME).

A cette offre **s'ajoutent** :

- **les classes de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) :**

	Collège	Commune
2A	Arthur Giovoni	Ajaccio
	Jean Nicoli	Propriano
	Georges Clemenceau	Sartène
	Maria de Peretti	Porto-Vecchio
2B	Pascal Paoli	Corte
	Montesoro	Bastia
	Philippe Pescetti	Cervione
	Pascal Paoli	Ile rousse
	Fiumorbu	Prunelli di Fium'Orbu
	La Casinca	Penta di Casinca
	Giraud	Bastia
	Campo Vallone	Biguglia

Tableau 12. Collèges disposant d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

- **La présence d'un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) basé à Ajaccio**, qui a accueilli 118 élèves lors de la rentrée 2022 :

⁷ Source : <https://www.citeseducatives.fr/le-projet/les-cites-educatives>

⁸ Source : [Le service public de l'école inclusive | Académie de Corse \(ac-corse.fr\)](https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive)

EREA ⁹	3 ^{ème} SEGPA	1CAP2	2CAP2	ULIS/UEP	Total
Effectifs	31	44	40	3	118

Tableau 13. Effectif par division de l'EREA lors de la rentrée 2022 (Source : Académie de Corse)

A noter que le territoire est doté d'une école de la 2^{ème} chance basée à Bastia (une présentation sera proposée dans la partie 3 de ce rapport).

- **L'offre d'enseignement supérieur**

S'agissant de l'offre en matière d'enseignement supérieur¹⁰, si l'Université di Corsica Pasquale Paoli implantée à Corte, constitue un acteur incontournable avec 4 898 étudiants accueillis en 2021, d'autres établissements de formation viennent enrichir l'offre de formation initiale insulaire :

- Les classes préparatoires aux Grandes Ecoles ;
- Les lycées professionnels et leurs B.T.S. ;
- L'Institut de Formation aux Soins Infirmiers IFSI d'Ajaccio et Bastia ;
- L'Institut corse de Formation et Recherche en Travail Social, médico-social (IFRTS) ;
- L'Institut Régional d'Administration (IRA) à Bastia ;
- L'école de commerce Kedge Business School ;
- Les centres de formation d'apprentis de Haute Corse et Amparà en Corse du Sud ;
- Le centre de formation des apprentis du sport et de l'animation (CSJC)...

A noter que ces offres se concentrent sur les communes d'Ajaccio, Bastia et Corte. A titre complémentaire donc, la dernière partie ci-dessous propose une lecture de l'accès à l'offre de formation pour les jeunes insulaires.

⁹ Source : Académie de Corse, L'académie en chiffres, édition 2022, 92 pages

¹⁰ Source : Corsica Orientazione

ii. Une mesure de l'accès à l'offre de formation en Corse

Ici, les consultants s'intéresseront à l'accès vis-à-vis de l'offre de formation pour les lycées, et en matière de formation continue.

Les lycées

En Corse, l'éloignement par rapport à l'offre de formation peut souvent être assimilé à un facteur de risque de décrochage scolaire (perception développée plus tard lors des enseignements issus du terrain ; Cf partie 3 du rapport). Sur ce sujet, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) a défini une mesure de l'éloignement en se basant sur quatre catégories de variables¹¹ :

Eloignement des élèves scolarisés dans le lycée
(durée moyenne de trajet, proportion de lycéens résidant dans une commune rurale éloignée)

Eloignement du lycée par rapport à d'autres lycées
(densité de l'offre de lycées dans les environs, durée du trajet route à l'égard du 4^{ème} lycée le plus proche)

Eloignement du lycée par rapport à l'offre de formations (voie générale, technologique, professionnelle, apprentissage ou supérieur)

Eloignement du lycée par rapport à certains équipements (gare...).

Plus l'indice obtenu est important, plus l'éloignement est significatif. La médiane de l'indice a été définie à 100, comme base de référence. Ainsi, la cartographie présentée par département infra, pour la rentrée 2020, met en exergue un indice d'éloignement des lycées particulièrement élevé pour les départements de la Corse : **120,6 pour la Corse du Sud et 117,2 pour la Haute-Corse, indices très largement supérieurs à la base 100. La Corse du Sud est le département au sein duquel l'éloignement à l'égard des lycées est le plus élevé de France en 2020 ; le département de la Haute-Corse est quant à lui classé 96^{ème} sur 100 (par ordre croissant).**

¹¹ Source : DEPP, « Une mesure de l'éloignement des lycées », Note d'information n°23.19, avril 2023

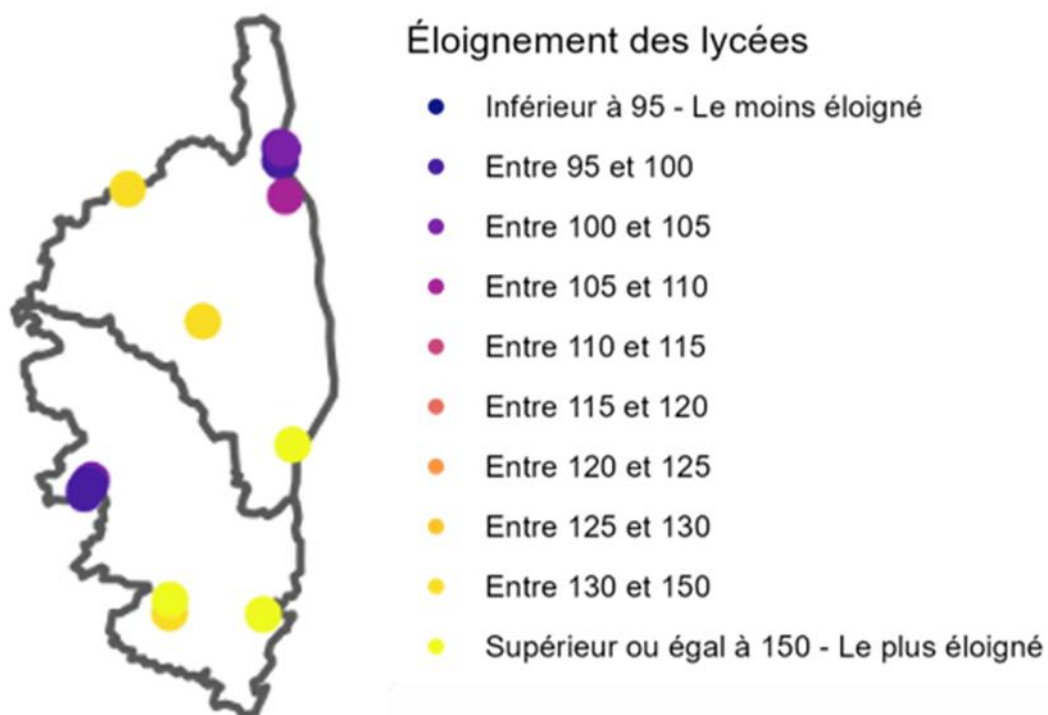


Figure 15. Indice d'éloignement des lycées en Corse en 2020 par département (Source : DEPP)

Ces résultats ne seront pas sans conséquence en matière de risque de décrochage scolaire, particulièrement pour les microrégions les moins bien desservies, illustrées par la carte : on pense à la Balagne, au centre Corse, au Sarténais-Valinco, et surtout à la Plaine Orientale et à l'Extrême Sud (zone de Porto-Vecchio).

De plus, les chiffres actualisés de 2022 mettent en évidence une augmentation de l'éloignement des lycées polyvalents de Georges Clémenceau à Sartène et Jean-Paul de Rocca Serra à Porto-Vecchio, par rapport à 2020 avec respectivement 163,8 et 179,6.

<i>Lycées</i>	<i>Indice d'éloignement</i>
<i>LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE LAETITIA BONAPARTE AJACCIO</i>	99,7
<i>LYCÉE PROFESSIONNEL JULES ANTONINI - AJACCIO</i>	100,2
<i>LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE FESCH AJACCIO</i>	100,5
<i>INSTITUTION SAINT PAUL (LYCÉE GÉNÉRAL PRIVÉ) AJACCIO</i>	101,8
<i>LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BORGIO</i>	108,5
<i>LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE PAUL VINCENSINI - BASTIA</i>	112,5
<i>LYCÉE PROFESSIONNEL FRED SCAMARONI - BASTIA</i>	113,2
<i>LYCÉE PROFESSIONNEL FINOSELLO AJACCIO</i>	113,7
<i>LYCÉE GÉNÉRAL PRIVÉ PENSIONNAT JEANNE D'ARC BASTIA</i>	114,5
<i>LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE GIOCANTE DE CASABIANCA BASTIA</i>	115
<i>LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN NICOLI BASTIA</i>	116,4
<i>LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE DE SARTÈNE</i>	149,9
<i>LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE PASCAL PAOLI CORTÉ</i>	152,2
<i>LYCÉE POLYVALENT DE BALAGNE</i>	152,9
<i>LYCÉE POLYVALENT DU FIUM'ORBU</i>	163,5
<i>LYCÉE POLYVALENT GEORGES CLÉMENCEAU - SARTÈNE</i>	163,8
<i>LYCÉE POLYVALENT JEAN PAUL DE ROCCA SERRA - PORTO-VECCHIO</i>	179,6

Tableau 14. Indice d'éloignement des lycées de Corse en 2022 (Source : DEPP)

L'éloignement de la formation continue

Enfin, l'analyse de l'éloignement à l'égard de la formation continue constitue également un indicateur pertinent parmi les solutions qui pourraient être proposées aux décrocheurs scolaires, ayant quitté le système scolaire depuis plusieurs années. Pour autant, selon la carte infra, **le temps moyen d'accès en Corse aux équipements de formation continue est de 51,2 minutes contre 19,6 minutes en France.**

Accès des communes aux équipements de formation continue



Corse

Temps moyen d'accès :

France : 19,6 mn

Corse : 51,2 mn

Sources : Insee, BPE 2016, distancier métrique

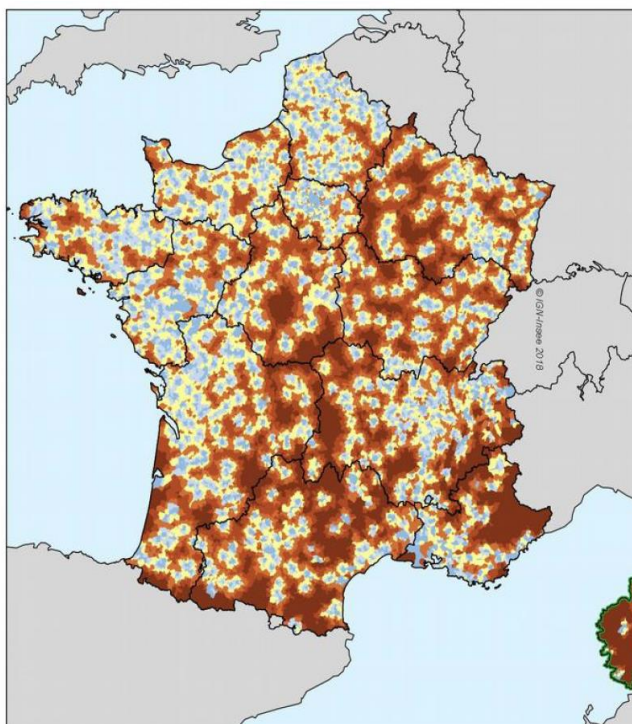


Figure 16. Accès des communes aux équipements de formation continue 2016 (Source : INSEE)

Plus particulièrement, certaines microrégions en Corse semblent davantage touchées par cet éloignement, se faisant l'écho des mêmes enseignements présentés en matière d'accessibilité aux lycées. Globalement, l'accès est contraint pour l'ensemble de la Corse, à l'exception des deux grandes agglomérations et le centre Corse.

Accès des communes aux équipements de formation continue



grandes aires urbaines

Corse

Sources : Insee, BPE 2016, distancier métrique

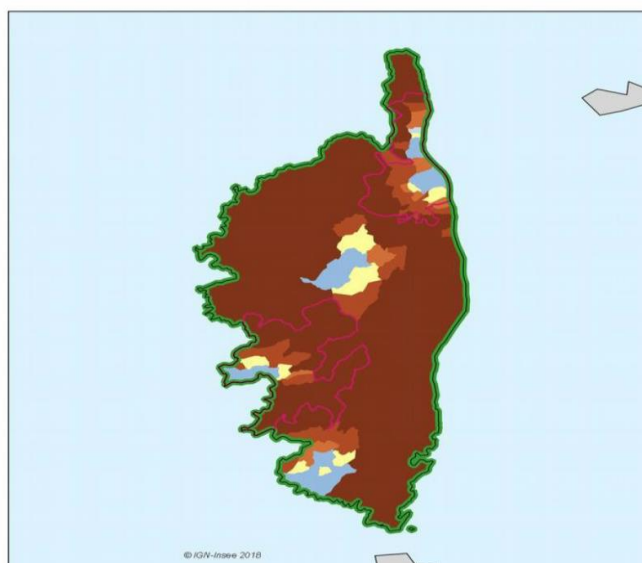


Figure 17. Accès des communes aux équipements de formation continue en Corse en 2016 (Source : INSEE)

2.2 Le décrochage scolaire en chiffres

Tout d’abord, le code de l’éducation offre une définition précise du décrochage scolaire : « le décrochage est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d’aptitude professionnelle (CAP)¹² » (articles L122-2 et L313-7).

Cette partie a vocation à offrir une mesure du décrochage scolaire en Corse à partir d’un certain nombre d’indicateurs.

2.2.1 Les premiers indicateurs

D’après le Centre National d’Etudes des Systèmes Scolaires, il existe plusieurs indicateurs permettant d’offrir une mesure du décrochage scolaire en France.

a) Le taux de sortant sans diplôme

Il se définit comme la part des jeunes de plus de 15 ans non scolarisés sans diplôme ou tout au plus titulaires d’un brevet des collèges, BEPC ou DNB : d’après les données disponibles auprès de l’INSEE, et vu précédemment, **en Corse, en 2020, 29,7% des jeunes âgés de plus de 15 ans non scolarisés n’ont pas de diplôme ou tout au plus le brevet des collèges.**

b) Le taux de sortie précoce d’éducation et de formation

A l’échelle européenne, l’indicateur retenu dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, est le taux de sortie précoce d’éducation et de formation. Plus précisément, cet indicateur mesure la part des jeunes de 18 à 24 ans « qui n’ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du diplôme national du brevet¹³ ». Un objectif européen de 10% a été fixé pour 2020. En 2018, le taux de la France atteignait déjà les 8,7%¹⁴ ; il est de 7,8% en 2021¹⁵.

Les consultants ont tenté de se procurer les données sources afin de calculer le taux pour la Corse, en se rapprochant des services de l’INSEE. Malheureusement, les données Enquête Emploi de l’INSEE ne permettent pas d’obtenir les données nécessaires au calcul de ce taux.

¹² Source : <https://eduscol.education.fr/891/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage>

¹³ Source : <https://www.cnesco.fr/decrochage-scolaire/indicateurs/>

¹⁴ Source : DEPP, L’Europe de l’éducation en chiffres, 3^{ème} édition, 2020, 92 pages

¹⁵ Source : Commission européenne, Rapport de suivi de l’éducation et de la formation 2022, France, 20 pages

c) Le taux de non diplômés parmi les jeunes non-scolarisés

Il mesure la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non diplômés parmi la population non scolarisée des 15 ans ou plus :

	Aucun diplôme ou CEP	Total population non scolarisée de 15 ans ou plus
15 à 19 ans	481	2 438
%	19,7%	100%
20 à 24 ans	1 369	10 918
%	12,5%	100%
Total 15-24 ans	1 850	13 356
%	13,9%	100%

Tableau 15. Part des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés sans diplôme ou titulaires au plus d'un certificat d'études primaires parmi la population non scolarisée en 2020 (Adapté de l'INSEE)

Ainsi, d'après les données INSEE, **en Corse en 2020, 13,9% des jeunes âgés de 15 à 24 ans sortent du système scolaire sans aucun diplôme.**

Plus globalement, on rappellera que **22% des individus non scolarisés, âgés de 15 ans ou plus sont sortis en Corse, non diplômés ou avec au plus un certificat d'études primaires** en 2020 (contre 21% en France métropolitaine).

d) Focus sur les NEETs

A titre liminaire, l'on peut ajouter que deux indicateurs sont empruntés à l'échelle internationale :

- Un utilisé par l'EUROSTAT, le taux de sortie précoce d'éducation et de formation, vu précédemment ;
- L'autre utilisé par l'OCDE, le nombre ou la proportion de NEETs au sein de la population âgée de 15 à 24 ans (Not in Education, Employment or Training, c'est-à-dire les jeunes qui ont quitté l'école et qui ne sont ni en emploi, ni en formation).

Concernant ce dernier indicateur, à notre connaissance, il n'existe pas de données permettant de quantifier les NEETs à l'échelle de la Corse, au sens de l'OCDE. En effet, les seuls chiffres accessibles ne couvrent pas la totalité du périmètre NEETs, mais ils s'en approchent.

Ainsi, **en 2019, 19,1% des jeunes âgés de 15 à 24 ans, en Corse ne sont ni dans le système scolaire, ni en emploi¹⁶ à partir de données INSEE.**

¹⁶ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-jeunes-non-inseres-ni-en-emploi-ni-scolarises-neet>

La carte en page suivante donne une illustration de cet indicateur par EPCI en 2019. Corroborant les résultats présentés supra, certains territoires semblent davantage marqués par les difficultés insertionnelles des jeunes, notamment dans les microrégions suivantes :

- La Plaine Orientale ;
- La Balagne ;
- Le Sartonais-Valinco-Taravo ;
- Et le Sud Corse.

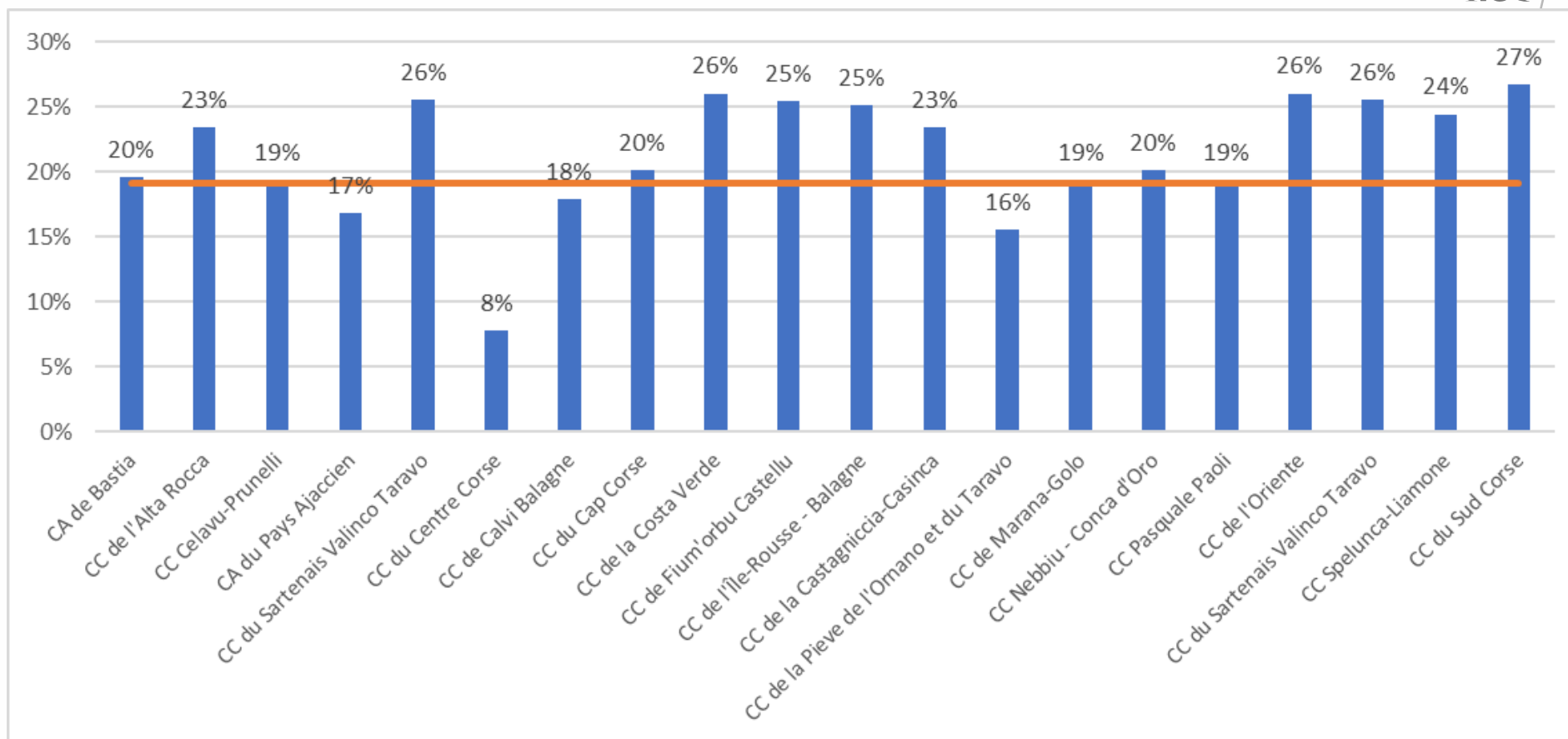


Figure 18. Part des jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui ne sont ni dans le système scolaire, ni en emploi, en 2019, par EPCI

En complément de ces enseignements, en 2018¹⁷, une étude INSEE s'est également emparée du sujet, s'intéressant ici aux Jeunes Inactifs ou au Chômage (JIC) âgés de 16 à 29 ans. Au travers de cette étude, l'on estime ces jeunes à près de 11 000 sur l'île, soit un quart (23%) des jeunes âgés entre 16 et 29 ans. Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (+4 points), même si elle a progressé moins vite sur une période de 10 ans.

Principalement, ils sont au chômage (c'est le cas pour 55% des JIC comptabilisés en Corse contre 68% à l'échelle métropolitaine). Parmi ce panel, on soulignera le poids non négligeable des « autres inactifs » qui regroupent notamment les enfants d'un ménage au foyer, personnes seules, ...

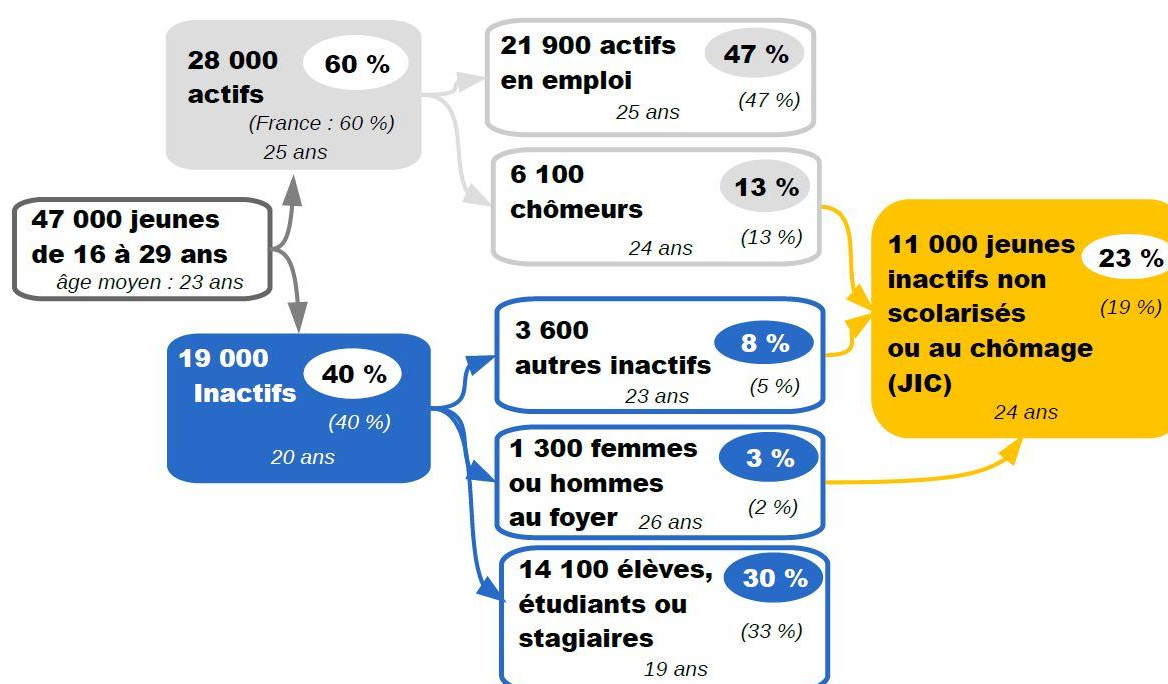


Figure 19. Répartition des jeunes âgés de 16 à 29 ans selon leur situation face à l'emploi en Corse en 2018 (Source : INSEE)

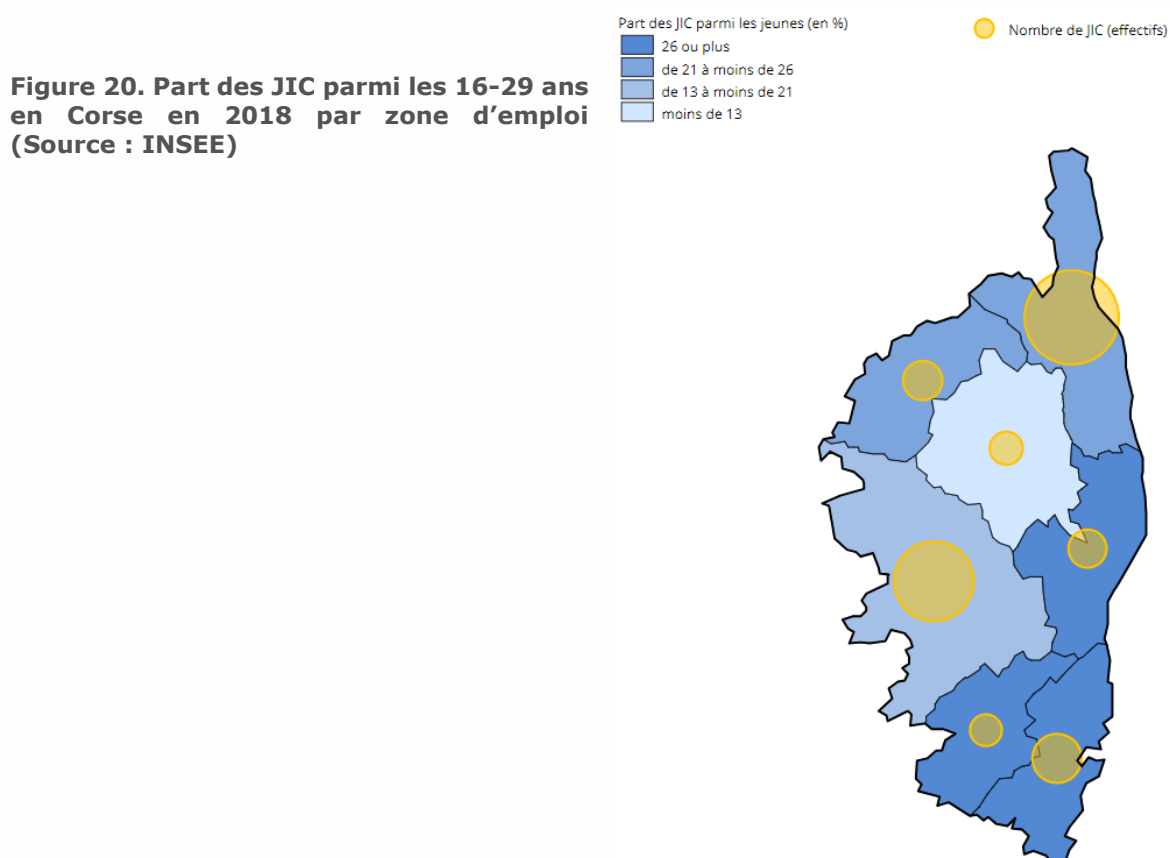
En outre, l'âge moyen est plutôt avancé dans la tranche d'âge, estimé à 24 ans.

	16 ans	17 ans	De 18 à 29 ans	Total
Total JIC	182	229	10 575	10 986
Dont au chômage	32	91	5948	6 071
Dont au foyer	5	4	1315	1 324

Tableau 16. Nombre de jeunes âgés de 16 à 29 ans inactifs non scolarisés ou au chômage (JIC) par âge et par activité, en Corse en 2018 (Adapté de l'INSEE)

¹⁷ INSEE, « En Corse, 11 000 jeunes de 16 à 29 ans inactifs ou au chômage », INSEE Flash Corse n°63, novembre 2021, 2 pages

A nouveau, l'analyse des résultats par microrégion met en lumière une situation plus alarmante dans les zones d'emploi de l'extrême sud (32% de JIC dans la zone d'emploi de Porto-Vecchio et 30% pour celle de Propriano) et de Ghisonaccia (28% de JIC).



2.2.2 Les données précises

Pour mémoire, lors du diagnostic sur le décrochage scolaire réalisé en 2020, une communication de la Rectrice en date du 02 septembre 2020, indiquait : « un peu plus de 800 élèves ont peu ou pas suivi l'enseignement à distance, donc ont montré des signes de décrochage [suite à la mise en place de l'enseignement à distance au printemps 2020 lié au COVID-19] ».

Avec les données obtenues auprès de l'ARML, ce sont 300 jeunes qui avaient été identifiés comme décrocheurs scolaires en mai 2020.

Qu'en est-il à présent avec la mise en place de l'obligation de formation des 16-18 ans entrée en vigueur en septembre 2020 ? Avant de présenter les chiffres collectés, l'encadré ci-dessous présente dans les grandes lignes le contenu de cette loi majeure en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Focus sur l'obligation de formation des 16-18 ans

L'obligation de formation des 16-18 ans, entrée en vigueur en septembre 2020, et née de la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de confiance », constitue sans nul doute un cadre de référence dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire. De par cette obligation, elle engage tous les acteurs référents, compétents, à s'emparer de cette problématique, y compris les acteurs de l'insertion. **Cette obligation s'inscrit dans la continuité du droit au retour à la formation initiale.**

En effet, elle instaure le droit pour un jeune mineur, diplômé ou non, « ni en études, ni en emploi, ni en formation » (ce que l'on appelle communément les NEETS) d'avoir accès à un parcours d'accompagnement ou de formation ; l'ambition poursuivie est d'importance puisqu'il s'agit d'accompagner le jeune dans son avenir professionnel, en lui proposant un parcours adapté à ses besoins. Cette obligation entend ainsi limiter les cas de sortie précoce du système scolaire, conduisant aux effets néfastes que l'on connaît (chômage, pauvreté...).

Le respect de l'obligation de formation des 16-18 ans (17 ans révolus) est assuré par les missions locales et/ou CIO, amenés à travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires : établissements scolaires, Pôle Emploi, Cap Emploi, écoles de la 2^{ème} chance, le réseau Info Jeunesse, l'aide sociale à l'enfance (ASE), les services de la protection judiciaire de la jeunesse...

Au travers de cette obligation, il s'agit de :

- Identifier les jeunes ciblés par l'obligation de formation par le biais principalement du Système Interministériel d'Echanges d'Informations (SIEI), qui depuis 2022, établit chaque mois, une liste de jeunes sortis du système scolaire (établissements relevant de l'éducation nationale, du ministère de l'agriculture, des CFA, d'écoles privées sous contrat...);
- Cette liste est ensuite traitée par les PSAD ; à noter que le repérage peut également se faire par le biais d'autres leviers (appels à projet, service national universel des jeunes...), ou encore le numéro vert (outil déployé dans le cadre du plan « 1jeune 1solution » qui vient appuyer la mise en place de l'obligation de formation) ;
- Puis la PSAD oriente vers l'acteur compétent (MILO ou CIO) qui sera en charge de la prise de contact. Lors de cette dernière, l'on s'assurera du non-respect de l'obligation de formation, et une 1^{ère} information sera délivrée au jeune avant la conduite d'un entretien dit de situation. Cet entretien permettra d'identifier le besoin d'accompagnement le plus adapté et d'orienter vers la personne idoine. Préalablement, un diagnostic approfondi est proposé au jeune et à sa famille ;
- Il est à noter qu'un référent de parcours sera désigné dans le cadre du suivi du parcours d'accompagnement du jeune.

Plusieurs solutions peuvent être proposées grâce au réseau de partenaires (de l'éducation nationale aux acteurs de l'insertion) :

- Le retour en formation y compris par le biais de structures dédiées (micro-lycées, ...) et/ou en s'appuyant sur des dispositifs de remobilisation ;
- L'apprentissage ou la formation professionnelle ;
- Un emploi ;
- L'accomplissement du service civique, du service national universel, BAFA... ;
- Un accompagnement à l'insertion professionnelle.

Ces solutions peuvent découler de dispositifs tels que « Avenir en main » (pouvant déboucher sur un contrat d'engagement jeune...), « la promo 16.18 », ou encore « la promo 16.18 parcours de formation ».

a) Les données du rectorat

i. Avant-propos méthodologique

D'après les informations obtenues, en Corse, les décrocheurs scolaires sont repérés par l'Education Nationale par le biais du Système Interministériel d'Echanges d'Informations (SIEI) à partir d'un premier croisement de bases de données du ministère de l'éducation nationale (c'est à dire tous les établissements relevant de l'Education Nationale en France) et de certains partenaires. A noter que des améliorations sont attendues d'ici 2024, avec de nouveaux recoupements.

Plus précisément, les jeunes figurent sur les listes construites à partir de critères combinés :

- ✓ Élève de plus de 16 ans à la date d'observation nationale et jusqu'à 29 ans inclus ;
- ✓ Scolarisé au minimum 15 jours dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale ou de l'agriculture, l'année scolaire précédente ou l'année en cours ;
- ✓ Il n'a pas obtenu le diplôme de niveau 3 ou 4 du cursus scolaire dans lequel il (elle) était inscrit(e) ;
- ✓ Non scolarisé au moment du traitement, avec un motif de sortie autre que :
 - ❖ Suite études CNED ;
 - ❖ Suite études second degré MEN établissement étranger ;
 - ❖ Autre suite études étranger UE ;
 - ❖ Autre suite études étranger hors UE ;
 - ❖ Départ à l'étranger sans précision ;
 - ❖ Décès.
- ✓ Inscrit dans une formation de la sixième à la terminale (et MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire).

En réalité, **il s'agit à ce stade de jeunes « présumés » en situation de décrochage.** Aussi, les listes sont ensuite retravaillées par les PSAD (Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, voir partie 3 de ce rapport). En pratique, les MILO et CIO, membres des PSAD, réalisent un travail de repérage, très méticuleux et chronophage, en contactant chaque jeune identifié dans la liste afin de confirmer la situation de décrocheur ou non d'ailleurs.

En effet, la plupart du temps, la situation de décrochage n'est pas avérée (le jeune étant inscrit dans un autre établissement de formation ne relevant pas de l'éducation nationale par exemple ou en formation). Finalement, de l'avis global des propos recueillis sur le

terrain, par les divers acteurs, il y aurait peu de décrocheurs, en décalage avec les chiffres communiqués. Cet écart entre les chiffres remontés par l'application RIO (SIEI) et la réalité du terrain proviendrait du non-recoupement avec d'autres bases de données pertinentes (notamment celles de l'apprentissage), une saisie non conforme quant au motif de sortie du jeune (motif de sortie erroné ou non renseigné) par l'établissement ; des doublons ont été également remontés.

A noter que des jeunes qui ne sont pas repérés par le SIEI peuvent être ajoutés aux listes par les PSAD : des jeunes identifiés par les CIO et Missions locales, sortis du système scolaire en N-2 par exemple. De ce point de vue, l'on peut dire que les chiffres sont donc encore perfectibles. Toutefois, des évolutions sont notables avec :

- ✓ Une remontée a priori quotidienne des chiffres par les chefs d'établissement, lorsqu'encore en 2020, la cadence était semestrielle (une campagne en octobre et une autre en mars). Depuis février 2022, les remontées doivent être réalisées mensuellement ;
- ✓ Le recoupement de fichiers avec la possibilité de suivre un jeune qui change d'académie, ce qui n'était pas le cas jusqu'à l'an dernier ;
- ✓ A venir :
 - Une évolution dans la quantification, en passant d'une logique de stocks (cumul : décrocheurs déjà repérés et nouveaux décrocheurs) à une logique de flux (c'est-à-dire les nouveaux décrocheurs identifiés chaque mois) ;
 - Les croisements de fichiers attendus avec d'autres partenaires pour 2024.

Enfin, on retiendra l'absence de données à ce sujet à un niveau géographique plus fin que l'échelle départementale, limitant les possibilités en termes d'analyse infra-territoriale.

ii. Les chiffres du Rectorat

Dans le cadre de cette mission, le Rectorat a communiqué des données récentes, concernant le volume de « présumés » décrocheurs en Corse. Ainsi, selon les chiffres RIO, pour l'académie de Corse, on recense **848 jeunes présumés en situation de décrochage scolaire à la campagne SIEI d'automne 2022, dont 196 nouveaux**. Ce sont majoritairement des garçons (60%). Parmi l'ensemble de ces jeunes en situation présumée de décrochage :

- **787 ne sont pas diplômés ;**
- 225 sont suivis par les missions locales.

La plupart des jeunes présumés décrocheurs (70%) identifiés concerne des mineurs – âgés de 16 et 17 ans - soit des jeunes soumis à l’obligation de formation.

Age	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +	Total
Nombre	226	368	168	66	14	4	2	848

Tableau 17. Répartition du nombre de présumés décrocheurs scolaires par âge en octobre 2022 (Source : Académie de Corse)

Il est à noter que le suivi à partir de RIO s’arrête de manière empirique à 21-22 ans.

Par ailleurs, à la lecture du tableau infra, on soulignera une relative majorité de présumés décrocheurs en Haute-Corse (54% du volume en octobre 2022), une tendance qui s’est inversée depuis l’automne 2020 :

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Total
16 ans	118	108	226
17 ans	147	221	368
18 ans	86	82	168
19 ans	31	35	66
20 ans	5	9	14
21 ans	2	2	4
22 ans et +	0	2	2
Total	389	459	848

Tableau 18. Répartition du nombre de présumés décrocheurs par âge et par département, en octobre 2022 (Source : Académie de Corse)

Dans le cadre des évolutions à venir, en termes de comptabilisation, le tableau de bord obtenu (actuellement en cours de consolidation) permettra de passer à une logique de flux, et surtout de distinguer 3 profils d’individus :

- Les jeunes concernés par l’obligation de formation des 16-18 ans, mais qui ne peuvent être considérés comme décrocheurs scolaires (car un diplôme a été obtenu) ;
- Les jeunes à la fois concernés par l’obligation de formation des 16-18 ans et décrocheurs scolaires ;
- Les jeunes âgés de plus de 18 ans (non soumis à l’obligation de formation) décrocheurs scolaires.

En termes d'évolution historique, selon les informations transmises par le Rectorat, la Corse se situerait dans la moyenne des chiffres nationaux (y compris Outre-mer) en termes de proportion de décrocheurs scolaires¹⁸ :

	2017	2018	2019	2020	2021
Corse	5,7%	6,4%	5,3%	5,1%	6,1%
France	5,6%	5,7%	5,5%	5,4%	6,5%

Tableau 19. Evolution de la proportion de présumés décrocheurs scolaires entre 2017 et 2021 en Corse et en France (Source : Académie de Corse)

A titre de précision, pour l'année 2021 par exemple, il s'agit du nombre de jeunes présumés en situation de décrochage de l'automne de l'année 2021, rapporté aux effectifs âgés de 15 ans et plus du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de l'année scolaire 2020-2021.

A la lecture de ces chiffres, en termes d'évolution, **l'on pourrait y voir les effets de la crise sanitaire de la COVID-19 et/ou l'impact lié à la mise en place de l'obligation de formation**. Ainsi, toujours d'après les chiffres RIO, pour l'académie de Corse, l'on a comptabilisé 525 présumés décrocheurs lors de la campagne SIEI d'automne 2020, dont :

- 402 qui n'étaient pas diplômés ;
- 125 qui étaient suivis par les missions locales.

L'évolution entre les deux années est notable (+62%), en particulier pour les jeunes présumés décrocheurs âgés de 18 ans :

Age	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +	Total
2022	226	368	168	66	14	4	2	848
2020	146	232	91	40	10	5	1	525
Evolution 2020-2022	55%	59%	85%	65%	40%	-20%	100%	62%

Tableau 20. Evolution de la répartition du nombre de présumés décrocheurs par âge entre 2020 et 2022 (Adapté de Académie de Corse)

Globalement, il nous faut garder à l'esprit, que ce chiffre des 848 jeunes présumés en situation de décrochage scolaire (automne 2022) reste surestimé, car à ce stade, le travail d'épure du fichier n'a pas été effectué (ce qui signifie par exemple qu'une partie de jeunes pourrait être inscrit dans une formation en apprentissage, comme évoqué supra).

¹⁸ Ces taux sont calculés au niveau national et transmis aux académies. Mode de calcul : "Nombre de jeunes présumés en situation de décrochage à la campagne SIEI d'automne de l'année N (source RIO SUIVI) / Effectif d'élèves scolarisés de 15 ans et plus du MENJ de l'année scolaire (N-1)-(N) au 15 octobre N-1 (source SYSCA)"

Une vision plus fine de ce chiffre pourrait être donnée par les chiffres des MILO, présentés ci-dessous.

b) Les données MILO

i. Les décrocheurs scolaires

Selon les données IMILO¹⁹ fournies par l'ARML de Corse, dans le cadre de la campagne en cours, **441 jeunes ont été identifiés comme décrocheurs scolaires au 5 novembre 2023.**



La répartition géographique des décrocheurs par territoire (selon le découpage géographique des MILO) met en exergue une prépondérance du nombre de décrocheurs, au sein des MILO de Bastia et Ajaccio (soit 60% des décrocheurs), dans la continuité du constat dressé lors du diagnostic réalisé en 2020. Ce constat est à mettre en évidence donc avec l'importante démographie des principales communes, de Bastia et Ajaccio.



Toutefois, cette répartition ne doit pas occulter la proportion plutôt notable de jeunes au sein des MILO Rurale et Sud Corse, rapportée au nombre de jeunes sur ces territoires.

	Femmes	Hommes	Total
MILO AJACCIO	53	103	156
MILO SUD CORSE	29	55	84
MILO BASTIA	43	69	112
MILO RURALE	34	55	89
Total général	159	282	441

Tableau 21. Répartition du nombre de décrocheurs par genre et par MILO au 5 novembre 2023 (Source IMILO)

¹⁹ Données comparatives entre les missions locales et l'Éducation Nationale.

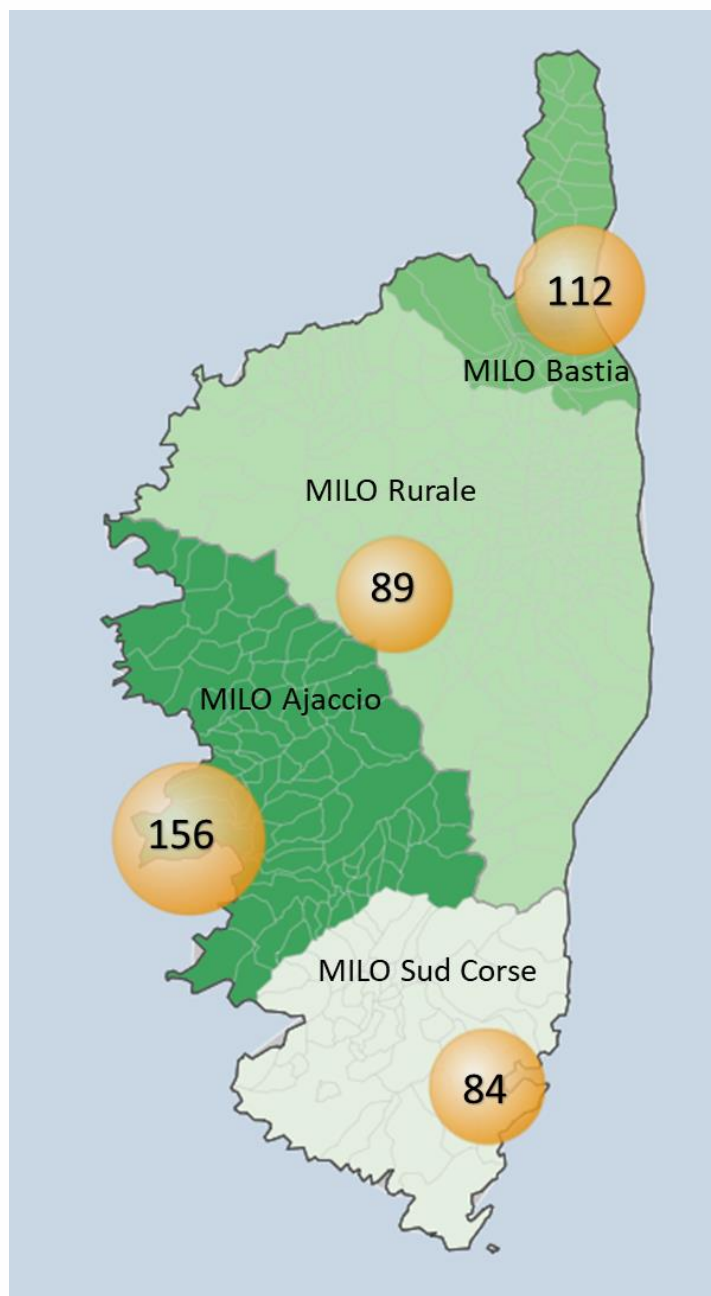
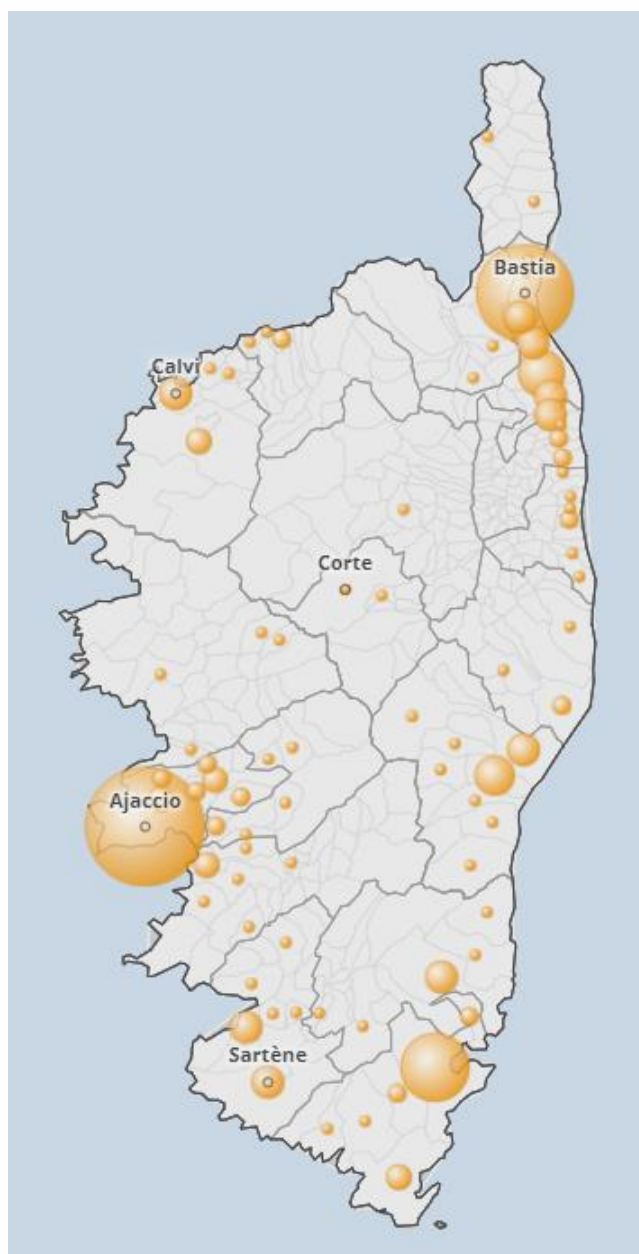


Figure 21. Répartition du nombre de décrocheurs scolaires par MILO au 05/11/23

La carte en page suivante dévoile la répartition de ces mêmes décrocheurs par commune en Corse, au 5 novembre 2023, offrant une lecture plus affinée de cette problématique dans certaines microrégions avec l'étalement des flux en périphérie Bastiaise, la plaine orientale, dans le Sartenais Valinco et en Balagne.



Légende :

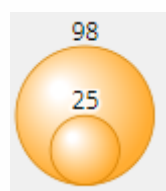


Figure 22. Répartition du nombre de décrocheurs scolaires par commune au 05/11/23

En termes de répartition par sexe, le tableau supra témoigne d'une prépondérance d'hommes (64% des décrocheurs au 5 novembre 2023), corroborant la tendance mentionnée avec les chiffres du Rectorat.

En ce qui concerne les 441 décrocheurs scolaires, pour une proportion significative - les trois quarts d'entre eux (75%) – il s'agit de mineurs, et donc soumis à l'obligation de formation ; soulignant ainsi l'importance de les accompagner dans la montée en compétences, par le biais de formations qualifiantes ou certifiantes, adaptées à leurs besoins.

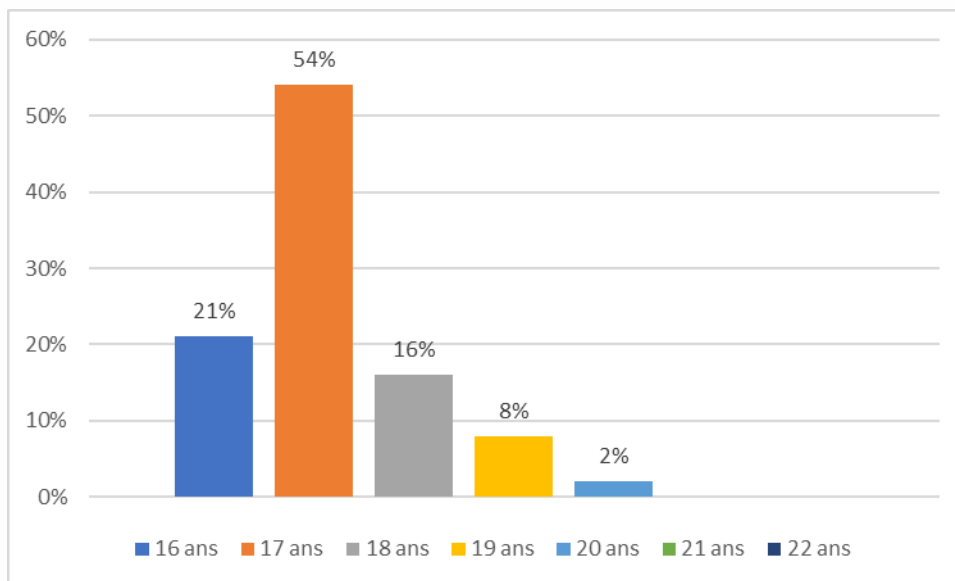


Figure 23. Répartition des décrocheurs scolaires par âge au 5 novembre 2023

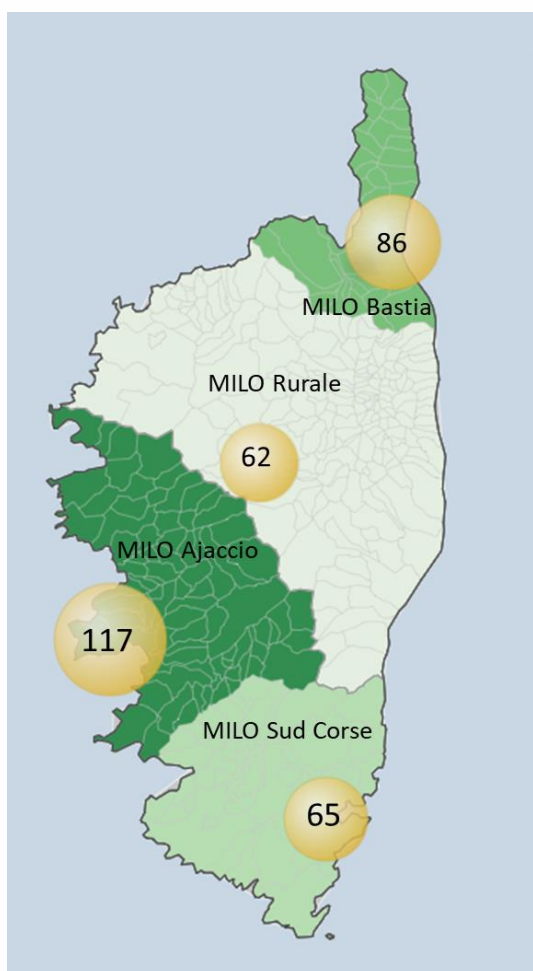
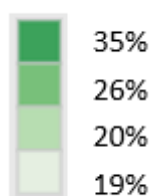


Figure 24. Répartition du nombre de décrocheurs mineurs par MILO au 05/11/23

Légende :



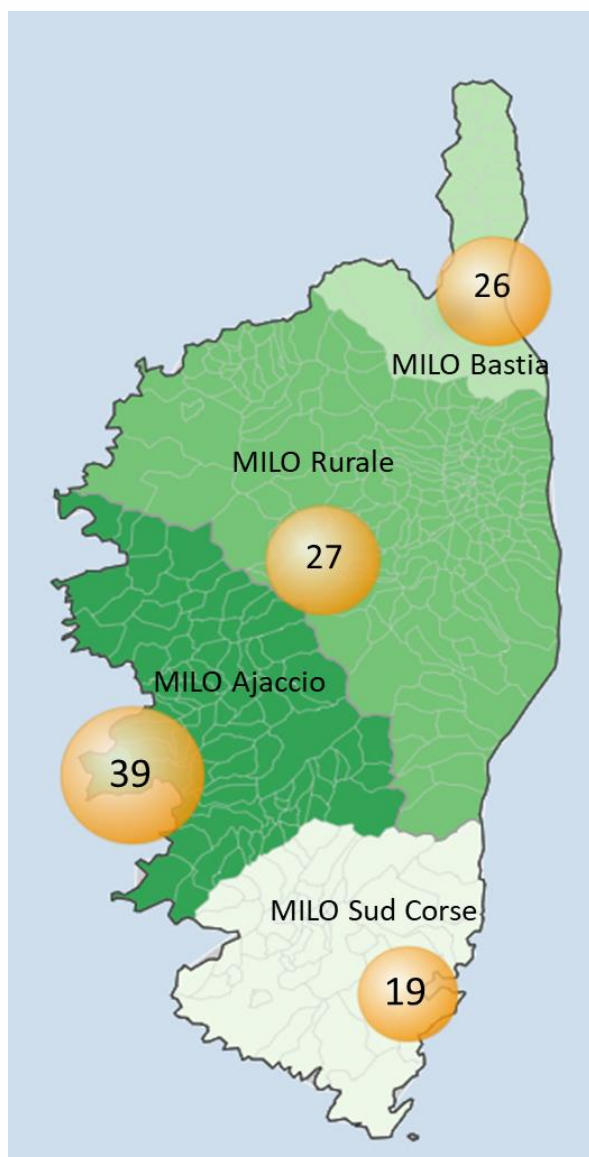
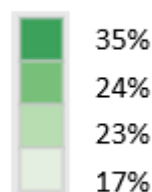


Figure 25. Répartition du nombre de décrocheurs majeurs par MILO au 05/11/23

Légende :



Enfin, si l'on s'intéresse au niveau scolaire des décrocheurs scolaires, et en relative corrélation avec l'âge, force est de constater que **ces décrocheurs ont un faible niveau de qualification : 22% des décrocheurs ont un niveau CAP/BEP et 34% ont à peine le niveau du brevet des collèges ; ce qui témoigne d'un décrochage précoce.**

Structures	Niveau III et +	Niveau IV	Niveau V	Niveau V Bis	Niveau VI	Niveau non précisé
MILO AJACCIO		8,3%	23,1%	26,3%	2,6%	39,7%
MILO SUD CORSE	1,2%	9,5%	14,3%	46,4%	6,0%	22,6%
MILO BASTIA	1,8%	24,1%	21,4%	36,6%	11,6%	4,5%
MILO RURALE		13,5%	29,2%	33,7%	16,9%	6,7%
Total	0,7%	13,6%	22,2%	34,2%	8,4%	20,9%

Tableau 22. Niveau scolaire des décrocheurs scolaires au 05/11/23 (source : IMILO)

ii. Focus sur les jeunes soumis à l'obligation de formation

Les consultants ont souhaité apporter quelques enseignements complémentaires notamment sur le type d'accompagnement proposé par les MILO, aux jeunes soumis à l'obligation de formation.

Ainsi, en 2022, 1 048 jeunes ont bénéficié d'au moins un entretien dans le cadre de l'obligation de formation. En effet, au cours de l'année, 8 707 entretiens ont été organisés sous diverses formes (ateliers, entretiens individuels, informations collectives).

Structures	Nombre d'entretiens	Nombre de jeunes
MILO AJACCIO	2 207	306
MILO SUD CORSE	1 637	250
MILO BASTIA	1 860	238
MILO RURALE	3 003	254
Total	8 707	1 048

Tableau 23. Nombre d'entretiens organisés et nombre de jeunes mineurs ayant bénéficié d'au moins un entretien en 2022

Le tableau ci-dessous illustre donc la répartition du nombre d'entretiens par type. En général, les entretiens individuels ont été les plus fréquemment plébiscités (82% des entretiens mis en place), suivis par les ateliers (15%), puis les séances d'information collective (2%).

Structures	Nature	Nombre d'entretiens	Nombre de jeunes
MILO AJACCIO	Atelier	412	46
	Entretien individuel	1 767	306
	Information Collective	28	22
Sous-Total		2 207	306
MILO SUD CORSE	Atelier	217	43
	Entretien individuel	1 352	250
	Information Collective	68	27
Sous-Total		1 637	250
MILO BASTIA	Atelier	69	17
	Entretien individuel	1 773	238
	Information Collective	18	10
Sous-Total		1 860	238
MILO RURALE	Atelier	635	54
	Entretien individuel	2 268	254
	Information Collective	100	15
Sous-Total		3 003	254
Total general		8 707	1 048

Tableau 24. Répartition des entretiens par type, par nombre de jeunes mineurs et par MILO en 2022

Par ailleurs, enseignement notable, on soulignera **la proportion majorée d’entretiens réalisés au sein de la MILO Rurale, se faisant l’écho certainement des forts besoins d’accompagnement sur son territoire** (avec 34% des entretiens réalisés en son sein et 24% de bénéficiaires). C’est au sein de la MILO Rurale que l’on compte le plus grand nombre d’entretiens mis en place.

En se focalisant sur les jeunes mineurs qui ont reçu une proposition, au total, ils sont 1 090 jeunes à avoir reçu une proposition dans divers domaines, tels que l'accès à un emploi, en matière de citoyenneté, formation, logement, et bien d'autres. En termes de nombre de propositions, cela représente plus de 17 000 propositions au cours de l'année 2022. **La majorité des propositions offertes aux jeunes soumis à l’obligation de formation, cible l'accès à un emploi (40% des propositions en 2022) et l’accompagnement au projet professionnel (35%), soulignant ici les besoins d’accompagnement des jeunes mineurs.**

Thème acte service	Nombre de propositions	% de propositions	Nombre de jeunes
Accès à l'emploi	6 763	40%	1 132
Citoyenneté	2 341	14%	636
Formation	830	5%	327
Logement	16	0%	15
Loisirs, sport, culture	162	1%	104
Projet professionnel	5 900	35%	862
Santé	1 015	6%	313
Total	17 027	100%	1 090

Tableau 25. Répartition des propositions, par type et par nombre de jeunes mineurs bénéficiaires en 2022

NB : il convient de noter que le nombre de jeunes peut différer par rapport aux chiffres mentionnés précédemment, car un jeune a pu accéder à une offre de service sans avoir préalablement participé à un entretien.

En termes de répartition géographique, le graphique ci-dessous met en lumière :

- **Une forte prépondérance en termes de propositions visant l'accès à un emploi pour les jeunes mineurs au sein des MILO de Porto-Vecchio et Rurale, témoignant des perspectives d’embauche à l’échelle locale** ; celles-ci représentant respectivement 41% et 56% des propositions contre 40% en moyenne en Corse. Rappelons que le périmètre d’intervention de la MILO Rurale s’étend jusqu’à la Balagne. On y voit ici **les effets d’appel de l’offre d’emplois saisonniers**, rémunérateurs et à faible niveau de qualification (un facteur de risque en faveur d’un décrochage scolaire évoqué lors des rencontres de terrain ; voir partie 3 de ce rapport), au sein de territoires relativement limités en termes d’offre de formation directement accessible ;

- A noter que 9% des propositions au sein de la MILO de Porto-Vecchio se destinent à des formations ;
- Par ailleurs, **autre constat pour le moins évocateur : 11% des propositions adressées aux jeunes mineurs, au sein de la MILO de Porto-Vecchio, ciblait un accompagnement dans le domaine de la santé (contre 6% en moyenne en Corse) ;** ces éléments seront repris dans la partie 3 du rapport.

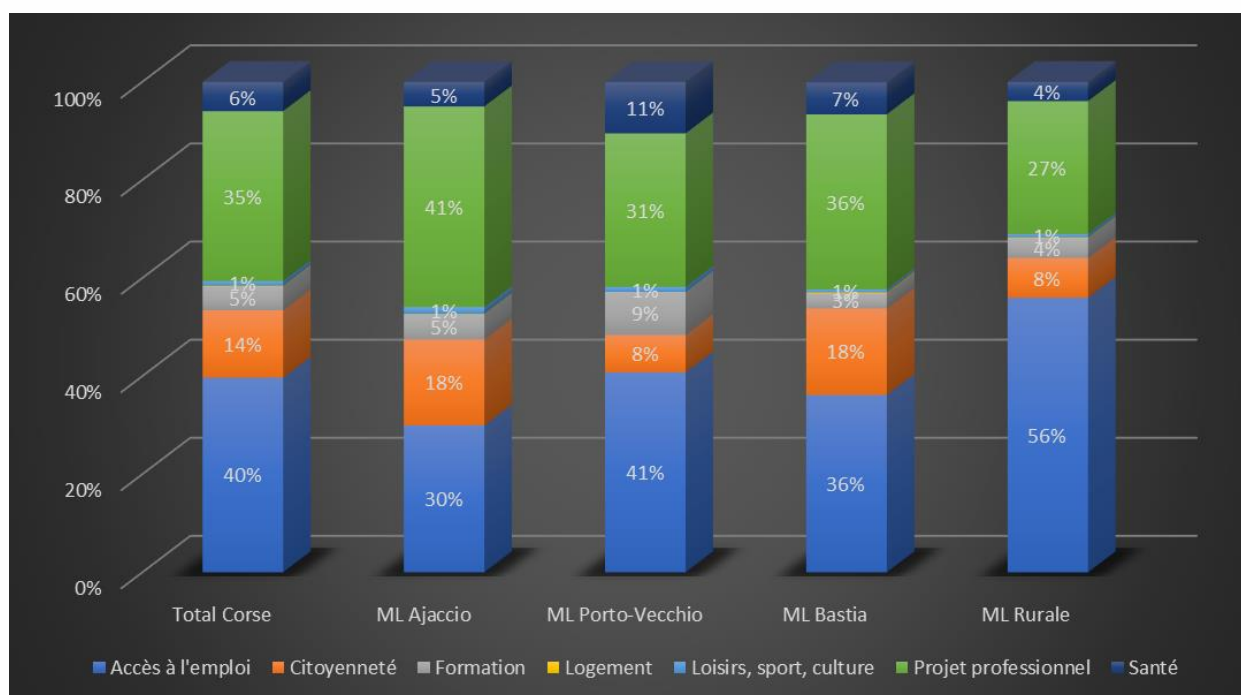


Figure 26. Répartition des propositions faites aux jeunes mineurs par type et par MILO en 2022

En outre, en 2022, ce sont 762 jeunes qui sont entrés dans un dispositif au moins, dans le cadre de l'obligation de formation. Parmi les dispositifs le plus plébiscités, on retrouve le diagnostic approfondi (29% des dispositifs utilisés), et le conseil en évolution professionnelle (17% des dispositifs en 2022).

Enfin, 588 jeunes sont entrés en situation durant l'année (actifs) : être en situation signifie trouver une opportunité dans le cadre d'un emploi, d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation. **Il est à noter que la majorité d'entre eux s'est destinée vers un contrat d'alternance (une solution qui pourrait être appréciée des jeunes mineurs).**

Catégorie situation	MILO AJACCIO	MILO SUD CORSE	MILO BASTIA	MILO RURALE	Total
Contrat en Alternance	118	64	96	99	377
Emploi	54	59	25	37	175
Formation	23	11	25	15	74
Total jeunes	185	124	138	141	588

Tableau 26. Répartition du nombre de jeunes mineurs par MILO entrés en situation et du nombre de situations engagées en 2022 par type

c) Les données complémentaires

Enfin, les consultants ont obtenu des données complémentaires pour se donner une idée plus globale du volume de potentiels décrocheurs scolaires, en identifiant ses informations auprès des :

- Centres de Formation d'Apprentis ;
- L'université de Corse.

Concernant les centres de formation d'apprentis, **pour le CFA de Haute-Corse, pour l'année 2022-2023, 177 jeunes n'avaient pas repris leur formation après rupture de leur contrat d'apprentissage.**

Pour l'année en cours, pour la période du 1^{er} janvier au 3 octobre 2023, 201 ruptures de contrat ont été enregistrées, au titre desquelles :

85 jeunes ont fait l'objet d'un maintien en formation

58 jeunes ont signé avec un nouvel employeur, ou ont un autre projet professionnel

58 jeunes « disparus des radars » aucune information

Concernant le CFA Amparà, pour l'année 2022-2023, l'on a dénombré 119 ruptures sèches.

Pour ce qui est du décrochage scolaire, d'après l'université de Corse, il correspond au nombre d'étudiants défaillants sur leur résultat à l'année et ne s'étant pas réinscrits à l'Université de Corse l'année suivante (en N+1). Dans ce cadre, et d'après les informations transmises par l'université de Corse, **le taux de décrochage universitaire serait de l'ordre de 21% pour l'année 2022/2023. Par ailleurs, ce sont 96 étudiants de 1^{ère} année qui se sont réorientés durant cette même année. Toutefois, il convient de relativiser ce taux dans la mesure où aucun rapprochement n'est fait concernant de nouvelles inscriptions par ailleurs.**

	Nombre d'inscrits en 1ère année	Nombre de décrocheurs de 1ère année	Taux de décrochage
2019/2020	1 608	220	13,7
2020/2021	1 686	316	18,7
2021/2022	1 693	349	20,6
2022/2023	1 519	319	21,0

Tableau 27. Evolution du taux de décrochage scolaire à l'université de Corse au cours des 4 dernières années (Source : Université de Corse)

3. L'analyse qualitative approfondie

Avant de présenter de manière exhaustive, mais confidentielle, l'ensemble des propos recueillis sur le terrain, les consultants débiteront par un avant-propos méthodologique, afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

3.1 Avant-propos méthodologique

Il s'est agi ici de regrouper les propos des interlocuteurs sur un mode thématique. **Les consultants attirent l'attention des lecteurs sur le fait que, cette partie, en retranscrivant les propos des individus interrogés, se veut très subjective, et ne retranscrit en aucun cas les conclusions des consultants. Elle relate la perception et les propos des acteurs du terrain qu'ils ont du phénomène du décrochage scolaire en Corse.**

Il semble important de préciser également que les consultants tout en répondant aux termes du cahier des charges ont souhaité s'inscrire dans la continuité des enseignements issus du 1^{er} diagnostic réalisé sur le décrochage scolaire par notre cabinet en 2020. Bien entendu certaines conclusions sont revenues (notamment sur les causes et les conséquences), mais ici l'essentiel a consisté à s'intéresser sur la perception à l'égard de la prise en charge des jeunes décrocheurs, et notamment ceux soumis à l'obligation de formation, dans la perspective d'alimenter la réflexion pour la prochaine convention triennale.

L'enquête qualitative conduite par les consultants a consisté donc à mener une série de rencontres auprès d'acteurs variés, intervenant à différents stades du processus du décrochage scolaire, depuis la prévention jusqu'à la remédiation : **20 entretiens individuels semi-directifs ont été effectués au cours de la mission, sur la période allant du 28 septembre au 30 octobre 2023.** Le tableau des interlocuteurs, présenté infra, renseigne sur la diversité des entretiens conduits. **On notera enfin que la relation des entretiens est volontairement anonyme.**

Institution	Nom	Prénom	Fonction	Date
Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation	Lombardo	Valérie	Déléguée régionale à la DRAIO	09/10/2023
	Dzialo	Isabelle	Adjointe à la DRAIO ; correspondante académique du décrochage scolaire	
CIO Haute-Corse	Bonnot-Gallucci	Sabine	Directrice	09/10/2023
CIO Corse du Sud	Lamothe	Valérie	Directrice	17/10/2023
EN IGSER	Welxler	Frédérique	Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche Correspondante territoriale Guyane et COM	23/10/2023
Collectivité de Corse - DGA des affaires sociales et sanitaires Direction de la protection de l'enfance	Romeo	Fabrice	Chef de service prévention et actions collectives	02/10/2023
Université de Corse	Rizza	Stéphanie	Responsable du Service Pilotage de l'Offre de Formation	13/10/2023
	Leoni	Eric	Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	
ARML	Maurel	Béatrice	Directrice	13/10/2023
	Deriu-Doncarli	Francesco	Référent décrochage scolaire et obligation de formation	
CFA Ampara 2A	Désiré	Philippe	Directeur	30/10/2023
CFA de Haute-Corse	Luciani	Xavier	Directeur	03/10/2023
Lycée agricole de Sartène	Tokutuu	Sakopo	Proviseur du LEGTA de Sartène, Directeur de l'EPLEFPA de Corse du Sud	28/09/2023
Ecole de la 2 ^{ème} chance	Royer	Nathalie	Directrice	09/10/2023
MILO Ajaccio	Munoz	Marc	Directeur	19/10/2023
	Leonelli	Christine	Conseillère en insertion	
MILO Bastia	Pisella	Elodie	Directrice	19/10/2023
	Anziani	Dominique	Conseillère en insertion sociale et professionnelle	
MILO Sud Corse	Foata	Dea	Directrice	25/10/2023
MILO Rurale	Achilli	Laurence	Directrice	23/10/2023
EREA	Caron	Julie	Directrice	19/10/2023
	Camilleri	Jenny	Référente décrochage scolaire	
Collège Giovoni	Boivent	Rodrigue	Principal	17/10/2023
Collège Moltifao	Cardi	Jean- Etienne	Principal	20/10/2023
Lycée Professionnel Jules Antonini	Poli	Gilles	Proviseur	17/10/2023
	Mme Ortiz		Proviseure-Adjointe	
Lycée Giocante de casabianca	Camugli	Sylvie	Proviseure-Adjointe	11/10/2023

3.2 Les enseignements issus du terrain

3.2.1 L'approche du décrochage scolaire

a) Le concept

De prime abord, quelques acteurs ont rappelé la définition officielle du décrochage scolaire, donnée par le code de l'Éducation, présentée plus haut. Pourtant, nombreux sont ceux qui ont tenu à apporter des précisions complémentaires à cette définition, sur l'approche du décrochage scolaire, dont la « complexité » ne saurait se limiter à la définition du code de l'Éducation.

Le décrochage scolaire est alors décrit comme **l'aboutissement d'un processus long souvent enclenché dès le plus jeune âge, avec des premiers signes pouvant intervenir dès le 1^{er} degré**. Il sera alors plus difficile de faire adhérer un jeune à un dispositif, à un accompagnement dans le cadre de la remédiation, lorsque les origines du décrochage seront profondément ancrées chez le jeune. Quel que soit la ou plutôt les causes (voir infra), le désintérêt pour l'école serait en réalité progressif, et d'autres facteurs viendront peut-être accélérer cet état de fait, comme une orientation inadaptée lors du passage du collège au lycée. Un autre des interlocuteurs interrogés a souhaité reprendre **la définition du décrochage scolaire selon Delcourt de 1989 : « un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire »**.

Parfois, et de manière ponctuelle, un évènement « récent » a pu provoquer un décrochage scolaire, un « accident de la vie » par exemple, qui a eu un impact sur l'état de santé moral du jeune (parmi les exemples rapportés : le harcèlement scolaire notamment, séparation des parents, une maladie, un décès...).

Les collèges et les lycées s'intéressent donc attentivement **aux jeunes dits « à risque » de décrochage**, car pour être décrocheurs, cela suppose que le jeune soit déjà sorti du système scolaire ; l'on s'intéresse donc aux « jeunes qui n'entrent pas dans les apprentissages » ; « un jeune qui ne se retrouve plus dans le système scolaire ».

Par ailleurs, en termes de tranche d'âge, un jeune ne peut être considéré comme décrocheur qu'à partir de 16 ans (étant donné l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans).

Enfin, pour un jeune apprenti, il sera décrocheur en cas de rupture du contrat d'apprentissage (voir les chiffres partie 2 du rapport).

b) L'évolution historique perçue

i. En termes de volume

Des quelques enseignements issus du terrain, le nombre de décrocheurs scolaires aurait peu évolué au cours des dernières années, concernant la tranche d'âge des 16-18 ans notamment, eu égard au cadre règlementaire imposé (obligation de scolarité suivie de l'obligation de formation depuis 2020). Il y aurait donc peu de décrocheurs scolaires. Pour mémoire, la partie 2.2 de ce rapport, qui présente les chiffres de l'académie de Corse, témoigne de la tendance inverse (évolution à la hausse pour la période 2020-2022), même si ces chiffres sont majorés, puisqu'ils recensent le volume global de présumés décrocheurs (à ce stade, le travail d'épure des listes et/ou le recoupement avec d'autres bases de données n'a pas été effectué).

Toutefois, l'un des interlocuteurs nuancera en précisant que **si le nombre de décrocheurs scolaires aurait peu évolué, le nombre de jeunes « à risque » de décrochage a pu être modifié (voire augmenté).**

De plus, l'on observera **un désintérêt pour l'école de plus en plus précoce** (constat repris par plusieurs interlocuteurs), désintérêt qui pourra provoquer un décrochage scolaire à terme. Ce désintérêt est observé dès la classe de 6^{ème}, quand il y a encore quelques années, il était identifié plutôt en 4^{ème} (une classe considérée comme charnière) voire encore en 3^{ème}. Cette dégradation pourrait être liée à plusieurs tendances observées depuis plusieurs années :

- **La perte progressive de sens et de valeurs accordée à l'école** (avec des familles qui cautionneraient les absences répétées à l'école), parfois liée à la situation économique des parents : « l'école à quoi ça sert ? » ;
- La perte progressive de la valeur travail et de l'effort (un des acteurs évoque un manque de motivation voire d'appétence pour l'ascenseur social) ;
- **La place de plus en plus prégnante des écrans chez nos jeunes**, et notamment la présence précoce sur les réseaux sociaux dès la fin du CM2 (manque de sommeil, moins de temps consacré aux apprentissages...) ;
- Plus récemment, la crise sanitaire de la COVID-19 dont les effets seraient visibles encore aujourd'hui :
 - ✓ L'état d'esprit des jeunes et des parents aurait évolué avec quelques exemples donnés :

- ❖ Des jeunes qui ne se projettent pas professionnellement dans un autre projet, que celui escompté initialement, mais qui leur aurait été refusé (souvent car le projet ne correspondait pas aux compétences du jeune ou par manque de places suffisantes dans l'offre de formation choisie). Dès lors, pour le jeune, il n'y aura aucun projet professionnel de substitution « c'est ça ou rien » ;
 - ❖ Des enfants/parents qui refusent l'internat, ne souhaitant pas être séparés.
- ✓ Fait notable, **plusieurs interlocuteurs ont surtout évoqué une dégradation de la détresse morale chez les jeunes** (du mal être aux tentatives de suicide, perte de sens, addictions diverses...). A titre illustratif, l'on a pu observer une hausse du nombre d'interventions des psychologues de l'Education Nationale (psy-EN) en milieu scolaire à la demande d'infirmières, d'assistances sociales. Lors de ces interventions, les psy-EN ont une mission de repérage et d'évaluation de la situation mais n'interviennent pas dans le soin. Un travail est mis en place dans le cadre de l'adhésion à l'accompagnement au soin qui sera proposé.

Face à des risques de décrochage scolaire de plus en plus jeunes, d'aucuns préconisent une pré-orientation dès la 6^{ème}.

Enfin, corroborant le sentiment de précocité dans l'âge de décrochage scolaire, l'on observe également en aval, de plus en plus de familles avec leurs enfants de 15 ans se dirigeant vers la Mission Locale pour anticiper les problèmes de décrochage. La Mission Locale peut orienter alors ces jeunes vers le programme de développeurs de l'apprentissage de la Collectivité de Corse, grâce à une dérogation.

Focus sur l'action des psy-EN spécialisés en EDO

Ce sont des psychologues de l'Education Nationale. Ils sont spécialisés en éducation, développement, conseil en orientation (EDO). Ils se déploient à l'échelle départementale entre interventions en milieu scolaire (du collège à l'université) et au sein des locaux des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) présents sur le territoire. Le public accompagné est âgé de 11 à 29 ans principalement.

Au sein des CIO, plusieurs types d'accompagnement peuvent être proposés : information (études, métiers, formations professionnelles...), entretien (y compris psychologique), conseil individuel, bilan d'orientation, animation par le biais notamment d'ateliers collectifs sur différentes thématiques (y compris à la découverte des métiers dès la 5^{ème}), accompagnement sur le projet d'orientation en lien avec le monde économique.

En milieu scolaire, eu égard au nombre d'établissements, les psy-EN ont à leur charge plusieurs établissements. Ils accompagnent les élèves qui ont des besoins, notamment à risque de décrochage, en appui avec les équipes éducatives et en lien avec les familles.

Enfin, selon les dires d'un interlocuteur interrogé, le nombre de ruptures de contrat d'apprentissage aurait connu un essor significatif, en raison de l'attractivité de ces formations (la hausse du nombre d'apprentis a entraîné une probabilité plus grande de risques de décrocheurs).

ii. En matière de politiques publiques

En termes d'évolution, la grande majorité des interlocuteurs met en avant l'entrée en vigueur **depuis la rentrée 2020 de l'obligation de formation des 16-18 ans**, une avancée majeure en instaurant **une obligation d'un suivi et de prise en charge**, qui bien que dans les faits existaient déjà (conduisant à conclure pour certains qu'ils n'y ont pas vu d'impact : une partie plus approfondie sera consacrée plus loin). Depuis septembre 2020, cela devient donc une obligation pour les acteurs en charge du repérage et de la remédiation, pour les jeunes et leurs parents aussi.

Autre évolution soulignée par une partie des interlocuteurs interrogés, **les liens et les relations partenariales développés** entre les différents acteurs intervenant au service des décrocheurs (depuis le repérage jusqu'à la remédiation), pour apporter la solution la plus globalisante possible ; les relations partenariales se seraient donc renforcées depuis le dernier diagnostic sur le décrochage scolaire de 2020, peut-être liées aussi à la mise en application de l'obligation de la formation.

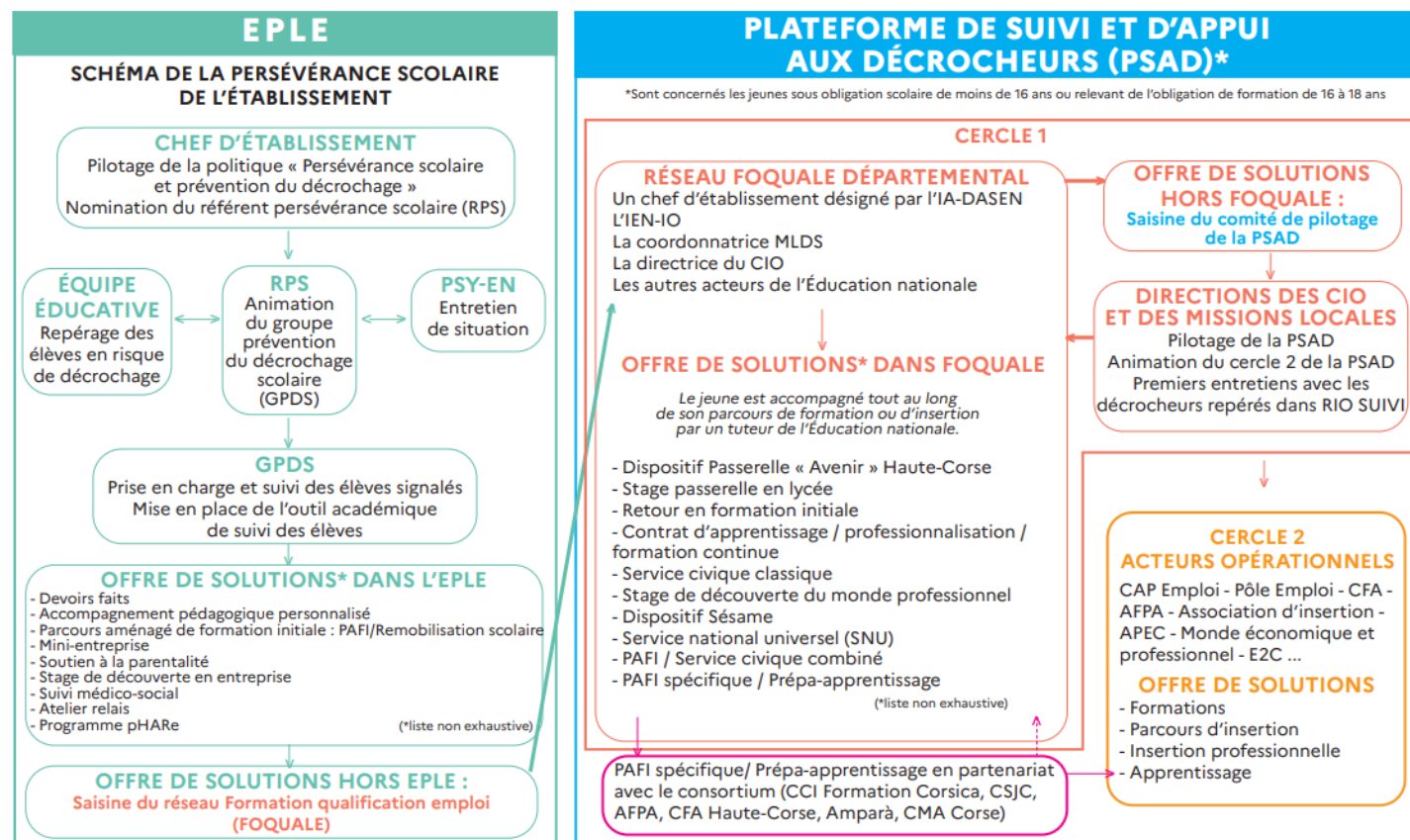
Par ailleurs, d'autres acteurs ont souligné comme évolution marquante de ces dernières années : le développement de la prévention du décrochage scolaire, accéléré notamment depuis le plan d'actions de 2014 « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage ». De ce plan sont issus « Parcours Avenir », le Parcours Aménagé de la Formation Initiale (PAFI), ... mais aussi l'idée d'étudier l'opportunité de l'obligation de formation scolaire des 16-18 ans (une loi qui était déjà en vigueur dans d'autres pays en Europe à l'époque). En effet, depuis 2009, les politiques éducatives n'ont cessé de se renforcer dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, jusqu'à **la mise en place récente du PAFI Tous Droits Ouverts** et la réforme de la voie professionnelle.

Plus globalement, on retiendra une appropriation forte de ce sujet par l'ensemble des acteurs – communauté éducative - au cours des dernières années.

c) La prévention

Les politiques éducatives en matière de prévention du décrochage scolaire en France ont donc bien évolué au cours des années récentes, jusqu'à la mise en place en mars 2023 du schéma académique de la persévérance scolaire.

Schéma académique de la persévérance scolaire



SERVICE ACADÉMIQUE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION (SAIO) - MARS 2023

Figure 27. Schéma académique de la persévérance scolaire (Source : Rectorat de l'Académie de Corse)

En pratique, dès les premiers signes évocateurs (il faut plusieurs signes) d'un risque de décrochage scolaire (voir infra), la cellule de suivi et de prévention puis le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire – à noter que parfois les deux outils se confondent - sont alertés sur le cas du jeune à fort risque de décrochage. Cette cellule de suivi et de prévention est en charge de la veille et du suivi des jeunes dit à risque. Elle se compose généralement d'un référent décrochage scolaire, d'un CPE (Conseiller Principal d'éducation), d'enseignants, d'un PSY-EN, d'une infirmière, du chef d'établissement, et parfois d'une assistance sociale. Elle se réunit périodiquement et étudie les cas de risque de décrochage, identifiés par l'équipe éducative, eu égard à **certains signaux d'alerte tels que l'absentéisme (élevé ou « perlé »)**, un passage fréquent à l'infirmerie, des dérives comportementales, les résultats scolaires... Une fois la détection réalisée, très rapidement, les parents sont associés à ce processus, et des réunions mises en place.

En outre, un entretien de situation est réalisé : mené par le psy EN dans l'établissement ou au CIO, ou par la coordonnatrice de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), l'entretien de situation est un outil d'analyse de la situation d'un jeune. Il permet l'identification et l'analyse des difficultés rencontrées pour chaque élève sortant sans solution. Un accompagnement personnalisé est proposé afin de raccrocher l'élève à une formation ou vers un autre parcours qui conduit à la qualification.

Puis deux types de solutions peuvent leur être proposés suivant les besoins d'accompagnement identifiés :

- **Des solutions au sein même de l'établissement :**

- ✓ Il peut s'agir d'un accompagnement dans la scolarité : devoirs faits inscrits à l'emploi du temps des 6^{ème}, accompagnement pédagogique personnalisé, ...
- ✓ Un suivi médico-social grâce à une assistante sociale et à l'aide de psychologue (et dans ce cas-là un suivi est réalisé toutes les trois semaines), une orientation vers le programme PHARe en cas de harcèlement à l'école depuis 2021... ;
- ✓ **Un (ou plusieurs) PAFI (Parcours Aménagé de Formation Initiale) peut être également proposé dès la 3^{ème} et l'âge de 15 ans** pour un jeune en risque de décrochage et scolarisé dans un établissement du second degré. Il permet de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou une période en service civique... Les jeunes conservent le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à

une année maximum. De nombreux PAFI sont déployés dans l'académie. Il existe des déclinaisons du PAFI : le PAFI prépa-apprentissage avec les CFA (qui permet ainsi au jeune de découvrir les différentes formations, pour repartir sur une nouvelle formation ou revenir dans l'établissement initial), le PAFI Service civique combiné et le dernier entré en vigueur : le PAFI Tous Droits Ouverts. A noter que dans le cadre d'un PAFI, le jeune est reçu par un psychologue de l'éducation nationale, qui fera un entretien de situation, et un premier travail de remobilisation engagé.

- **Des solutions en dehors de l'établissement par le biais du réseau FOQUALE** (Formation Qualification Emploi), généralement pour les jeunes déjà en rupture avec le système scolaire classique, matérialisée par un absentéisme élevé, considérant que le processus de raccrochage sera complexe, et donc le retour à l'école très difficile. L'aspect remédiation sera développé plus bas.

De la prévention à la remédiation : les acteurs de l'Education Nationale

L'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ)

Il joue un rôle en matière de lutte contre le décrochage scolaire dans la mesure où toutes les personnes de la communauté éducative (le chef d'établissement, le référent décrochage scolaire, les professeurs principaux et l'équipe éducative, le CPE et la vie scolaire, le CIO et les Psy-EN, le personnel médico-social, les coordonnateurs MLDS...) sont concernées par la lutte contre le décrochage scolaire, qui est intégrée dans le projet d'établissement à travers un volet « prévention du décrochage ». La prévention du décrochage est par ailleurs inscrite dans les missions des enseignants et s'accompagne d'une mobilisation renforcée des corps d'inspection.

Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Le GPDS mobilisé dans tous les établissements scolaires est une instance de réflexion collective au sein de l'établissement à laquelle participe le référent décrochage scolaire. Il analyse les situations des élèves en voie de décrochage scolaire et réfléchit aux actions qui peuvent être proposées. C'est un outil de repérage et de prévention fondamental qui se situe en amont de toutes les autres actions au sein même de l'établissement. C'est un levier pour mettre en œuvre une prise en charge collective du décrochage scolaire au sein de l'établissement. Il permet d'apporter des réponses individualisées en termes de parcours tel que le PAFI ou une réponse partenariale comme les alliances éducatives ou encore dans le cadre d'une clause sociale.

Le référent décrochage scolaire

Un référent décrochage scolaire est nommé dans chaque établissement du second degré par le chef d'établissement parmi les membres de l'équipe (chef d'établissement, adjoint, CPE, enseignant, ...). Sous la responsabilité du chef d'établissement, il mobilise et coordonne l'action de prévention menée par les équipes éducatives au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS). Sa mission contribue également à la sécurisation des parcours de formation : il assure l'accompagnement des élèves lors de leur retour en formation. Il participe à la mise en place de pratiques éducatives et pédagogiques adaptées en lien avec l'élève, sa famille et l'équipe de l'établissement.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Pour construire ces parcours, la MLDS est une ressource en ingénierie de formation. L'article 14 de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a modifié l'article L122-2 du code de l'éducation pour faire de la lutte contre le décrochage scolaire une des missions centrales de l'éducation nationale. Le 21 novembre 2014, le Premier ministre et la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont annoncé la mise en œuvre d'un plan national intitulé « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » avec pour objectif de diviser par deux le nombre de jeunes qui, chaque année, quittent le système scolaire sans diplôme, ni un niveau de qualification suffisant. Ainsi, la MLDS joue un rôle central dans la poursuite de cet objectif. Son action, centrée à l'origine sur l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage, s'est fortement développée autour de la prévention du décrochage scolaire et à la sécurisation des parcours de formation, en particulier dans le cadre du droit au retour en formation.

Le réseau FORMation QUALification Emploi (FOQUALE)

Le réseau FOQUALE, déployé en correspondance avec le périmètre géographique des P.S.A.D (Plateforme de Suivi et d'Appui au Décrochage), fédère l'action de l'Éducation Nationale en matière de raccrochage. Sa force réside dans sa capacité à identifier, recenser, puis à diffuser auprès des P.S.A.D l'ensemble de l'offre, mobilisable sur un territoire, susceptible d'accueillir les jeunes décrochés pour favoriser leur retour en formation initiale. Ainsi, le réseau rassemble dans le périmètre d'action de la PSAD, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Animé par un chef d'établissement ou un directeur de CIO, il a pour objectifs :

- D'améliorer le repérage des élèves en risque de décrochage scolaire ;
- De soutenir et favoriser la mise en œuvre des actions de prévention de sorties sans diplôme ;
- De repérer et accompagner les élèves de plus de 16 ans "décrochés" sans diplôme ;
- De renforcer la coordination et la cohérence des initiatives.

Les principes d'action de ces réseaux sont les suivantes :

- Développer des mesures de remédiation au sein de l'Éducation Nationale et en renforcer la lisibilité ;
- Recenser toutes les solutions existantes ;
- Favoriser la mutualisation d'expériences réussies.

Les alliances éducatives

Les alliances éducatives visent à coordonner les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour d'un jeune en risque de décrochage. Les activités des alliances éducatives sont encadrées par une charte de déontologie qui contribue à fluidifier les échanges d'informations sur la situation du jeune entre les différents membres d'une alliance. Les alliances peuvent proposer des parcours aménagés ou personnalisés à ces jeunes, intégrant la possibilité de stages en entreprise ou de service civique. Les alliances éducatives formalisent le travail d'une équipe en lien avec le jeune et sa famille. Sur la base d'un diagnostic partagé des difficultés et des potentialités de l'élève, elles visent à apporter une ou plusieurs réponses individualisées et élaborées collectivement.

Si l'absentéisme représente un signe principal d'alerte, de l'avis d'une des personnes interrogées, d'autres jeunes seraient à risque de décrochage, et bien moins faciles à identifier : « les plus silencieux, ils ne sont pas ou peu absents, les résultats sont moyens... et pour autant, ils sont perdus, en manque de repère, et ne savent pas quoi faire ». Leur situation est fragile, et le moindre choc ou aléa sera de nature à basculer vers le risque de décrochage.

Des propos recueillis sur le terrain, si les GPDS se mettent progressivement en place et évoluent au sein des établissements du 2nd degré, leurs modalités de fonctionnement et leurs actions pourraient varier d'un établissement à un autre (tutorat, ateliers organisés...).

Enfin, retenons que si un certain nombre de dispositifs peut être déployé pour répondre aux besoins du jeune en situation de décrochage, cela est surtout le cas en lycée. **Au collège, l'on a le sentiment que les solutions sont très limitées** et ce alors même qu'il s'agit d'années cruciales pour un jeune, dans la construction de son avenir, de son projet professionnel, jouant sur son épanouissement.

Ainsi, le PAFI Tous Droits Ouverts effectif depuis la rentrée 2023, qui vient enrichir le PAFI, s'adresse en priorité aux « élèves de lycée professionnel mais aussi, en cas de besoin, aux élèves de collège et de lycée général et technologique ». Le PAFI Tous Droits Ouverts ouvre la possibilité d'avoir accès à un large choix en termes de prise en charge, tout en gardant son statut d'élève. Le jeune peut ainsi découvrir et expérimenter au travers de différents stages, de formations... et ce en lien avec tous les acteurs intervenant (également les MILO, école de la 2^{ème} chance à Bastia, CFA...), avec la possibilité de retourner à l'école à l'issue de ces différentes expériences.

Cette expérimentation engagée à Ajaccio, entre avril et juillet 2023, a été saluée à plusieurs reprises, et mentionnée comme un exemple à reproduire. Dans le cadre du PAFI Tous Droits Ouverts, un conventionnement entre le lycée professionnel Jules Antonini et la MILO d'Ajaccio a été mis en place, lui permettant d'avoir accès à des dispositifs de type promo 16-18, un accompagnement renforcé avec la Mission Locale dans le cadre du PACEA.

Le PAFI Tous Droits Ouverts est perçu comme une opportunité pour un jeune à risque élevé de décrochage (avec un absentéisme important notamment), lorsque toutes les solutions en interne à l'établissement ont été activées sans résultat. Par ailleurs, lorsqu'un jeune décroche, suivant le calendrier, il peut perdre une année scolaire. Il est donc essentiel de le prendre en charge dès que possible. Par ailleurs, au travers de ce dispositif, l'on peut

créer un lien étroit entre l'éducation nationale et les autres acteurs du territoire en charge de la remédiation, afin d'éviter toute rupture dans l'accompagnement des jeunes à risque de décrochage. Enfin, ce temps de PAFI offrira au jeune un temps de répit, une pause dans sa scolarité, pour construire son parcours.

d) Focus sur le décrochage post-BAC

La notion de décrochage post-BAC est plus complexe encore à appréhender car dans les faits, le jeune a bien souvent acquis un 1^{er} diplôme, le baccalauréat. Pour autant, on s'accordera à dire qu'il n'est pas suffisant et qu'il n'est qu'une étape avant l'obtention d'une formation diplômante de niveau minimum BAC+2.

Dans le cadre de la loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants), la priorité de l'Université de Corse est d'accompagner chaque étudiant sur le chemin de la réussite éducative, ne se concentrant pas exclusivement sur les décrocheurs. Toutefois, on soulignera les besoins de réorientation exprimés par les étudiants (voir chiffres partie 2).

Pour mémoire, à l'université de Corse, **un décrocheur scolaire correspond à un étudiant défaillant (c'est-à-dire que l'étudiant ne s'est pas présenté aux examens), ou qui n'a pas réussi son examen et qui ne s'est pas réinscrit à l'université de Corse en année N+1.**

Pour l'heure, les outils de suivi des décrocheurs scolaires au sein de l'université sont inexistant. Autrement dit, l'on peut savoir actuellement que sont devenus les étudiants décrocheurs. Consciente de cette carence, l'Université entend prochainement travailler sur l'élaboration de procédures de prise en charge des étudiants en situation de décrochage. Pour ce faire, une cartographie des acteurs tout comme les points de contact seraient utiles à ses travaux.

A noter que l'université a mis en place un outil de suivi des étudiants appelé le contrat pédagogique de réussite des étudiants. Ce dispositif, lancé en 2018, vise à définir des aménagements ou adaptations de parcours pour améliorer les conditions d'étude et de réussite des étudiants. Il est utilisé à l'heure actuelle pour les régimes spéciaux tels que les étudiants en situation de handicap, ceux atteints de maladies prolongées, les étudiants salariés, les artistes, les sportifs de haut niveau, ceux en service civique, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés... Dans le cadre de l'élaboration de ce contrat, l'étudiant décrit ses besoins, puis le directeur d'études réalise un diagnostic pour finaliser le contrat. En fin de semestre, un bilan est effectué.

Il est envisagé de déployer ce dispositif au bénéfice des étudiants en situation de décrochage.

Enfin, un partenariat est en cours de construction avec la MILO Rurale (voir infra).

3.2.2 Les causes, les facteurs... et les conséquences

a) Les causes

i. Rappel des grandes familles de causes

De l'avis de quelques acteurs interrogés, « il existerait autant de causes que de cas de décrochage ». Autrement dit, et corroborant à nouveau les grandes conclusions du diagnostic sur le décrochage scolaire en Corse réalisé en 2020, très souvent, **il n'y a pas une seule cause à l'origine, mais plusieurs causes qui se combinent entre elles, voire une succession, un enchaînement, de causes ayant conduit au décrochage scolaire** ; des causes internes et externes à l'école comme évoqué précédemment.

Parmi les principales familles de causes remontées, l'on retrouve :

- **Un socle familial fragile** (marqué par des préoccupations : difficultés sociales, difficultés économiques et conditions de vie précaires pouvant conduire un jeune à quitter l'école pour subvenir aux besoins du foyer, éclatement du cercle familial et/ou recomposition, violences, non maîtrise de la langue française²⁰...), et/ou un détachement vis-à-vis de l'éducation et de l'école observé chez les parents de plus en plus (voir supra) ;
- **Autre cause mais aussi parfois, la conséquence de la cause ci-dessus, un mal être, voire un état psychologique et une santé à risque** : on évoque des cas de phobie scolaire, dépression, comportements paranoïaques liés à l'addiction aux écrans, l'addiction à l'alcool, à la drogue... ;
- Le climat scolaire²¹ dans lequel on peut retrouver notamment la problématique du harcèlement scolaire ; il peut s'agir aussi parfois d'une mauvaise relation avec un enseignant, la matière, qui va précipiter un désintérêt pour la matière ou le sentiment d'incompétence ; au même titre que le climat scolaire, on peut souligner l'environnement de travail comme autre cause (dans le cas d'un contrat d'apprentissage) ;
- La stigmatisation et l'intolérance envers la différence (notamment en lien avec la sexualité) qui peuvent entraîner l'isolement social et le rejet de la part des pairs, incitant ainsi le jeune à s'éloigner de l'école ;

²⁰ Un dispositif MLDS existe à destination des élèves allophones nouvellement arrivés âgés de plus de 16 ans ou des mineurs isolés

²¹ Des actions en faveur d'un climat scolaire serein et du bien être à l'école est en cours de déploiement dans les académies, ont été renforcées autour de 4 axes : la mise en œuvre du plan d'action « bien-être et santé des jeunes » ; le développement du sentiment d'appartenance des élèves ; le renforcement de la coopération avec les partenaires ; le renforcement des alternatives aux exclusions temporaires

- **Une orientation par défaut** entraînant un désintérêt pour les matières et l'école, et une discontinuité dans les apprentissages, certains jeunes pouvant se sentir perdus ou insatisfaits face au choix proposé (voir plus bas) ;
- **De même, le décrochage « cognitif » est souvent avancé comme une des causes du décrochage scolaire, mais il peut être lui-même la conséquence d'une des causes ci-dessous.** En effet, des difficultés familiales, une santé fragile, une orientation « subie » limiteront la capacité de l'individu à rester attentif, et son appétence scolaire. Ainsi, de l'avis d'un des interlocuteurs interrogés, le décrochage « cognitif » se traduirait par un détachement de l'effort intellectuel, lié à un manque d'intérêt pour l'apprentissage (« à quoi cela me sert ?), et peut-être même plus que par manque de compétences (en réalité, cette perception variera en fonction de la tranche d'âge concernée). On rejoint ici la perte de sens accordée à l'apprentissage, à l'école, évoqué supra.

Par ailleurs, en fonction de la tranche d'âge, certaines catégories de causes peuvent agir davantage sur le processus de décrochage : ainsi, si un défaut d'orientation peut influencer sur le processus de décrochage du collège au lycée, et jusqu'à l'université même, la problématique financière peut également lourdement se poser chez les étudiants (coût de la mobilité, coût de l'accès au logement...), et ce malgré les aides disponibles.

Pour les tranches d'âge les plus jeunes, des compétences de base non maîtrisées (comme la lecture) et/ou les lacunes précoces en matière d'apprentissage, dès l'école primaire impacteront les résultats scolaires, et par ricochet, provoquant une perte de confiance en soi et d'estime de soi.

En outre, il n'existe pas de « profil type » même si souvent les garçons semblent concernés et/ou les milieux sociaux défavorisés évoqués, tant les causes du décrochage scolaires sont nombreuses, enracinées ou ponctuelles. **Dès lors, un certain nombre d'acteurs s'accorde à dire que l'accompagnement ne peut être qu'individualisé, sous peine de ne pas traiter la totalité des causes.**

ii. Focus sur la santé..

Le lien direct est souvent établi entre la santé et le décrochage scolaire, à la fois comme étant un facteur de risque individuel mais aussi une conséquence (c'est le cas par exemple des addictions).

En outre, d'après les propos recueillis, le risque de décrochage scolaire serait majoré pour un jeune, ayant été victime de stress ou de traumatisme, durant sa petite enfance (violences intrafamiliales, violences verbales ou physiques,... même une séparation), soit entre 0 et 5 ans, en raison de la fragilité créée chez le jeune enfant.

Sur la problématique plus spécifique du handicap, toujours d'après les dires, des dispositifs et des accompagnements existent, mais pour un des acteurs interrogés, les jeunes atteints de handicap pourraient parfois être non pris en charge de manière adéquate (et ce alors même que les défis éducatifs y sont plus nombreux).

Par ailleurs, la prévalence de troubles autistiques et de l'apprentissage est notée, et considérant là aussi, que le système scolaire classique ne propose pas toujours un encadrement adéquat. Par exemple, on décèlera un manque d'accompagnants des élèves en situation de handicap et un exemple rapporté : le cas d'une mère devant quitter son emploi pour assurer le rôle d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour son enfant.

Pour un autre interlocuteur, la difficulté pourrait être aussi liée à l'acceptation pour le jeune de se faire accompagner, ou soigner, face au regard des autres au sein des EPLE.

Concernant la relation entre harcèlement scolaire et décrochage scolaire, **le lien existe mais les propos se rejoignent sur le fait qu'il est difficile aujourd'hui de se prononcer sur la proportion de cas de décrochage scolaire lié à cette problématique** (en l'absence d'études, de recensement) ; et ce d'autant plus que dans la très grande majorité des cas, il y a rarement une cause unique ayant conduit à la sortie du système scolaire. Toutefois, des propos recueillis sur le terrain, la lutte contre le harcèlement scolaire reste une priorité pour l'éducation nationale. En effet, le harcèlement à l'école peut avoir des effets profonds sur la santé mentale et émotionnelle des jeunes, les poussant à éviter l'école pour échapper à ces abus.

Par ailleurs, très souvent, il est précisé que le harcèlement scolaire a lieu surtout « hors des murs » de l'établissement, essentiellement **sur les réseaux sociaux (cela représenterait 80% des cas)**, une sphère au sein de laquelle il est difficile d'intervenir. L'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes se fait de plus en plus tôt (fin de CM2), et souvent sans qu'il y ait eu une étape préalable d'information, de sensibilisation, et surveillance des parents.

iii. Et l'orientation

Le sujet de l'orientation a préoccupé la majorité des personnes interrogées tant une orientation par défaut peut influencer sur le parcours du jeune, et son risque de décrochage. Sur ce sujet également, l'appréhension peut être complexe car les causes d'une « mauvaise » orientation diverses : le choix de l'orientation, et en l'occurrence ici une orientation par défaut peut émaner du jeune, de ses parents, ou encore de l'établissement scolaire.

Pour bon nombre d'acteurs interrogés, force est de constater que **bien souvent, le jeune n'a pas suffisamment construit son parcours. Il existe pourtant le dispositif « Parcours Avenir » depuis l'année 2015-2016**. D'après le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, « ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle » (article 1 ; Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015) ; l'idée étant de placer le jeune en situation de réflexion quant à son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Il est mis en place à la partir de la 6^{ème} jusqu'à la Terminale, **mais il n'y aurait pas d'heures imposées**.

En pratique, à l'heure actuelle, et sur la base des propos recueillis, l'accompagnement à la construction d'un projet professionnel post-3^{ème}, débute en 5^{ème} avec la découverte des métiers pour les encourager à réfléchir sur leur avenir. Cette étape de découverte peut s'appuyer sur différents outils (rencontres, sorties en entreprise, ateliers...). En 4^{ème}, les élèves sont sensibilisés à la diversité des formations disponibles, notamment en lycée professionnel et général avec la possibilité de réaliser des stages. Puis, un travail individuel est mis en place en classe de 3^{ème} avec généralement :

- Une réunion d'information par classe avec les parents, en début d'année, durant laquelle des informations sont délivrées sur les stages et l'orientation. Car **il existe de ce point de vue un consensus sur le rôle joué par les parents en matière d'orientation** (voire la famille en général, mais aussi les amis et leurs pairs) ;
- Des rencontres individuelles notamment le professeur principal, un psy-EN,... avec l'élève voire ses parents pour discuter du projet d'orientation ;
- Un suivi individuel ;
- Une expérience en immersion dans le cadre des mini-stages par exemple.

Pour autant, de l'avis de quelques personnes interrogés, **il existe encore « trop » de jeunes qui ne parviennent à donner un sens à leur scolarité**, à construire leur projet professionnel avec pour conséquence notamment des erreurs d'orientation. De plus,

l'absence d'une réflexion construite autour d'un projet d'avenir pourra entraîner une discontinuité dans le parcours (phénomène de « zapping » dans les formations ou versatilité des parcours), soulignée par quelques acteurs.

En outre, selon les dires d'un interlocuteur, il serait primordial d'informer et de sensibiliser le jeune à l'offre de formation mais aussi les difficultés qui peuvent être rencontrées (critères d'admission, places limitées...), et ce afin de **les inciter à formuler plusieurs vœux, et éviter le sentiment d'orientation subie si le 1^{er} vœu est refusé.**

Pour accompagner à l'orientation, plusieurs acteurs interrogés ont tenu à saluer les initiatives mises en place depuis quelques années : en 3^{ème} e strade di l'orientazione, e strade di l'avvene pour les classes de Terminale, la réforme du lycée ici perçue comme une opportunité pour combattre certains préjugés (avec la disparition des filières, la possibilité de choisir des options différentes et donc de connaître), mais aussi les initiatives individuelles menées au sein des établissements ... Pour une des personnes interrogées, les effets positifs issus de ces évolutions sur le volet de l'orientation devraient s'observer dans les prochaines années.

Au plan opérationnel, rappelons que le jeune peut bénéficier du droit à l'erreur jusqu'aux vacances d'automne. D'ailleurs, des exemples de réversibilité des parcours, souvent du lycée général au lycée professionnel ont été rapportés. Toutefois, cette possibilité de réversibilité de parcours sera suspendue à la capacité d'accueil de la formation choisie (avec le risque de ne pas avoir de place sur la formation choisie). Autre solution mise en place : le PAFI et ses déclinaisons.

Dans le prolongement de ce sujet souvent qualifié d' « important » sur l'orientation, un des acteurs interrogés a mis en lumière tout **l'enjeu de travailler sur la notion de « réussite » avec les jeunes, et leurs parents**, dans la perception de la réussite : « c'est quoi la réussite personnelle ? Et la réussite professionnelle ? ». Il y aurait un enjeu à travailler sur la perception de la réussite car elle conditionne l'orientation et au total, l'épanouissement de l'individu.

b) Les facteurs

Parmi les facteurs pouvant précipiter une sortie précoce du système scolaire, plus marqués en Corse, très souvent, **les interlocuteurs évoqueront la problématique de la mobilité (facteur prépondérant)**, qui serait particulièrement prégnante dans certaines microrégions en Corse, en raison du caractère profondément rural du territoire. Ils identifient :

- La plaine orientale et le sud de la Corse ;
- Le centre Corse ;
- La Balagne.

Des exemples ont été rapportés de jeunes ayant interrompu et/ou non poursuivis leurs études pour des raisons de mobilité (offre de transport inadaptée : horaires, fréquences ; coût de la mobilité ou encore frein psychologique pour l'enfant ou ses parents à l'idée de la séparation). Certains établissements ont même revu les horaires d'ouverture et les emplois du temps, pour s'adapter à l'offre de transports, et éviter une rupture.

La mobilité post-3^{ème} devient un frein au sein de la Corse, souligné quasiment par tous. Ainsi, la fatigue due à de longs trajets et l'absence de pauses (des départs tôt le matin et arrivées tardives le soir), y compris pour se rendre au collège, poussent de nombreux jeunes à décrocher ; **une problématique qui se pose particulièrement dans les zones rurales.**

Pire encore, **cette problématique de la mobilité favorise le risque de décrochage scolaire, en amont et en aval dans le cadre par exemple de solutions qui seront proposées en termes de raccrochage** : à titre illustratif, un des interlocuteurs interrogés a souligné la nécessaire adaptation de certains dispositifs (service civique combiné notamment) pour faire face aux carences en matière de mobilité des jeunes, souvent pour des territoires particulièrement à risque mais pour lesquels les effectifs restent limités.

Aussi, bien que le réseau de transport scolaire soit plutôt bien organisé dans l'ensemble, la mobilité peut s'avérer complexe après le lycée, en particulier pour se rendre à l'université. Le problème de la mobilité se pose aussi pour les apprentis, les jeunes accompagnés par la Mission Locale, et les demandeurs d'emploi. Il serait alors bénéfique d'ouvrir le service de transport scolaire davantage pour faciliter l'accès aux stages, aux ateliers et aux rencontres avec la Mission Locale, pour les jeunes suivis par les MILO au moins jusqu'à l'âge de 21 ans. Cela contribuerait à une meilleure inclusion des jeunes dans le système éducatif et professionnel.

Au frein principal de la mobilité, s'ajoutent d'autres difficultés identifiées par les interlocuteurs :

- L'offre en matière d'internat lorsqu'il y a de la demande (capacité d'accueil, matériel...) ;
- **La carte des formations**, notamment dans certaines microrégions au sein desquelles, l'offre serait « limitée » (parmi les bassins cités, on retrouvera le Sud de la Corse, ou encore le Sartenaï-Valinco-Taravo), et ce même si un des interlocuteurs interviewés soulignera que la Corse reste un territoire, à la densité démographique faible (ce qui renvoie à la problématique des seuils d'effectifs pour la formation) ;
- Les spécificités du modèle de développement insulaire, parfois exacerbées dans certaines microrégions. On pense ici au rôle proéminent des activités touristiques pour l'économie locale, et la densité des offres d'emploi saisonnier disponibles sur le marché du travail ; des emplois réclamant peu de qualifications, mais la plupart du temps précaires. D'après les propos recueillis sur le terrain, **certaines jeunes seraient donc attirés par ces emplois, et la perspective financière, pour des jeunes qui souvent n'auront pas de véritable projet professionnel** (un constat qui peut être corroboré dans une certaine mesure par les chiffres MILO proposés dans la partie 2 de ce rapport, dans le cadre de l'obligation de formation). Cette envie de travailler, de s'émanciper, peut répondre soit à un besoin économique pour le foyer, soit au désir d'indépendance, d'autonomie. L'on a pu assister ainsi à des ruptures de contrat d'apprentissage au profit d'un emploi saisonnier.

Pour Frédérique Weixler, **il appartient donc de travailler et de développer des facteurs de protection** pour parer aux facteurs de risque.

c) Les conséquences

Des propos recueillis, on retrouve globalement les mêmes conséquences que celles évoquées lors du précédent diagnostic de 2020. Pour mémoire, une étude du cabinet BCG avait estimé le coût du décrochage scolaire pour une personne tout au long de sa vie à 230 000 €.

En particulier, les interlocuteurs ont tenu à rappeler l'impact psychologique d'un décrochage scolaire, qui ne fera que renforcer le sentiment de mal-être qui s'était déjà installé, une image de soi profondément dégradée, provoquant la chute des ambitions professionnelles : dès lors, on ne se positionne pas ni sur une formation, ni sur un emploi.

Le décrochage scolaire peut alors conduire aussi à un éloignement progressif vis-à-vis de la société. L'on a tendance à s'isoler ou à se rapprocher de ses « pairs », d'autres individus avec des parcours et/ou une situation semblable ; peu à peu, s'installe la perte de repères, des codes. Il sera d'autant plus difficile de s'insérer dans la société, et ce même lorsqu'une solution est apportée.

On soulignera également des cas de délinquances et d'addictions diverses, bien que ces dernières peuvent également figurer parmi les causes de décrochage, comme évoqué précédemment.

Plus globalement, la sortie précoce du système scolaire et/ou la qualification insuffisante, entraîneront **des difficultés à s'insérer durablement sur le marché du travail, ce traduisant par des situations fréquentes de chômage, et une capacité plus limitée à progresser dans le parcours professionnel tout au long de sa vie.**

Pour un des interlocuteurs interrogés, **il est fondamental pour ce public fragilisé de mettre en place une politique de « l'aller vers », une politique dans laquelle s'inscrit le réseau des MILO**, notamment dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, et dont l'action a été saluée par plusieurs interlocuteurs.

3.2.3 Le traitement de la problématique

Le traitement de la problématique suggère ici que nous abordions le volet de la remédiation. Pour mémoire, la remédiation se définit comme la mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation. Lorsque le décrochage est effectif, il s'agit d'apporter des solutions de remédiation afin que les jeunes parviennent à se qualifier pour une meilleure insertion professionnelle. Ils ont la possibilité soit de renouer avec le système scolaire pour y suivre une formation diplômante, soit d'être pris en charge dans les structures relevant des partenaires du SPTO (Service Public Territorial de l'Orientation). Pour faciliter les démarches à entreprendre, les jeunes peuvent faire valoir leur droit au retour en formation à tout moment de l'année.

a) Rappel de l'organisation insulaire

Le schéma ci-dessous reprend la structuration nationale des PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs).

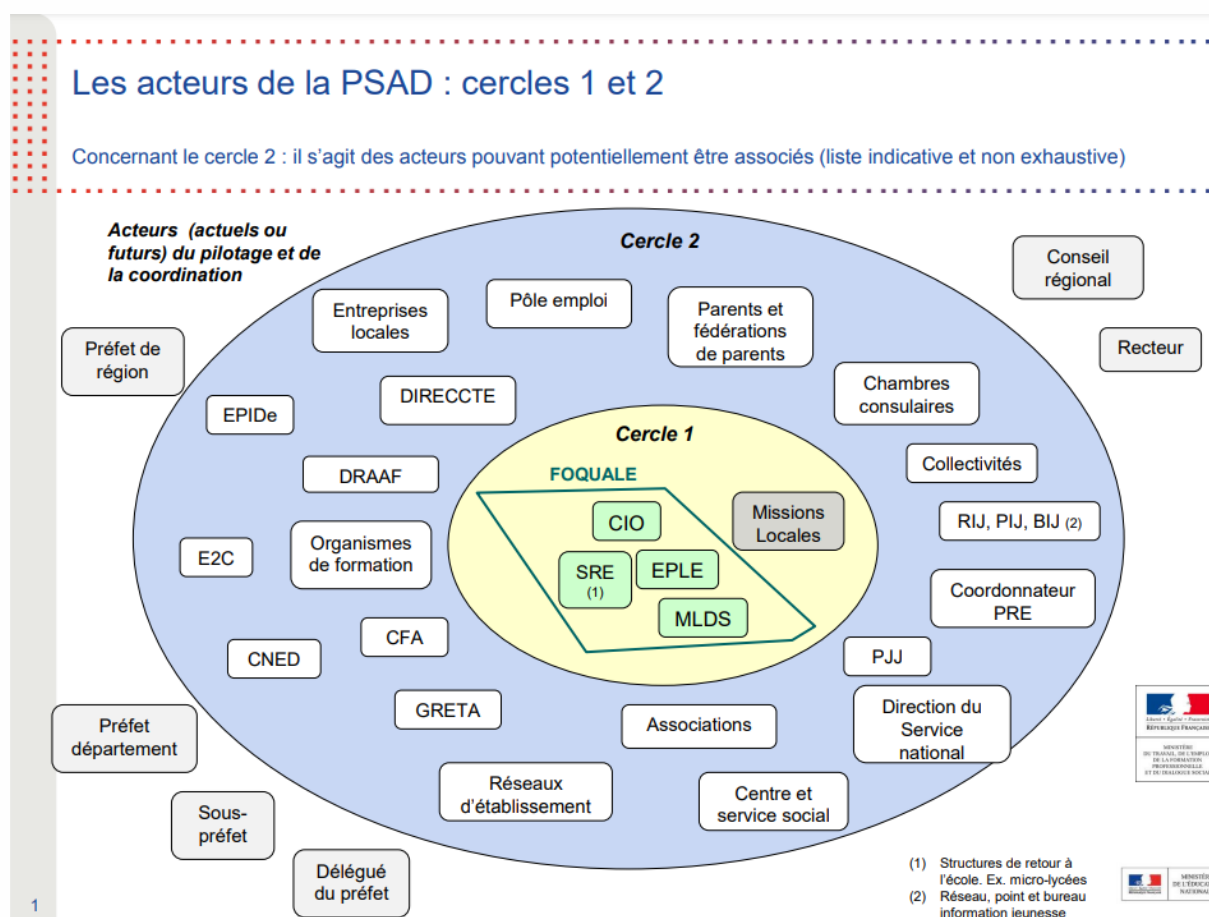


Figure 28. Le schéma des acteurs de la PSAD (Source : Education Nationale)

Cependant, **des dysfonctionnements ont pu être constatés**, car certains jeunes sont orientés directement dans le deuxième cercle, ce qui crée des contradictions au sein même

du dispositif. Par exemple, un jeune a été réorienté vers l'association « Nant'à strada », qui avait répondu à un appel à projets (Contrat Engagement Jeune Rupture) pour un dispositif ayant une durée de vie limitée. Ce jeune pourrait être contraint de revenir in fine vers la MILO. Or, si la MILO le reçoit, il ne sera plus éligible au dispositif Contrat Engagement Jeune Rupture, car il ne répond plus à certaines conditions (comme le fait de ne pas connaître le jeune ou de ne pas l'avoir suivi au cours des cinq derniers mois).

Autre dysfonctionnement constaté : les centres de formation des apprentis ne réorientent pas systématiquement les jeunes mineurs vers la mission locale lorsqu'ils mettent fin à leur formation.

Lors des rencontres de terrain, il est précisé le rôle essentiel des missions locales dans le cadre de la remédiation. En effet, elles proposent un accompagnement visant à réorienter les jeunes vers la formation ou l'emploi, notamment à travers des dispositifs tels que PACEA (Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) ou le Contrat d'Engagement Jeunes. Plus précisément, la Mission Locale accueille les jeunes pour les intégrer dans un processus d'accès à l'emploi. Dans ce sens, la MILO peut jouer un rôle de facilitateur en aidant les jeunes à obtenir leur permis de conduire, en les orientant vers des opportunités d'apprentissage, ou en les soutenant dans l'obtention d'une aide au loyer. Ces services visent à répondre à certains besoins évoqués supra comme la mobilité, l'employabilité et l'indépendance des jeunes, pour les aider à s'intégrer plus facilement dans le monde du travail. A noter que sur la problématique de la mobilité, une initiative intéressante a été soulignée : sur le continent, un service de ramassage a été organisé par les MILO pour faciliter la mobilité des jeunes.

La MILO peut proposer ses services, mais son objectif principal n'est pas de maintenir les jeunes en son sein, mais plutôt de les orienter vers d'autres opérateurs, partenaires, qui de par leurs offres, vont pouvoir répondre aux besoins spécifiques des jeunes (l'École de la 2^{ème} Chance, la Promotion 16-18 ans, le Service Civique...).

Le Contrat d'Engagement Jeune

Les Missions Locales et Pôle Emploi sont garants de la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), un dispositif entré en vigueur le 1^{er} mars 2022. Ce contrat vise à accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) vers l'emploi. Il offre un accompagnement individuel et intensif, d'une durée de 6 à 12 mois, comprenant 15 à 20 heures par semaine pour les jeunes qui ne sont ni en formation ni en scolarité. Les jeunes peuvent effectuer des stages en entreprise ou suivre des formations dispensées par des organismes de formation.

Dans le cadre du CEJ, le jeune bénéficie d'un statut qui comprend une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 528 € par mois, ainsi qu'une protection sociale. Environ 1 100 CEJ en Corse ont été contractualisés, l'adhésion à ce contrat étant libre. Les jeunes sous contrat CEJ bénéficient de l'accompagnement de divers acteurs, au travers du réseau de partenaires des MILO.

On soulignera l'entrée progressive des Missions Locales dans les établissements scolaires grâce au SPTO :

- Elles interviennent par exemple, dans les EPLE pour les sections en 3^{èmes} prépa-métier et 3^{ème} SEGPA (Section d'Enseignement Général et professionnel Adapté) ;
- Des partenariats ont été noués avec les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et les lycées, notamment pour les sections terminales, les secondes des filières AgorA, et MRC (Métiers de la Relation Client), avec présentation des MILO en amont ;
- Parfois, les CPE reviennent spontanément vers la Mission Locale pour solliciter son accompagnement durant les vacances scolaires.

Toutefois, l'intégration des Missions Locales dans les établissements scolaires dépend très souvent du proviseur de l'établissement. Or, plus tardive sera la prise en charge, plus il sera difficile de raccrocher le jeune.

A noter que la réforme des lycées professionnels pourrait légitimer davantage l'intervention des Missions Locales au profit des jeunes ; l'objectif principal des Missions Locales étant bien d'encourager les jeunes à rester dans l'éducation nationale, de les aider à comprendre l'impact de leurs décisions, et de les accompagner vers l'autonomie.

b) La loi sur l'obligation de formation des 16-18 ans

i. L'impact perçu

Elle a été évoquée quasi-spontanément par tous les acteurs, comme une des évolutions marquantes de ces dernières années, en matière de lutte contre le décrochage scolaire ; l'obligation de formation des 16-18 ans vient prendre la suite à l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans.

Elle est perçue globalement de manière favorable sur le principe.

Pour les uns, il n'y aurait pas eu réellement d'impact (le travail de repérage et de suivi existant déjà auparavant, comme mentionné supra) ; pour les autres, en l'occurrence les opérateurs en charge de faire respecter la loi, l'impact est réel.

Ainsi, depuis l'instauration de la loi sur l'obligation de formation entrée en vigueur en septembre 2020, **les Missions Locales constituent une garantie de cette obligation (au même titre que les CIO)**, devant veiller à ce que les jeunes de 16 à 18 ans accomplissent leur droit en matière de formation. La loi vise non seulement les décrocheurs, mais également les jeunes qui ne sont pas inscrits dans le système éducatif, bien qu'ils soient diplômés (contrairement à la définition du décrochage de l'Education Nationale). L'objectif est clair : garantir que tous les mineurs de 16 à 18 ans soient pris en charge, quel que soit leur statut, et ainsi éviter de laisser un seul jeune sans solution ; l'idée étant d'offrir une solution de retour à l'école, d'accès à une qualification ou à l'emploi.

Alors qu'autrefois, l'adhésion aux services des MILO était facultative (contrairement au Pole Emploi), elles ont aujourd'hui la responsabilité de garantir cette obligation de formation. En effet, elles sont en mesure de proposer toute une gamme de services et d'orienter les jeunes vers diverses solutions, telles que les dispositifs de promotion 16-18 ans, l'École de la 2^{ème} Chance, dispositif PACEA, ... Les MILO ont donc pour mission de repérer ces jeunes, d'établir un diagnostic de leur situation, et de les orienter vers les solutions adéquates.

ii. La mise en place opérationnelle

En Corse, sur le volet stratégique, un comité de pilotage (COFIL) a été instauré pour coordonner les actions liées à l'application de cette loi (regroupant la Collectivité de Corse, la DREETS, l'État, le rectorat et l'ARML). Toutefois, à notre connaissance, ce COFIL s'est tenu une seule fois. De l'avis de quelques acteurs interrogés, **la structure organisationnelle régionale ne serait pas suffisamment consolidée, la coordination et la supervision des actions insuffisantes** ; ce qui aurait notamment comme préjudice de ne pas parvenir à appliquer de manière efficace cette loi sur le territoire, avec de nombreux acteurs, voire des familles qui méconnaissent la loi.

Sur un plan opérationnel, la mise en place de cette loi se fait au travers des PSAD revisités.

- Pour la Haute-Corse

Dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation, une procédure a bien été définie sur ce territoire. Les deux Missions Locales et d'autres acteurs sont convoqués par le CIO – en charge du pilotage pour l'heure bien que dévolu à la Collectivité de Corse – pour participer à une commission composée de plusieurs membres, dont le directeur du CIO, une conseillère d'orientation du CIO, un représentant de l'académie de Corse (la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire MLDS). Récemment, un ou deux représentants de la Collectivité de Corse se sont joints à cette commission.

En amont, un agent de la MLDS est chargé de vérifier les noms des potentiels décrocheurs directement auprès des établissements à chaque remontée de liste, généralement tous les deux mois (mais les remontées devraient être mensuelles, voir supra). L'agent contacte ensuite les foyers pour déterminer la situation réelle des jeunes, en particulier pour identifier ceux qui sont toujours scolarisés.

Une commission est alors constituée en croisant les listes de l'Education Nationale (RIO) et de la MILO (e-MILO). Il est à noter que ces listes présentent souvent des différences en termes de noms..., puis la liste (RIO) de l'Education Nationale est épurée (jeunes scolarisés, jeunes déjà suivis par les ML) pour ne retenir que les noms des jeunes sans solution ou en apprentissage devant être contactés par les Missions Locales.

- Pour la Corse-du-Sud

En pratique, un 1^{er} travail sur la liste est réalisé par le CIO, puis le travail chronophage de prise de contact est mis en place, au cas par cas entre le CIO et la MILO. Il a été souligné l'importance du travail accompli par les MILO en matière de phoning. Par ailleurs, il a été également précisé que souvent, les MILO étaient à l'initiative de l'organisation des commissions PSAD pour la Corse-du-Sud.

Durant l'été dernier, la Collectivité de Corse a exprimé son intention de prendre en charge la gestion des PSAD. À la demande de la Collectivité de Corse, les PSAD sont maintenant organisées en deux temps, avec une première liste de décrocheurs, suivie d'un focus sur les jeunes soumis à l'obligation de formation.

Par ailleurs, toujours des propos recueillis, la remontée plus fréquente des fichiers aurait permis d'améliorer la qualité du travail à accomplir. A ce sujet, l'un des acteurs interrogés a évoqué une initiative ayant été conduite sur le continent, qui a consisté à faire appel à un prestataire privé pour prendre en charge les opérations de phoning.

Plus globalement, dès qu'un jeune est identifié dans le cadre de l'obligation de formation, la procédure est la suivante : un courrier d'information est envoyé aux parents. Ce courrier contient une plaquette d'information, le texte de la loi et une notification de convocation sous 10 jours. Généralement, les parents réagissent en prenant contact avec la mission locale. Cependant, si les parents ne répondent pas, la mission locale envoie une convocation directe au jeune pour actualiser sa situation :

- ✓ L'on vérifie alors s'il est en situation de formation ou propose un accompagnement s'il est concerné par l'obligation de formation ;
- ✓ Si le jeune ne répond pas, une convocation est adressée aux parents.

En cas d'absence de réponse de l'un ou de l'autre, le dossier est transmis à la Collectivité de Corse, conformément à la loi.

Enfin, le processus de prise en charge des jeunes commence par un premier accueil, généralement assuré par le conseiller référent du secteur au sein de la Mission Locale. Lors de cet accueil, différentes dimensions sont abordées, notamment les domaines de formation, les problématiques liées au logement, à la santé et au projet professionnel du jeune. Ensuite, un diagnostic est proposé au jeune. Ce diagnostic a pour objectif de réaliser une évaluation approfondie des savoirs de base du jeune, tout en permettant de détecter l'analphabétisme et l'illettrisme. Après l'évaluation initiale et la détermination des besoins, le suivi classique de la Mission Locale est mis en place. Cela peut inclure l'accompagnement du jeune dans la recherche de formations, d'opportunités d'emploi, et d'autres aspects liés à son insertion sociale et professionnelle.

c) Les solutions proposées : limites et perspectives

Bien qu'il existe un certain nombre de dispositifs en termes de rattachement, du point de vue de certains acteurs, **la disponibilité des solutions pour les mineurs en Corse semble limitée** (voire la capacité à les organiser) :

- Par exemple, la promotion 16-18 de l'AFPA reste difficile à mettre en place dans certaines microrégions en raison de l'effet de seuil des formations, qui exige un nombre minimum de participants (4 à 6 jeunes) ;
- De plus, l'accès à ces formations (organisées à Porto-Vecchio) peut ne pas être aisé pour les jeunes de Propriano en raison de difficultés liées à l'accès au logement et à la mobilité (outre le frein psychologique), évoqué supra. De surcroît, le format de ces formations peut ne pas convenir à tous les jeunes ;
- Concernant l'École de la 2^{ème} Chance (E2C) à Bastia, l'on retrouve les mêmes problématiques de mobilité et de logement pour les jeunes éloignés mais également une autre limite bien spécifique : son appellation serait perçue comme peu

attrayante auprès des jeunes (peu flatteuse) tout comme son format perçu comme rigide ;

- Enfin, d'après les propos recueillis, l'offre de formation – certifiante ou qualifiante – dédiée aux mineurs serait limitée (en dehors de l'apprentissage).

A noter que souvent pour ces jeunes, l'apprentissage apparaîtrait comme une solution viable (en attestent les chiffres présentés dans la partie 2 concernant les jeunes accompagnés par les MILO en situation).

Par ailleurs, le service civique combiné, pourrait être sous-utilisé à l'échelle insulaire pour diverses raisons (manque de connaissance, problème de mobilité ou désintérêt des jeunes...). Rappelons qu'il permet tout en conservant le statut d'élève, de réaliser une mission de service civique au sein de l'établissement scolaire, ou au sein d'une association, avec rétribution financière. Par ailleurs, cette expérience peut être valorisée sur Parcoursup.

En outre, en termes d'exemples et d'initiatives à conduire, une partie des interlocuteurs a également mentionné **le dispositif « Parcours Ambition Emploi »** à destination des élèves en lycée professionnel et ce afin de sécuriser leur parcours, qu'il s'agisse d'insertion sur le marché du travail ou la poursuite d'études. **A l'échelle de la Corse, ce dispositif a été engagé en septembre 2023 avec la MILO d'Ajaccio et le lycée professionnel du Finosello.** Le dispositif prévoit une réunion avec des représentants de l'éducation nationale, des rencontres avec les jeunes identifiés, et des propositions d'orientation pour ces jeunes. Dans le cadre de ce programme, les jeunes ont un statut scolaire, mais ils ont également la possibilité d'intégrer le PAECEA. A noter qu'il peut s'agir de jeunes diplômés. Des marges de progression ont été encore soulevées :

- De nombreux jeunes effectuent des mini-stages sans avoir un projet professionnel clairement défini. Les MILO pourraient alors jouer un rôle en aidant ces jeunes à élaborer des projets professionnels en tirant parti du réseau d'entreprises, ou encore en favorisant les rencontres avec les professionnels lors d'évènements (tels que la journée du BTP par exemple) ; l'objectif étant de les familiariser avec le monde du travail et les opportunités professionnelles ;
- Les MILO peuvent également intervenir en amont pour préparer les jeunes à risque élevé de décrochage, pour les informer sur leurs obligations en matière de formation, car il existe souvent une méconnaissance de cette obligation dans les lycées et les foyers comme évoqué précédemment, mais aussi sur les conséquences du décrochage scolaire ;

- Enfin, dans les zones rurales, la MILO peut également jouer un rôle important en facilitant la mobilité des jeunes décrocheurs (et ce alors même que l'on sait qu'elle constitue un frein élevé en Corse), en proposant une aide financière en lien avec la Collectivité de Corse.

L'encadré ci-dessous présente d'autres exemples d'initiative menés à l'échelle territoriale au bénéfice des jeunes :

Exemple d'initiatives partenariales en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire

Exemple 1

Un exemple concret en matière de partenariat, cité par les interlocuteurs, est l'expérimentation du « Territoire éducatif rural » sur le territoire de Castagniccia Casinca dont l'objet vise à :

- Faire de la communauté des communes Casinca-Castagniccia un territoire éducatif grâce à un projet fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et culturels autour des politiques éducatives scolaires ;
- Renforcer la participation de la communauté éducative au projet d'aménagement et de développement du territoire.

Trois axes d'intervention ont été retenus :

Axe 1 : Favoriser et garantir la continuité du parcours éducatif de l'enfant et du jeune

Axe 2 : Promouvoir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative

Axe 3 : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

Le dispositif mené en partenariat avec le collège de la Casinca, la Collectivité de Corse, la communauté de communes Castagniccia Casinca, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA, les établissements scolaires primaires, les associations locales (Fium'altu...), la Mission Locale, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports... vise à **offrir aux jeunes des activités extrascolaires, et plus globalement, à coordonner les acteurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. L'ensemble des acteurs est donc associé à cette démarche, créant ainsi un véritable réseau de coopération autour de l'école, au service d'un projet éducatif et de développement territorial.** Ce dispositif a pour objectif de contribuer à la prévention du décrochage scolaire en offrant des activités engageantes aux jeunes, renforçant ainsi leur motivation à rester dans le système scolaire.

Exemple 2

Un autre exemple de collaboration en cours a été rapporté, celui engagé dans le cadre du décrochage scolaire universitaire. En effet, l'université de Corse et la MILO rurale travaillent ensemble pour accueillir et prendre en charge les jeunes décrocheurs. Ils visent à mettre en place un réseau de soutien pour revoir les projets professionnels des jeunes et les aider à se réinsérer.

Exemple 3

D'autres initiatives ont été menées, à l'image de la création d'un consortium « prépa apprentissage », qui réunit différents acteurs intervenant sur le sujet, tels que les CFA (Centre de Formation d'Apprentis), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Formation Corsica), le CSJC (Centre du Sport et de Jeunesse de Corse), l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes). Ce consortium vise à proposer des solutions et à motiver les jeunes en situation de décrochage. Si aucune solution n'est trouvée, les jeunes sont redirigés vers des acteurs de la remédiation, tels que la Mission Locale (MILO) en premier lieu.

Le dispositif Prépa-Apprentissage Corsica est un programme d'accompagnement visant à aider les jeunes à définir leur projet professionnel et à renforcer leurs compétences avant de s'engager dans une formation en alternance. Il propose trois parcours :

1. Un parcours court (70 heures) : Ce parcours permet de tester une idée de métier, de transformer une idée en projet professionnel et de le confirmer. Il inclut un accompagnement personnalisé, une immersion en entreprise et en centre de formation pour aider les jeunes à construire leur projet professionnel et à s'intégrer socialement et professionnellement tout en se préparant à entrer en formation ;
2. Un parcours moyen (170 heures) : Ce parcours vise à confirmer le projet professionnel, à faciliter l'intégration sociale et professionnelle, à renforcer les compétences transversales et à préparer l'entrée en formation. Il permet d'explorer différentes idées de métiers, de choisir une formation et de développer les compétences nécessaires aux métiers envisagés, ainsi qu'à l'entrée dans le monde du travail ;
3. Un parcours long (335 heures) : Ce parcours a pour objectif de construire le projet professionnel, de faciliter l'intégration sociale et professionnelle, de renforcer les compétences transversales et de préparer l'entrée en formation. Il offre aux jeunes l'opportunité de déterminer leur projet professionnel tout en développant les compétences nécessaires à leur future formation en alternance.

La prépa-apprentissage (préparation à l'entrée en apprentissage) est perçue comme une mesure pertinente, en offrant **un accompagnement individualisé et des parcours adaptés à chaque jeune**. Cette approche vise à aider les jeunes à trouver la voie qui leur convient, à évaluer leurs compétences, à bénéficier d'un suivi avec un psychologue du travail et même à effectuer un essai en entreprise. Selon la vision des métiers, certains jeunes peuvent effectuer leur premier pas en entreprise. Ce dispositif est ouvert depuis un peu plus de deux ans, et accueille principalement des jeunes en situation de décrochage. Il se distingue par sa souplesse, notamment l'absence de dates de début et de fin fixes.

Par ailleurs, il est à noter que le CFA de Corse-du Sud Amparà propose une semaine d'intégration qui comprend peu de temps consacré à la formation mais beaucoup d'activités complémentaires et de socialisation, telles que l'accrobranche et des visites d'anciens apprentis. Cette semaine d'intégration vise à faciliter la transition entre le collège et la formation professionnelle, qui n'est pas toujours aisée. De plus, des mesures comme les tests de rentrée et les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) sont également mises en place en amont pour prévenir le décrochage scolaire. Bien que ces initiatives soient perfectibles, elles contribuent à renforcer l'accompagnement des jeunes et à réduire les risques de décrochage. La mise en place de tel dispositif nécessite une organisation collective.

Globalement, l'on peut retenir à la fois des propos d'acteurs intervenant à différents stades dans le traitement du décrochage scolaire, mais aussi des initiatives menées à l'échelle locale, qu'il y a **une réelle volonté de s'emparer de cette problématique et une appétence à travailler collectivement de part et d'autre**. Un certain nombre d'acteurs positionnés sur la remédiation a fait part de leur souhait de pouvoir travailler collectivement avec les représentants de l'Education Nationale, pour pouvoir mieux prendre en charge les jeunes en situation de décrochage. Parmi les exemples d'initiatives qui pourraient être menés en partenariat, ont été évoqués :

- Les "Mercredis de l'Apprentissage" afin de permettre aux jeunes de s'informer sur différents métiers, de s'essayer à des activités pratiques et de participer à des ateliers. Ces journées sont propices aux rencontres et visent à faire connaître et valoriser les métiers et l'apprentissage ;
- "Je te mets en relation avec une entreprise" pour faire que les mini-stages constituent une réelle opportunité de découverte et de test pour son projet professionnel. Plusieurs interlocuteurs ont fait part de leur perception mitigée quant à l'efficacité actuelle de certains stage réalisés en troisième : le lieu de stage étant choisi plus par opportunité (connaissance, réseau relationnel), que pour alimenter une réflexion dans le cadre d'un projet professionnel. Ce dispositif vise à offrir plus de cohérence en proposant une expérience professionnelle en lien avec les préférences métier des jeunes.

A noter que ces deux dispositifs portés par le CFA Amparà devraient être déployés pour la rentrée 2024.

Enfin, dans le prolongement de cette approche collective de la problématique, nombreux sont ceux qui ont rappelé **l'intérêt de mettre en place un accompagnement individualisé, adapté aux différents besoins identifiés chez le jeune, afin de favoriser la réussite de l'accompagnement, et in fine, éviter une situation de décrochage, voire limiter les conséquences.** Cette approche axée sur l'individualisation dans l'accompagnement a été adoptée par certains interlocuteurs rencontrés, positionnés en amont et en aval, avec des résultats positifs en sortie.

On terminera cette partie en mettant en lumière deux outils au service des jeunes décrocheurs scolaires : l'EREA à Ajaccio et l'École de la 2^{ème} chance à Bastia.

Focus sur l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Aujourd'hui, l'EREA, unique établissement de ce type en Corse, joue un rôle essentiel **dans la réussite des jeunes qui étaient autrefois en situation de décrochage**. Grâce à la présence d'un internat, un environnement qualifié de familial au sein de l'établissement, le décrochage scolaire est devenu rare. De nombreuses initiatives ont été mises en place pour soutenir ce succès, notamment **des semaines de cohésion, un emploi du temps adapté, et des programmes de tutorat stimulants**.

Bien entendu, il peut y avoir des retards et des absences occasionnels, mais dans l'ensemble, les élèves sont présents et engagés. Ce succès s'explique en partie par la taille humaine de cet établissement, qui permet **une approche plus individualisée** et l'exploration de domaines professionnels à travers des stages et des programmes d'apprentissage. Ici, chaque jeune progresse à son rythme (un enjeu face aux difficultés accumulées). A noter que la plupart des jeunes diplômés poursuit leurs études.

L'objectif de l'établissement est d'accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle réussie. Pour ce faire, l'EREA travaille **en collaboration avec les familles** (après le lycée) pour les orienter vers des ressources telles que Pôle Emploi (en se rapprochant de l'animateur du bureau des entreprises), tout en les aidant à accomplir les démarches nécessaires (dossier de bourses...). Par ailleurs, l'EREA a mis en place une approche interdisciplinaire et propose des ateliers éducatifs à l'internat, allant de la musique aux activités artistiques et physiques, ainsi que des voyages, en favorisant le travail collectif - en groupe- et encourageant la dynamique de projets.

Une cellule de veille, composée de professionnels tels que des psychologues et des infirmiers, se réunit néanmoins en début de semaine pour surveiller la situation des élèves, y compris pour des aspects médicaux (cas d'hospitalisation, situation de handicap, traitements médicaux lourds, antécédent lié à un harcèlement scolaire...).

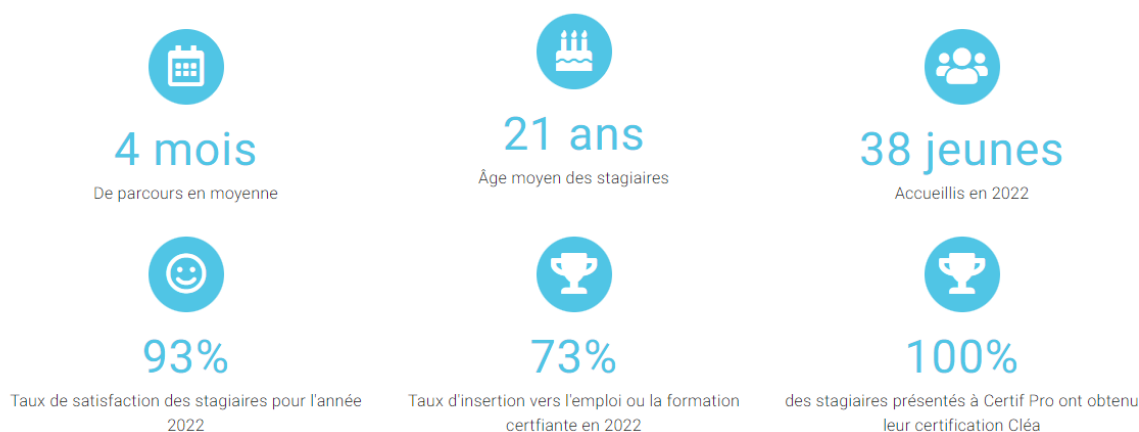
Dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation, l'établissement a renforcé son accompagnement, en mettant davantage **l'accent sur l'insertion professionnelle plutôt que sur l'obtention d'un diplôme en tant que finalité**. Cette transition vise à mieux préparer les jeunes à leur avenir en leur offrant des compétences et des perspectives pour réussir sur le marché du travail.

L'EREA accueille actuellement 125 jeunes pour une capacité totale de 135 places. Parmi ces élèves, 62 résident en internat (les jeunes provenant majoritairement du collège Giovoni à Ajaccio mais aussi de Porto-Vecchio). L'établissement propose une variété de formations, y compris deux classes de 3^{ème} SEGPA, avec une capacité d'accueil de 16 places chacune. De plus, il offre six parcours de formation en vue de l'obtention d'un CAP.

Focus sur l'École de la 2^{ème} chance (E2C)

L'École de la 2^{ème} chance à Bastia est **un organisme de formation** fondé en 2010 grâce à une vision politique ambitieuse portée par la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), dans le but d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 30 ans sortis du système scolaire depuis moins d'un an, sans avoir obtenu de diplôme ni acquis de qualification.

Fortement soutenue par des partenaires financiers tels que l'Union européenne (FSE), la Collectivité de Corse et l'État, cette institution a vocation à offrir aux jeunes une deuxième chance. En 2012, elle a été honorée du label "École de la Deuxième Chance", soulignant son engagement dans l'insertion sociale. Grâce à une approche bienveillante et des programmes sur mesure, l'École de la 2^{ème} Chance s'efforce de restaurer la confiance auprès de ces jeunes et de les guider vers un avenir plus prometteur.



L'École de la 2^{ème} Chance accueille annuellement entre 40 et 50 jeunes. **Ses prescripteurs sont les Mission locales et Pôle emploi qui jouent un rôle fondamental en identifiant les jeunes qui ont quitté le système scolaire. Ces acteurs sont souvent le premier point de contact pour les jeunes en recherche de solutions d'insertion ;** plus largement, on retrouvera également son réseau de partenaires (CIO, foyers d'hébergement...) et le bouche à oreille (avec des candidatures spontanées dont la proportion a augmenté ces dernières années), parmi les autres prescripteurs.

L'École de la 2^{ème} Chance propose un parcours d'insertion sociale et professionnelle d'une durée de 42 semaines, avec une charge horaire de 32 heures par semaine, autour de trois axes :

- Axe 1 : acquisition et développement de compétences (compétences de base et comportementales) ;
- Axe 2 : insertion sociale (activités culturelles, sportives et citoyennes, ainsi que des projets collectifs) ;
- Axe 3 : entreprises (les jeunes sont encouragés à effectuer des stages en entreprise ou à s'engager dans des programmes en alternance).

L'objectif principal vise à accompagner les jeunes vers l'emploi, en mettant en place un **accompagnement individualisé. Chaque jeune bénéficie de son référent.**

Plusieurs tentatives de création d'une Ecole de la 2^{ème} Chance à Ajaccio et Porto-Vecchio ont été testées sans succès.

Enfin, l'E2C s'engage également dans la lutte contre l'illettrisme.

d) Les pistes de recommandation

Les pistes de recommandation avancées par les personnes interviewées ont été reprises ci-dessous par thème. Deux recommandations sont particulièrement mises en avant dans la récurrence des propos : l'animation du COPIL dans le cadre de l'application de l'obligation de formation et la signature de la convention tripartite de lutte contre le décrochage scolaire.

Coordination dans la politique de lutte contre le décrochage

Tout d'abord, il ressort de quelques interviews **la nécessité de clarifier le rôle et le périmètre d'intervention des acteurs, opérant sur le champ de la remédiation**, voire de rationaliser l'offre de services en matière d'insertion sociale et professionnelle. De l'avis de quelques acteurs, ce manque de visibilité peut générer de la confusion auprès du public avec le risque de le perdre, et l'inefficacité des dispositifs (avec déperdition de ressources humaines et financières).

De l'avis ces acteurs, il serait donc opportun de procéder à une remise à plat de l'offre de services, des dispositifs existants, en **recherchant la complémentarité plutôt que la superposition**, et ce afin de proposer une offre globale plus cohérente. Des exemples témoignant de la confusion existante dans la finalité des dispositifs proposés, tout comme en matière de redirection de public, ont été fournis. Un autre interlocuteur précisera même sa non-connaissance de l'acteur-ressource en matière de remédiation, pour rediriger les jeunes.

Dans le prolongement de cet enseignement, on peut rappeler les carences en matière de pilotage concernant la mise en place de l'obligation de formation.

Il en ressort donc au moins trois principales recommandations :

- L'élaboration d'une cartographie complète des dispositifs, des acteurs publics, des associations et de leurs domaines de compétence pour éviter les superpositions et garantir une meilleure coordination des services ; tout en précisant que chaque organisme doit se concentrer dans son domaine d'expertise. Une cartographie de l'offre, sur le modèle "Ghjuventù" du service information jeunesse, pourrait aider à clarifier les services disponibles pour les jeunes et à faciliter leur accès à ces ressources.
- Dans la continuité de cette recommandation, l'intérêt d'identifier un **1^{er} point d'accueil, une porte d'entrée unique vers la remédiation** (l'idée des MILO a été évoquée). Cela suppose peut-être de redéfinir le rôle et le positionnement de certaines offres et/ou acteurs ;

- **Pour un process amélioré dans le cadre de l'application de l'obligation de formation, rendre opérationnel le comité de pilotage** : le comité pourrait être un outil de coordination efficace pour la prévention du décrochage scolaire ;
- **Et la toute première des recommandations suggérées** : construire et signer la convention tripartite entre le rectorat, l'État et la Collectivité de Corse pour formaliser les engagements et les responsabilités de chaque partie dans la lutte contre le décrochage scolaire. Il s'agira donc de définir le projet de territoire en matière de lutte contre le décrochage scolaire, les moyens alloués et les rôles de chacun : quels sont les objectifs communs ? Quelles actions en synergie ? Sur ce point, l'on pourrait travailler à une coordination renforcée entre acteurs intervenant dans le processus de prise en charge (du repérage à la remédiation), en s'inspirant notamment de l'expérimentation du PAFI Tous Droits Ouverts. Enfin, un interlocuteur a émis l'hypothèse d'intégrer l'AFPA et les CFA dans les PSAD.

Prévention / repérage

Les recommandations précisées ci-dessous recouvrent le champ de la prévention et du repérage des jeunes, mais se destinent à différents types d'acteurs :

- Au sein des EPLE, tendre vers un accompagnement sur-mesure en termes de pédagogie (adaptation dans l'apprentissage), pour donner envie et sensibiliser / faire prendre conscience de l'après dans le cadre d'un système de tutorat (désignation d'un référent) : il s'agit de faire prendre conscience de l'importance des apprentissages pour l'avenir professionnel ;
- Intensifier les relations-échanges entre acteurs au sein des PSAD au service de la prévention pour des jeunes à risque élevé de décrochage, repérés de manière précoce (entre CdC, MILO et Rectorat) pour une meilleure prise en charge, notamment. Des exemples de relation à renforcer ont été donnés : Développer l'action des Missions Locales dans les classes de 3^{ème} à minima pour la section de SEGPA et les classes de 3^{ème} préparatoires aux métiers (interventions, ateliers ou présentations) pour informer les élèves sur l'obligation de formation, les conséquences du décrochage scolaire et les services d'accompagnement proposés par les Missions Locales ;
- Financer des projets de lutte contre le décrochage scolaire et/ou des ateliers dans les collèges (ateliers : sophrologie, découverte des métiers, ...) ;
- Doter les CFA de moyens humains (psychologue, médecin...) dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le harcèlement scolaire ;

- Développer les actions de prévention contre le cyberharcèlement, et le harcèlement scolaire, à destination des jeunes (dès le CM2) et des parents : groupes de paroles au sein des établissements, ateliers de formation... ;
- Développer les ateliers d'aide à la parentalité (pour diverses thématiques : addiction aux écrans, addiction aux réseaux sociaux, valeurs de l'école et du travail, décrochage scolaire et ses risques...).

Remédiation

Plusieurs types de suggestions ont été évoqués :

- **Tendre vers la mise en place d'un accompagnement individualisé (désignation de référent, coordination pour la mise en place d'une solution globale)**, eu égard à une problématique de décrochage multifactorielle, mais aussi à la taille de notre territoire (faible nombre de décrocheurs) ;
- Développer les initiatives en faveur de l'aller-vers ;
- Elargir l'offre de solutions :
 - ✓ **Pour les jeunes âgés de 15 ans ou moins, en développant des dispositifs de préapprentissage**, pour préparer la construction du projet d'orientation et contribuer au bien-être du jeune plus tôt (en lui proposant une solution et des perspectives plus tôt), dès la 4^{ème} voire la 5^{ème} ;
 - ✓ Développer le service civique en lien avec des projets associatifs sur le terrain, pour donner du sens (car peu d'offres existent) ;
 - ✓ Développer une offre de formation dédiée aux jeunes mineurs, en dehors du cadre des contrats d'apprentissage, afin de garantir l'accès à des formations qualifiantes pour cette population tout en favorisant leur intégration professionnelle future (par le biais des centres de formation) ;
 - ✓ Développer une offre dans le cadre de la lutte contre la phobie scolaire.
- Soutenir et valoriser les outils dédiés :
 - ✓ Etudier la possibilité de modifier la dénomination des deux structures, Ecole de la 2^{ème} chance et EREA, pour améliorer leur image, et lutter notamment contre la stigmatisation et le sentiment d'exclusion des jeunes fréquentant ces établissements :
 - ❖ Pour l'Ecole de la 2^{ème} chance au profit peut-être d'"école intermédiaire"
 - ❖ Pour l'EREA, la possibilité à terme de devenir un Lycée d'Enseignement Adapté (LEA), même si pour l'heure la présence de classes de 3^{ème}

pourrait bloquer cette démarche. A noter que l'EREA devrait devenir EREA Francine LECA d'ici la fin de l'année 2023.

- ✓ Revoir le format de l'École de la 2^{ème} chance en privilégiant les petits groupes, pour rendre l'outil attractif ;
- ✓ Créer des structures dédiées à l'expression de la jeunesse, telles que des maisons des jeunes. Ces lieux serviraient à valoriser les jeunes, à les écouter et à discuter des opportunités d'emploi, contribuant ainsi à réduire le décrochage, en les aidant à se projeter.

Orientation

Sur ce sujet, un certain nombre de recommandations a été évoqué :

- **Développer les actions en faveur de l'orientation dès le plus jeune âge, pour laisser le temps de la réflexion et de la maturation du projet professionnel**, et pour que l'orientation s'appuie sur un choix « éclairé » :
 - ✓ Ateliers de découverte des métiers y compris en associant des entreprises locales, ateliers de débat et d'échanges (sur la réussite professionnelle par exemple, les métiers porteurs en Corse en termes d'emplois...) ;
 - ✓ Mener des actions d'information et de sensibilisation à destination des parents (notamment pour lutter contre les préjugés : image des filières professionnelles, la réussite professionnelle, les clefs d'une orientation réussie...) dans le cadre d'évènements, de rencontres individuelles ;
 - ✓ Plus globalement, poursuivre les efforts en matière de valorisation des filières professionnelles, et des formations en apprentissage (encore souvent cataloguées de « voies de garage » ou encore « pour ceux qui ne savent pas lire et écrire »), notamment à destination des CFA agricoles ;
 - ✓ Sensibiliser le tissu économique local – entreprises - à l'accueil des élèves de 3^{ème} en mini-stages et au bienfait de ces démarches ;
- Renforcer la promotion de la boîte à outils du service orientation afin que les jeunes puissent davantage y recourir ;
- Travailler avec les professeurs principaux de 3^{ème} sur l'orientation, en partenariat avec les Missions Locales, notamment pour les jeunes en difficulté.

Mobilité

- **Faciliter la mobilité en :**

- ✓ **Améliorant le service de transport scolaire notamment en zones rurales** (offre, horaires notamment pour faire coïncider l'heure d'arrivée à destination avec les horaires de l'internat, fréquence...);
 - ✓ **Améliorant le service de transport scolaire à destination de l'EREA**, les jeunes étant obligés à l'heure actuelle de prendre deux bus, ce qui est coûteux pour un jeune en difficulté ; réduire les coûts des transports scolaires, par exemple en instaurant la gratuité des transports du lundi au vendredi sur présentation de la carte scolaire ou en proposant un tarif minimum pour les élèves grâce au soutien de la Collectivité de Corse ;
 - ✓ Travaillant sur la perception de la mobilité pour s'affranchir du frein psychologique ;
 - ✓ Proposant une participation financière pour limiter le coût pour les familles ;
 - ✓ Proposant le financement d'un service de transports dédié aux bénéficiaires des MILO.
- Amener au plus près l'offre de formations, même si reste la problématique des effectifs limités dans les zones qui en ont le plus besoin (zones rurales) ; et/ou proposer des formations ouvertes et/ou à distance (FOAD) en s'appuyant sur des exemples de réussite, tels que le développement de la formation à distance par l'Occitanie (par le biais des maisons de la région, qui permettent d'assister des visioconférences en présentiel et d'apporter la formation au plus près des publics dans les zones rurales).

Aménagement des établissements

- Pour l'EREA :
 - ✓ Améliorer l'accès à l'établissement, avec des trottoirs et une signalisation adéquate au bénéfice des élèves qui ont des problèmes physiques ou en situation de handicap ; améliorer la signalétique et l'affichage de l'établissement ;
 - ✓ Renforcer les moyens matériels : remplacement du mobilier vétuste, acquisition d'équipements numériques tels que des tableaux interactifs, et acquisition d'un véhicule neuf pour faciliter les déplacements pour des chantiers délocalisés ou des événements comme les marchés de Noël, Centre de Documentation et d'Information ;

- ✓ Renforcer les moyens humains : Les moyens en personnel médical, d'assistance scolaire et psychologie, ne seraient pas suffisants compte tenu du profil des jeunes accompagnés
- Pour l'internat : améliorer l'accueil (capacité d'accueil pour les établissements pour lesquels la capacité est limitée, matériels, développement d'une offre d'activités extra-scolaires...).

Formation professionnelle tout au long de la vie

- Répondre aux besoins spécifiques de formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Parcours Régional de Formation (formation en Français Langue Etrangère, cours d'anglais dans le Sud Corse, CACES...), notamment dans les microrégions particulièrement concernées par le décrochage scolaire.

Liste des figures

Figure 1. Carte du découpage des territoires MILO	8
Figure 2. Evolution du nombre de familles et de familles monoparentales entre 2009 et 2020 en Corse suivant le découpage MILO.....	11
Figure 3. Répartition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2020 en Corse suivant le découpage MILO.....	12
Figure 4. Cartographie des revenus médians en Corse par EPCI en 2020 (Source : INSEE).....	13
Figure 5. Cartographie du taux de pauvreté en Corse par EPCI en 2020 (Source : INSEE).....	14
Figure 6. Structure de l'emploi salarié par grands secteurs d'activité en 2020 pour la Corse et la France métropolitaine.....	15
Figure 7. Proportion de postes saisonniers dans l'emploi salarié privé par zone d'emploi en 2019 (Source : INSEE).....	16
Figure 8. Zones à risques d'échec scolaire en Corse en 2011 (Source : DEPP).....	17
Figure 9. Evolution du taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans par territoire suivant le découpage MILO et en Corse, entre 2009 et 2020.....	18
Figure 10. Répartition des DEFM âgés de 16 à 29 ans de catégorie ABC par niveau de formation en mars 2023 en Corse.....	19
Figure 11. Taux de scolarisation des 15-17 ans et 18-29 ans, en 2020, par territoire selon le périmètre MILO.....	21
Figure 12. Evolution de la répartition de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus par diplôme entre 2009 et 2020 en Corse.....	21
Figure 13. Répartition de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus n'ayant aucun diplôme ou tout au plus un BEPC, brevet des collèges, DNB, en 2020 en Corse et par territoire suivant le découpage MILO.....	23
Figure 14. Cartographie de l'offre de formation (Source : Académie de Corse).....	24
Figure 15. Indice d'éloignement des lycées en Corse en 2020 par département (Source : DEPP).....	30
Figure 16. Accès des communes aux équipements de formation continue 2016 (Source : INSEE).....	32
Figure 17. Accès des communes aux équipements de formation continue en Corse en 2016 (Source : INSEE).....	32
Figure 18. Part des jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui ne sont ni dans le système scolaire, ni en emploi, en 2019, par EPCI.....	36
Figure 19. Répartition des jeunes âgés de 16 à 29 ans selon leur situation face à l'emploi en Corse en 2018 (Source : INSEE).....	37
Figure 20. Part des JIC parmi les 16-29 ans en Corse en 2018 par zone d'emploi (Source : INSEE).....	38
Figure 21. Répartition du nombre de décrocheurs scolaires par MILO au 05/11/23.....	45
Figure 22. Répartition du nombre de décrocheurs scolaires par commune au 05/11/23.....	46
Figure 23. Répartition des décrocheurs scolaires par âge au 5 novembre 2023.....	47
Figure 24. Répartition du nombre de décrocheurs mineurs par MILO au 05/11/23.....	47
Figure 25. Répartition du nombre de décrocheurs majeurs par MILO au 05/11/23.....	48
Figure 26. Répartition des propositions faites aux jeunes mineurs par type et par MILO en 2022.....	51
Figure 27. Schéma académique de la persévérance scolaire (Source : Rectorat de l'Académie de Corse).....	61
Figure 28. Le schéma des acteurs de la PSAD (Source : Education Nationale).....	76

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution de la répartition de la population en Corse par tranches d'âge entre 2009 et 2020 (adapté de l'INSEE).....	9
Tableau 2. Répartition de la population âgée de moins de 30 ans en Corse par tranches d'âge selon le périmètre MILO en 2020 (adapté de l'INSEE).....	9
Tableau 3. Nombre et proportion de familles monoparentales en (%) en Corse suivant le découpage MILO en 2020 en Corse et en France métropolitaine (Source : INSEE).....	10
Tableau 4. Evolution du nombre de familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2009 et 2020 (Source : INSEE).....	11
Tableau 5. Répartition de la population étrangère et immigrée en 2020 en Corse suivant le découpage MILO (adaptée de l'INSEE).....	12
Tableau 6. Répartition de l'emploi salarié par secteur regroupé en 17 postes en Corse en 2020 (adaptée de l'INSEE).....	16
Tableau 7. Répartition des demandeurs d'emploi âgés de 16 à 29 ans par catégorie en mars 2023 en Corse (Adapté du Pôle Emploi).....	18
Tableau 8. Taux de scolarisation par tranches d'âge en Corse en 2020 suivant le découpage MILO (adapté de l'INSEE).....	20
Tableau 9. Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2020 par territoire suivant le découpage MILO (Adapté de l'INSEE).....	22
Tableau 10. Liste des collèges en Corse (Source : Académie de Corse).....	25
Tableau 11. Liste des lycées en Corse (Source : Académie de Corse).....	26
Tableau 12. Collèges disposant d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).....	27
Tableau 13. Effectif par division de l'EREA lors de la rentrée 2022 (Source : Académie de Corse).....	28
Tableau 14. Indice d'éloignement des lycées de Corse en 2022 (Source : DEPP).....	31
Tableau 15. Part des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés sans diplôme ou titulaires au plus d'un certificat d'études primaires parmi la population non scolarisée en 2020 (Adapté de l'INSEE).....	34
Tableau 16. Nombre de jeunes âgés de 16 à 29 ans inactifs non scolarisés ou au chômage (JIC) par âge et par activité, en Corse en 2018 (Adapté de l'INSEE).....	37
Tableau 17. Répartition du nombre de présumés décrocheurs scolaires par âge en octobre 2022 (Source : Académie de Corse).....	42
Tableau 18. Répartition du nombre de présumés décrocheurs par âge et par département, en octobre 2022 (Source : Académie de Corse).....	42
Tableau 19. Evolution de la proportion de présumés décrocheurs scolaires entre 2017 et 2021 en Corse et en France (Source : Académie de Corse).....	43
Tableau 20. Evolution de la répartition du nombre de présumés décrocheurs par âge entre 2020 et 2022 (Adapté de Académie de Corse).....	43
Tableau 21. Répartition du nombre de décrocheurs par genre et par MILO au 5 novembre 2023 (Source IMILO).....	44
Tableau 22. Niveau scolaire des décrocheurs scolaires au 05/11/23 (source : IMILO).....	48
Tableau 23. Nombre d'entretiens organisés et nombre de jeunes mineurs ayant bénéficié d'au moins un entretien en 2022.....	49
Tableau 24. Répartition des entretiens par type, par nombre de jeunes mineurs et par MILO en 2022.....	49
Tableau 25. Répartition des propositions, par type et par nombre de jeunes mineurs bénéficiaires en 2022 ..	50
Tableau 26. Répartition du nombre de jeunes mineurs par MILO entrés en situation et du nombre de situations engagées en 2022 par type.....	52
Tableau 27. Evolution du taux de décrochage scolaire à l'université de Corse au cours des 4 dernières années (Source : Université de Corse).....	53